

# RECUEIL des ACTES du SYNDICAT MIXTE RIP36

Numéro – 7

# Comité Syndical du 12 février 2024

Auteur: M. Marc FLEURET, Président du Syndicat Mixte RIP36

Date de mise en ligne: 14 février 2024

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne

La présente décision publiée le : est exécutoire depuis cette date.

# COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

acres o

Réunion du 12 février 2024

o CHSo

Délibération n° CS 20240212 001

APPROBATION du PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL du 13 décembre 2023

Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote: 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu l'article 25 Procès-verbaux du règlement intérieur adopté par délibération du 13 octobre 2021,

Considérant que le quorum est atteint,

## **DECIDE**:

**Article unique.** - Le procès verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2023, ci annexé, est approuvé.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT

du SYNDICAT MIXTE RIP 36,

**Marc FLEURET** 



Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique

# PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize décembre, à neuf heures, le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel du Département.

Date de convocation: 29 novembre 2023

# → Rapports n° 1 à 3 (372 /513 voix)

Présents: 12

BOUGAULT Michel (10 voix)

BRUNAUD Jean-Marc (10 voix) COURTAUD Pascal (10 voix)

CRON Yves (10 voix)

DAUGERON François (10 voix)

FLEURET Marc (85 voix) FOUCAULT Hugues (10 voix)

GENESTE Delphine (27 voix)

MERIAUDEAU Frédérique (85 voix)

PERROT Lionnel (10 voix) ROBERT Christian (10 voix) ROUFFY Marc (10 voix)

Mandataire(s):1

BLONDEAU Gérard (85 voix) a donné mandat à FLEURET Marc

## → Rapports nº 4 à 5 (382 / 513 voix)

Présents: 13

BOUGAULT Michel (10 voix) BRUNAUD Jean-Marc (10 voix) CAMUS Jean-Louis (10 voix) COURTAUD Pascal (10 voix)

CRON Yves (10 voix) Mandataire(s):1

DAUGERON François (10 voix) FLEURET Marc (85 voix) FOUCAULT Hugues (10 voix)

GENESTE Delphine (27 voix)

MERIAUDEAU Frédérique (85 voix) PERROT Lionnel (10 voix) ROBERT Christian (10 voix) ROUFFY Marc (10 voix)

BLONDEAU Gérard (85 voix) a donné mandat à FLEURET Marc

# → Rapports nº 6 à 13 (436 / 513 voix)

Présents: 14

BOUGAULT Michel (10 voix) BRUNAUD Jean-Marc (10 voix) CAMUS Jean-Louis (10 voix) COURTAUD Pascal (10 voix) CRON Yves (10 voix)

Mandataire(s): 2

DAUGERON François (10 voix) FLEURET Marc (85 voix) FOUCAULT Hugues (10 voix) FOUCHET Mathilde (27 voix) GENESTE Delphine (27 voix)

BLONDEAU Gérard (85 voix) a donné mandat à FLEURET Marc ROULLET Dominique (27 voix) a donné mandat à FOUCHET Mathilde MERIAUDEAU Frédérique (85 voix) PERROT Lionnel (10 voix) ROBERT Christian (10 voix) ROUFFY Marc (10 voix)

# ORDRE du JOUR

# 1 - APPROBATION du PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL du 7 juillet 2023

Lors du comité syndical du 13 octobre 2021, le règlement intérieur du Syndicat Mixte RIP 36 a été approuvé. L'article 25 « Procès-verbaux » de ce règlement stipule qu'une copie est tenue à la disposition de chaque membre après approbation du Comité Syndical. Il est donc nécessaire d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 7 juillet 2023.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓Par 372 voix, aucune abstention, ni vote contre, le procès-verbal du comité syndical du 7 juillet 2023 est approuvé.

# 2 - DELEGATIONS DONNEES au PRESIDENT INFORMATION du COMITE SYNDICAL

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet notamment au Président, par délégation du comité syndical, d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du comité syndical, de l'exercice de ces délégations.

Afin de permettre le bon fonctionnement au quotidien du syndicat mixte, ces délégations ont été données au Président par délibération n° 4 du 19 juillet 2021, pour décider notamment de la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, toutes procédures confondues, ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial tel que modifié, le cas échéant, par la mise en œuvre de la clause de variation de prix, supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président reçoit également délégation pour procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au déploiement du FttH.

Conformément aux dispositions précitées, les engagements juridiques qui ont été passés du 5 avril 2023 au 1er novembre 2023 en application de cette délégation sont les suivants :

Titulaire	Objet	Montant HT
BOAMP	Annonces marchés publics	1.530,00 €
ORANGE	Abonnement GC BLO	38.687,53 €
SOGELINK	Gestion DT/DICT	4.430,00 €
GROUPAMA	Assurances	1.932,80 €
TRUC CHOUET	Université THD Bourges - stand	1.500,00 €

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

✓Par 372 voix, aucune abstention, ni vote contre, il est pris acte de l'exercice de cette délégation donnée au Président.

### 3- MODIFICATION des STATUTS du SYNDICAT MIXTE RIP36

Depuis l'origine, le Syndicat Mixte a pour objet de déployer et exploiter des infrastructures et réseaux de communications électroniques ouverts au public. La deuxième phase de déploiement du Très Haut Débit est actuellement en cours et permettra d'atteindre une couverture complète d'ici fin 2025.

Dans le prolongement de cette phase d'aménagement qui doit permettre d'offrir de nouvelles perspectives pour les décennies à venir, et constituer autant d'opportunités pour répondre à de nombreuses problématiques spécifiquement rurales, le Syndicat a élaboré un schéma directeur des usages et services numériques (S.D.U.S.N.) permettant notamment de définir les orientations, les objectifs et les actions concrètes à mener dans les prochaines années.

Dès lors, et afin de pouvoir mettre en œuvre les orientations définies dans le S.D.U.S.N., il convient de modifier les statuts du Syndicat pour en élargir l'objet social en lui donnant compétence pour porter ou coordonner toute action en matière d'usages et de services numériques sur son périmètre. Cette compétence sera une compétence facultative qui donnera lieu à la création d'un collège uniquement composé des membres ayant adhéré à cette compétence facultative, lequel sera en charge de donner son avis simple pour toutes les délibérations du comité syndical se rapportant à celle-ci. Les modalités de fonctionnement de ce collège sont précisées dans le règlement intérieur du Syndicat, qui sera lui aussi modifié.

Cette proposition de modification des statuts permet également d'adapter quelques dispositions générales relatives au fonctionnement du Syndicat.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

✓Par 372 voix, aucune abstention, ni vote contre, les statuts modifiés du Syndicat Mixte RIP36 sont approuvés.

# 4- MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR du SYNDICAT MIXTE RIP36

Dans le cadte de la modification des statuts qui vient d'être présentée, et notamment de la création d'un collège composé uniquement des membres ayant adhéré à la compétence facultative en matière d'usages et de services numériques, il convient de mettre à jour le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

✓Par 382 voix, aucune abstention, ni vote contre, le Règlement Intérieur modifié du Syndicat Mixte RIP36 est approuvé.

# 5- CLÔTURE du BUDGET ANNEXE FttH NOMENCLATURE du BUDGET PRINCIPAL en M4 (passage de la M52 à la M4)

A l'origine, et dans la perspective du très haut débit, le Syndicat avait pour objet principal de créer et gérer des opérations de montée en débit sur le territoire concerné. Cette activité entrait dans la catégorie des services publics administratifs, notamment car elle ne pouvait être considérée comme étant effectuée dans les conditions de marché, cette dernière n'étant pas rentable et aucun opérateur privé ne serait intervenu sur le territoire à couvrir. En conséquence, cette activité a donc été gérée selon la nomenclature comptable M52.

Par suite, le Syndicat a pris en charge le déploiement du très haut débit sur son territoire, activité qualifiée de service public industriel et commercial, et a ainsi créé un budget annexe «FttH» dédié. Ce service est donc géré selon la nomenclature comptable M4. La couverture complète du territoire en fibre optique d'ici 2025 va désormais permettre de porter ou coordonner toute action en matière d'usages et de services numériques.

Les opérations de montée en débit ont été une étape intermédiaire et structurante vers le très haut débit et sont désormais terminées depuis plusieurs années : le budget principal géré en M52 n'a donc plus lieu d'être. Le syndicat continue donc de gérer la couverture en fibre optique sur son territoire, via une délégation de service public sur 30 ans, ainsi que prochainement toute action en matière d'usages et de services numériques, relevant ensemble de la catégorie des services publics industriels et commerciaux qui doivent être gérés selon la nomenclature comptable M4.

Il résulte de ce qui précède que d'une part, le budget annexe «FttH» doit être clôturé puis basculé dans le budget principal, et d'autre part, le budget principal actuellement géré en M52 doit désormais être géré en M4.

Une fois cette délibération adoptée, il n'y aura plus qu'un seul budget pour le SMO RIP36, c'est à dire un budget principal géré en M4, nomenclature budgétaire et comptable applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les opérations de télécommunications entrant dans le champ concurrentiel, tous les flux de dépenses et de recettes doivent donc être enregistrés budgétairement hors taxes à l'exception de quelques dépenses et recettes « nettes », c'est à dire sans TVA (cotisations, subventions, amortissement, etc.).

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

### ✓Par 382 voix, aucune abstention, ni vote contre :

- la clôture du budget annexe « FttH » au 31 décembre 2023 est approuvée,
- e le solde du budget annexe « FttH » scra repris dans le budget principal sur l'exercice 2024,
- l'ensemble des comptes de bilan du budget annexe « Fttl-I » seront repris dans le budget principal sur l'exercice 2024,
- e le budget principal du SMO RIP36 est géré selon la nomenclature comptable M4 à compter du 1er janvier 2024,
- le budget principal du SMO RIP36 est assujetti à la TVA à compter du 1er janvier 2024.

# 6- APPROBATION des AVENANTS aux CONVENTIONS de PRÊT entre le RIP 36 et le DEPARTEMENT de l'INDRE

Lors du comité syndical du 10 février 2021, deux conventions de prêt sans intérêt sous forme d'avance remboursable entre le Département de l'Indre et le RIP 36 ont été approuvées, portant sur un montant maximum de 7 M€ pour la première et remboursable au plus tard le 31 décembre 2022 et 4,8 M€ pour la seconde et remboursable au plus tard le 31 décembre 2023.

Par délibération en date du 18 janvier 2022, deux avenants, prorogeant ainsi le délai de remboursement de ces deux prêts sans intérêt sous forme d'avance remboursable au 31 décembre 2024, ont été approuvés.

A ce jour, le RIP 36 est toujours confronté aux retards de versement des subventions de l'État, que ce soit sur la phase 1 ou la phase 2 des déploiements FttH, et a même dû souscrire deux lignes de trésorerie pour faire face aux dépenses.

Dès lors, et même si la visibilité sur les subventions accordées est acquise, la temporalité des versements reste toujours incertaine, et le RIP36 est toujours impacté par la baisse de ses redevances d'affermage sur les trois exercices 2022/2023/2024 afin de couvrir l'avance de redevance versée par le délégataire de la DSP 2.

Le RIP36 a alors demandé au Département de l'Indre un nouveau report du remboursement intégral des prêts susvisés au 31 décembre 2025.

Il convient dès lors de procéder à ces reports par voie d'avenant aux conventions.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

### ✓Par 416 voix, aucune abstention, ni vote contre :

- l'avenant n° 2 à la convention de prêt sans intérêt entre le Département de l'Indre et le RIP36 pour un montant maximum de 7 M€ portant sur la phase 1 des déploiements FttH et prorogeant le délai de remboursement jusqu'au 31 décembre 2025 est approuvé. Le Président est autorisé à le signer.
- l'avenant n° 2 à la convention de prêt sans intérêt entre le Département de l'Indre et le RIP36 pour un montant maximum de 4,8 M€ portant sur la phase 2 des déploiements FttH et prorogeant le délai de remboursement jusqu'au 31 décembre 2025 est approuvé. Le Président est autorisé à le signer.

# 7- AVIS du COMITE SYNDICAL sur le SCHEMA DIRECTEUR des USAGES et SERVICES NUMERIQUES (S.D.U.S.N.)

Le Syndicat Mixte RIP36 achèvera la couverture fibre du département de l'Indre en 2025. Les Indriens, les opérateurs économiques, les services publics et les collectivités pourront donc s'appuyer sur un très haut débit généralisé couvrant 100 % du territoire de la zone d'initiative publique, ce qui n'est pas encore acquis sur la zone AMII.

Les objectifs du plan France Très Haut Débit seront donc atteints sur la zone de déploiement du RIP36. Le RIP36 a mis en œuvre les moyens nécessaires avec l'ensemble des collectivités concernées (Région, Département et EPCI), avec l'accompagnement de l'État et de l'Europe pour atteindre cet objectif ambitieux qui paraissait inatteignable à certains il y a 10 ans.

Conscient qu'il fallait poursuivre la réflexion sur les usages de demain, le RIP36 a engagé avec Berry Numérique un travail prospectif sur ce sujet afin de construire un schéma des usages qui permette notamment de prendre part au défi de la transition écologique. Tout le monde s'accorde sur ce point : elle ne se fera pas sans le numérique. Il apparaît pertinent de proposer à l'ensemble des acteurs des usages propre à permettre d'adapter leur territoire, optimiser leur gestion sur la base de données collectées et analysées.

Le Schéma Départemental des Usages et Services Numériques (S.D.U.S.N.) s'inscrit dans la construction des territoires connectés et durables de demain. Élaboré après plusieurs réunions de travail avec les collectivités, il est opérationnel et doit permettre de lancer dès 2024 les premières actions.

Le RIP36 a su gérer la complexité du déploiement du très haut débit sur son territoire. Il est proposé de se mobiliser à nouveau pour conduire ce projet en déployant en premier lieu un réseau des objets connectés (I.o.T), en assurant l'exploitation des données collectées et en assistant les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Ce S.D.U.S.N., schéma opérationnel est organisé autour de 3 axes :

- axe 1 : déployer des solutions de connectivité pour l'internet des objets
- axe 2 : développer des cas d'usage en accompagnement des collectivités
- axe 3 : animer la démarche afin de partager les expériences, évaluer les acquis

Les actions proposées, qui permettront de construire ces territoires connectés et durables, sont alors les suivantes :



C'est un projet pour la décennie à venir qui est proposé et qui trouvera ses premières réalisations opérationnelles fin 2024. Ce projet de Schéma sera soumis à l'approbation du Conseil départemental lors de sa prochaine session.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

✓Par 416 voix, aucune abstention, ni vote contre, un avis favorable est émis sur le S.D.U.S.N.

# 8- CONSTAT de l'INSUFFISANCE de l'INITIATIVE PRIVÉE pour le DÉPLOIEMENT, l'EXPLOITATION et la COMMERCIALISATION d'UN RESEAU de COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES BAS DÉBIT de TYPE Lora et de SERVICES ASSOCIES au PROFIT des ACTEURS PUBLICS et PRIVES sur les DÉPARTEMENTS de l'INDRE et du CHER

En application des dispositions de l'article L.1425-1 I alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités territoriales et leurs groupements ne peuvent fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux qu'après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finaux et en avoir informé l'Autorité de régulation des communications électroniques des postes (ARCEP). L'article L.1425-1 I alinéa 8 du même code dispose, en outre, que cette insuffisance d'initiatives privées doit être constatée par un appel public à manifestation d'intentions, déclaré infructueux ayant visé à satisfaire les besoins concernés des utilisateurs finaux en services de communications électroniques.

Dans ce contexte, les SMO RIP 36 et Berry Numerique, ont publié sur leur site internet, ainsi qu'au BOAMP et au JOUE le 28 juillet 2023 un Appel à Manifestation d'Intentions (AMI) ayant pour objet d'identifier une ou plusieurs initiatives privées permettant le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa et de services associés au profit des acteurs publics et privés sur les départements du Cher et de l'Indre.

La date limite des réponses était fixée au lundi 18 septembre 2023 à 12h00.

Quatre opérateurs ont présenté une réponse avant la date et l'heure limites imparties : la société Orange, la société SPIE Batignolles, le groupement composé des sociétés EGM-Netmore et la société Nomosense.

Il résulte de l'analyse des propositions remises par les quatre entités que, malgré leur intérêt pour ce type de projet, ces derniers n'ont pas fourni l'ensemble des documents ou informations demandés et n'ont pas proposé des conditions d'intervention répondant aux besoins des utilisateurs finaux décrits dans l'AMI.

Dans ce contexte, force est de constater l'infructuosité de l'AMI susvisé et donc la carence de l'initiative privée à répondre aux besoins des utilisateurs finaux situés sur les territoires des Syndicats.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

V

✔Par 416 voix, aucune abstention, ni vote contre, il est décidé :

- de déclarer le constat de carence de l'initiative privée pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa et de services associés au profit des acteurs publics et privés sur le département de l'Indre,
- d'autoriser le Syndicat à procéder à la passation de tous les contrats nécessaires à la mise en œuvre du projet susvisé,
- d'autoriser le Syndicat à informer l'ARCEP de son projet et à déclarer le projet de RIP sur son territoire.

# 9- GROUPEMENT de COMMANDES avec le SYNDICAT MIXTE BERRY NUMÉRIQUE DÉPLOIEMENT d'un RÉSEAU DÉDIÉ aux OBJETS CONNECTES - APPROBATION de la CONVENTION CONSTITUTIVE de GROUPEMENT

La deuxième phase de déploiement du Très Haut Débit est actuellement en cours sur les territoires de l'Indre et du Cher et permettra d'atteindre une couverture complète desdits territoires d'ici fin 2025.

En parallèle de cette phase d'aménagement qui doit permettre d'offrir de nouvelles perspectives pour les décennies à venir, et constituer autant d'opportunités pour répondre à de nombreuses problématiques spécifiquement rurales, le groupement a élaboré sur chacun de ses territoires, un schéma directeur des usages et services numériques (S.D.U.S.N.) permettant notamment de définir les orientations, les objectifs et les actions concrètes à mener. Ces schémas ont permis de décliner des axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en une vingtaine d'actions. Le 1er axe stratégique porte sur le déploiement de solutions de connectivité associé à une série d'actions : déployer un réseau dédié aux objets connectés (réseau IoT) sous portage des syndicats, y compris l'exploitation technique et la maintenance dudit réseau, ainsi qu'une solution d'hébergement des données IoT produites. Il s'agira également de déployer une plateforme de data visualisation.

Dans un souci de massification et d'augmentation de l'attractivité des marchés à lancer par la mise en commun des besoins, il est envisagé de passer une convention de groupement de commandes avec le SMO BERRY NUMERIQUE. Le coordonnateur du groupement est le SMO BERRY NUMERIQUE.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

✔Par 416 voix, aucune abstention, ni vote contre :

- la convention de groupement de commandes entre les Syndicats Mixtes Ouverts RIP36 et BERRY NUMERIQUE, portant sur le déploiement d'un réseau dédié aux objets connectés (réseau IoT), et dont le coordonnateur est le SMO BERRY NUMERIQUE, est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.
- mandat est donné au Président du SMO BERRY NUMERIQUE, coordonnateur du groupement de commandes, pour ester en justice pour le compte du groupement, pour la passation et l'exécution des marchés énoncés dans la convention constitutive de groupement.

## 10- FIXATION des REDEVANCES dues par ORANGE

La convention de mise à disposition des Points de Raccordement Mutualisés conclue avec ORANGE prévoit que l'opérateur verse une redevance annuelle au Syndicat Mixte au titre de la mise à disposition et de l'utilisation des armoires. Le montant de ces redevances est fixé par le propriétaire dans la limite d'un plafond qu'ORANGE communique à la fin du premier semestre de chaque année. Les opérations PRM étant achevées, le montant de cette redevance est fixe et arrêté à la somme de 97.950 € tant que nos infrastructures sont toujours actives. En effet, la fin progressive du cuivre conduira à la fermeture de nos armoires de montée en débit.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

✓Par 416 voix, aucune abstention, ni vote contre, les montants des redevances dues par ORANGE au titre de l'année 2023 correspondant à la mise à disposition des Points de Raccordement Mutualisés s'élèvent à un montant total de 97.950 €.

# 11- APPROBATION de la CONVENTION portant ADAPTATION des PERIMETRES d'INTERVENTION ORANGE / RIP 36

Les études de déploiement des réseaux FttH ont mis en évidence plusieurs adaptations nécessaires des périmètres d'intervention respectifs d'ORANGE sur la zone A.M.I.I. et du RIP36 afin de permettre la réutilisation des réseaux existants (fourreaux ou poteaux). Ces adaptations, très à la marge (quelques prises), consistent donc à transférer la charge de la construction, de l'exploitation mais également de la commercialisation des prises concernées. Je vous propose donc d'approuver la convention qui permet de formaliser cet accord avec ORANGE.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

▶ Par 416 voix, aucune abstention, ni vote contre, la convention portant adaptation du périmètre d'intervention sur les prises à raccorder pour le développement du FttH sur le territoire de l'Indre est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.

## 12- DESIGNATION d'un REFERENT DEONTOLOGUE

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, le déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a modifié l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à la Charte de l'élu local en prévoyant la création d'un référent déontologue. Désormais, l'article L.1111-1 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conscil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local.

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local est venu préciser les modalités de désignation de celui-ci, et ce que doit prévoir la délibération portant désignation.

Au regard de ces textes, il est proposé de désigner M. Michel APPERT, Conseiller Général de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE de mars 2001 à mars 2015, cadre d'entreprise en retraite, et d'adopter, pour ce faire, la délibération fixant ses modalités d'intervention.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

✓Par 416 voix, aucune abstention, ni vote contre :

- M. Michel APPERT, Conseiller Général du canton de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE de mars 2001 à mars 2015, cadre d'entreprise en retraite, est désigné REFERENT DEONTOLOGUE pour les délégués du Comité Syndical du RIP 36, pour la durée de la mandature.
- Le REFERENT DEONTOLOGUE exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. Il est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- Le REFERENT DEONTOLOGUE peut être saisi par écrit à l'adresse suivante :

M. Michel APPERT

Référent Déontologue

Hôtel du Département

Place de la Victoire et des Alliés

36000 CHATEAUROUX

Le demandeur communique dans son courrier les coordonnées auxquelles il peut être contacté et fournit tous éléments utiles à l'examen de sa demande. En tant que de besoin, le REFERENT DEONTOLOGUE pourra être amené à solliciter des compléments d'information.

- Le REFERENT DEONTOLOGUE rend son avis dans un délai raisonnable tenant compte de la complexité du dossier qui lui est soumis.
- Le REFERENT DEONTOLOGUE dispose pour l'exercice de sa mission des moyens du secrétariat du Syndicat Mixte RIP 36.

Il peut bénéficier du remboursement de ses frais de transports, y compris pour se rendre de son domicile au siège du Syndicat Mixte RIP 36, et de ses frais d'hébergement et de restauration, dans les conditions applicables aux personnels de la Fonction publique territoriale.

### 13- DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Comme en 2022, le rythme des déploiements FttH est resté soutenu en 2023. 20.000 prises ont été livrées conformément au contrat de délégation de service public concessive passé avec Berry Très Haut Débit (B.T.H.D.). Ce sont aujourd'hui 90.000 prises qui sont confiées en exploitation au délégataire du RIP36 qui assure la commercialisation auprès des F.A.I. Le rythme des abonnements est également en progression avec environ 33.000 prises raccordées soit +10.000 prises en un an.

Les déploiements vont se poursuivre avec 19.000 prises attendues en 2024 conformément au contrat de D.S.P. Les études de ce troisième jalon de livraison prévu au contrat sont déjà bien engagées puisqu'elles seront achevées en janvier 2024. Les travaux sont en cours et les premières livraisons de priscs ont cu lieu en septembre 2023. Ainsi B.T.H.D. devrait se rapprocher rapidement de la couverture complète de notre territoire en engageant également dès le premier trimestre 2024 les études relatives au dernier jalon du contrat qui prévoit la livraison de 3.500 prises au plus tard le 31 août 2025.

Le très haut débit FttH est donc aujourd'hui le dossier majeur en termes d'exploitation du budget du RIP36. C'est pourquoi la fusion des deux budgets (principal et annexe) a été proposée et sera donc effective dès 2024. L'exploitation des réseaux de montée en débit, qui cesseront de fonctionner à l'horizon de la fin du réseau cuivre annoncée par ORANGE pour 2030, se poursuivra bien entendu. En effet, ces montées en débit sont totalement liées à la boucle cuivre. Le fin du réseau cuivre est un enjeu majeur avec les premières communes concernées dans l'Indre au 1er janvier 2026.

Les participations des membres en fonctionnement devraient rester identiques à 2023 et s'élever à 95.000 €. Les dépenses liées essentiellement aux consommations d'énergie des montées en débit, à la maintenance des installations, aux redevances d'occupation et diverses charges devraient s'élever à hauteur de 190.000 €. A ces dépenses, s'ajouteront 590.000 € couvrant la masse salariale dédiéc au projet, les intérêts d'emprunt de trésorerie et diverses charges. Ces dépenses sont couvertes par les redevances et les remboursements de frais de location de réseaux versées par Berry Très Haut Débit ainsi que diverses recettes.

Le budget d'investissement sera encore en 2024 et 2025 soutenu pour achever la couverture FttH du département hors zone A.M.I.I. Ainsi, le montant des investissements est évalué à 16 M€. Les recettes attendues du FSN sont évaluées à 10,8 M€ intégrant le solde de la convention de financement de la phase 1. La participation de la Région, conformément à la convention signée, devrait s'élever à 1,3 M€. Des recettes du FEDER sont également attendues à hauteur de 3 M€.

L'année 2024 marquera également le début du projet territoire connecté. Il permettra de fournir aux collectivités en particulier un outil de collecte des données des objets connectés qu'elles déploieront dans une optique d'optimisation de la gestion des équipements publics, en premier lieu les réseaux d'alimentation en eau potable. L'enjeu est important et ce projet participe pleinement à la transition énergétique et écologique de notre territoire. Une autorisation de programme de 2 M€ sera proposée au budget 2024 pour couvrir ce projet qui devrait se déployer sur 5 ans au fur et à mesure des besoins exprimés sur le territoire. Le déploiement de ce réseau pourra s'appuyer sur les pylônes de téléphonie mobile du Département qui seraient alors transférés au RIP36.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

√Par 416 voix, aucune abstention, ni vote contre, il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice
2024.

00000

La séance est levée à 9 heures 50.

Fait à CHATEAUROUX, le 13 décembre 2023

Le Président du Syndicat Mixte « RIP 36 »

Marc FLEURET

est exécutoire depuis cette date.

# COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

مويي

Réunion du 12 février 2024

ocupo

### Délibération n° CS 20240212 002

### **ADOPTION du COMPTE de GESTION 2023**

### Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote: 0

Le COMITE SYNDICAL,

7202 A.E.J. V.

Considérant que le quorum est atteint, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

### **DECIDE**:

<u>Article Unique</u> - Le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion 2023 du Comptable Public du syndicat mixte sont arrêtés comme suit :

- Budget Principal	
Recettes d'investissement	405 320,31 €
Dépenses d'investissement	365 950,49 €
Résultat 2023	39 369,82 €
Résultat reporté	1 359 237,77 €
Solde à reporter	1 398 607,59 €
Recettes de fonctionnement	731 685,92 €
Dépenses de fonctionnement	499 179,15 €
Résultat 2023	232 506,77 €
Résultat reporté	- 62 526,71 €
Solde à reporter	169 980,06 €

- Budget Annexe FttH	
Recettes d'investissement	12 612 173,41 €
Dépenses d'investissement	15 224 299,91 €
Résultat 2023	- 2 612 126,50 €
Résultat reporté	4 773 070,87 €
Solde à reporter	2 160 944,37 €
and the manufactor of the strain way	
Recettes de fonctionnement	1 293 504,21 €
Dépenses de fonctionnement	463 344,14 €
Résultat 2023	830 160,07 €
Résultat reporté	0,00 €
Solde à reporter	830 160,07 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,

Marc FLEURET

SGC CHATEAUROUX N° CODIQUE 036090

Date Edition : 31/01/2024

Compte : DEFINITIF

# SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36 BUDGET PRINCIPAL

# COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Vincent LEGRIS
M Jean-Yves CARLA

**AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 DU 01/01/2024 AU 31/01/2024

Nomenclature M52 départements Voté par Nature

# SOMMAIRE

# Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE	E PARTIE	: Situation patrimoniale 3
		1 Bilan synthétique Etat I-1 4
		2 Bilan Etat I-2 5
		2.1 Bilan Actif
		2.2 Bilan Passif
		3 Compte de résultat synthétique Etat I-3 13
		<u>4 Compte de résultat Etat I-4 14</u>
		5 Annexe 18
		Etats des opérations pour compte de tiers Etat I-5 19
2EME	E PARTIE	: Exécution budgétaire
		1 Résultats budgétaires de l'exercice Etat II-1 22
		2 Résultats d'exécution Etat II-2 23
		3 Etat de consommation des crédits Etat II-3 26
		4 Etat de réalisation des opérations Etat II-4 30
3EME	E PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs 34
		1 Balance des comptes Etat III-1 35
		2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 48
4EME	E PARTIE	: Page des signatures

# Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	4,11	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	152,55
Réseaux et installations de voirie et	18 828,62	Différences sur réalisations	
réseaux divers		d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	932,05	Report à nouveau	-62,53
Immobilisations mises en concession,		Résultat de l'exercice	232,51
affermage ou à disposition et			
immobilisations affectées			
Autres immobilisations corporelles	0,36	Subventions transférables	20 281,16
Total immobilisations corporelles	19 761,03	Subventions non transférables	
(nettes)			
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant,	730,03
		de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 765,14	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	21 333,73
Créances	154,61	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	6 599,74	Fournisseurs (2)	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	5 185,76
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 754,35	Total dettes à court terme	5 185,76
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	5 185,76
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	26 519,49	TOTAL PASSIF	26 519,49

<sup>(1)</sup> Déduction faite des amortissements et provisions

<sup>(2)</sup> Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

			Exercice 2023		Exercice 2022
ACTIF		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Subventions d'équipement versées	2 088,80	1 195,20	893,60	1 401,91
S E	Autres immobilisations incorporelles	3 216,89		3 216,89	3 216,89
IS	Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILI	En toute propriété : Terrains				
OB	En toute propriété: Constructions				
MM	En toute propriété : Constr sol d'autrui				
	En tte prop : Réseaux install de voirie	20 361 035,67	2 122 613,03	18 238 422,64	18 570 158,66
ACTIF	En toute propriété : Oeuvres d'art				
CT	En toute propriété : Autres immob corpo	858,79	500,92	357,87	429,43
⋖	En toute propriété : Immob en cours	932 049,61		932 049,61	926 449,61
	En tte prop: Immob affectées à un sce				
	Immo mises en concession ou à dispo				
	Reçues mise à dispo : Terrains				
	Reçues mise à dispo : Constructions				
	Reçues mise à dispo : Constr sol autrui				
	Reçues mise à dispo : Rés install voirie	1 460 090,09	869 888,93	590 201,16	663 205,58
	Reçues mise à dispo : Collections et uv				
	Immo C mise à dispo : Autres immos corpo				
	MONTANT A REPORTER	22 759 339,85	2 994 198,08	19 765 141,77	20 164 862,08

		Exercice 2023			Exercice 2022
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	REPORT	22 759 339,85	2 994 198,08	19 765 141,77	20 164 862,08
回	Terrains recus au titre d'affectation				
SUITE	Construct reçues au titre d'affectation				
SU	Reçues en affectat : Construc sol autrui				
는 E	Reçues en affectat : Rés instal voirie				
ACTIF	Reçues en affectat : Oeuvres d'art				
I A II	Reçues en affectat : Autres immob corpo				
OB	Participations et créances rattachées				
MM.	Autres titres immobilisés				
F	Avances en garanties d'emprunt				
	Prêts				
	Immob financières : Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	22 759 339,85	2 994 198,08	19 765 141,77	20 164 862,08

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Stocks et en cours: Production				
٠.	Autres stocks				
TN	Redevables et comptes rattachés	153 825,21		153 825,21	174 547,65
71.7	Créances douteuses et irrécouvrables				
IRCUL	Créances sur l'Etat et collec publiques	780,00		780,00	2 092,96
Cil	Créances sur les budgets annexes				
	Opérations pour le compte de tiers				
H	Créances: Autres créances				
ACT	Valeurs mobilières de placement				
-4	Disponibilités	6 599 742,05		6 599 742,05	7 589 311,81
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	6 754 347,26		6 754 347,26	7 765 952,42

		Exercice 2023			Exercice 2022
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
DE ATION	Ecarts de conversion - Actif				
Si	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
COMPTES REGULARI SA	TOTAL GENERAL (I + II + III)	29 513 687,11	2 994 198,08	26 519 489,03	27 930 814,50

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Fonds internes : dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	730 034,98	730 034,98
Ω	Affectation par collec de rattachement		
PROPRES	Réserves	152 551,62	152 551,62
l Ö	Neutralisation des amortissements		
	Report à nouveau	-62 526,71	-90 884,23
	Résultat de l'exercice	232 506,77	28 357,52
FONDS	Subventions rattachées aux actifs amort	20 281 162,76	20 641 513,25
FO	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds d'investissement		
	Subventions non rattachées aux actifs a		
	Droits de l'affectant		
	Droits du remettant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	21 333 729,42	21 461 573,14

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Provisions pour risques		
۵ ا	Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR			

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements finan		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie	1 200 000,00	
DETTES	Fournisseurs et comptes rattachés		7 338,85
Ī	Dettes fiscales et sociales	21 218,00	1 088,00
ΞQ	Dettes envers l'Etat et les collec publ		15 000,00
	Opérations pour le compte de la CE, Deni		
	Dettes envers les BA	3 964 540,62	6 427 685,87
	Opérations pour le compte de tiers		
	Dettes diverses : Autres dettes		18 127,00
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	5 185 758,62	6 469 239,72

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Recettes à classer ou à régulariser	0,99	1,64
, p	Ecarts de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	0,99	1,64
COMPTES DE	TOTAL GENERAL ( I + II + IV)	26 519 489,03	27 930 814,50

# Compte de Résultat Synthétique En Milliers d'Euros

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	88,86	100,00
Produits des services	282,48	211,92
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	371,34	311,92
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	93,86	125,30
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	405,32	405,54
Autres charges		18,42
Charges courantes non financières	499,18	549,26
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-127,84	-237,34
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-127,84	-237,34
Produits exceptionnels	360,35	265,70
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	360,35	265,70
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	232,51	28,36

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Pdts non financiers: Impôts locaux		
Pdts non financ : Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	282 475,42	211 919,76
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises amortis prov (non financiers)		
Pdts non financiers : Transferts charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	88 860,01	100 000,00
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	371 335,43	311 919,76
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	93 858,83	125 296,25
Chgs non financières: Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob	405 320,31	405 544,29
Dot amort sur charges à répartir		

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations provisions (non financières)		
Autres charges	0,01	18 419,00
Contributions obligatoires		
Participations		
Particip et interventions : Subventions		
TOTAL II	499 179,15	549 259,54
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-127 843,72	-237 339,78
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Pdts financiers: Reprises provisions		
Pdts financiers: Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations amo et prov (financières)		

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
TOTAL IV		
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-127 843,72	-237 339,78
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Pdts excep op gestion : Subventions		
Pdt excep op gestion : Autres opérations		
Produits des cessions d'immobilisations		
Différences sur réalisations (négatives)		
Neutralisation des amortissements		
Pdt excep op capital : Autres opérations	360 350,49	265 697,30
Pdts excep : Reprises sur provisions		
Pdts excep : Transferts de charges		
TOTAL V	360 350,49	265 697,30
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Chg excep op gestion : Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Différences sur réalisations (positives)		
Chg excep op capital : Autres opérations		
Dot. amort. et prov exceptionnelles		

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
TOTAL VI		
C.1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V-VI-776+676)	360 350,49	265 697,30
C.2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL BUDGETAIRE (V-VI)	360 350,49	265 697,30
Total des produits hors neutralisation (I+III+V-776)	731 685,92	577 617,06
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI-676)	499 179,15	549 259,54
D.1 - RESULTAT COMPTABLE hors neutralisations (A+B+C.1)	232 506,77	28 357,52
Neutralisation budgétaire des plus et moins values		
(7761-6761)		
Neutralisation budgétaire d'amortissements (7768)		
D.2 - RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C.2)	232 506,77	28 357,52

# Opérations Compte de Tiers

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour	Balance d'entrée		Déparque de llamée	Dogattag de llamés	Balance de sortie		
le compte de tiers	te de tiers Solde débiteur Solde créd	Solde créditeur	Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Solde débiteur	Solde créditeur	

# Opérations Compte de Tiers

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour	Balance d'entrée		Déparque de llamée	Dogattag de llamés	Balance de sortie		
le compte de tiers	te de tiers Solde débiteur Solde créd	Solde créditeur	Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Solde débiteur	Solde créditeur	

# Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES		·	
Prévisions budgétaires totales (a)	1 765 237,77	678 990,00	2 444 227,77
Titres de recette émis (b)	405 320,31	733 381,01	1 138 701,32
Réductions de titres (c)		1 695,09	1 695,09
Recettes nettes (d = b - c)	405 320,31	731 685,92	1 137 006,23
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 765 237,77	678 990,00	2 444 227,77
Mandats émis (f)	365 950,49	516 279,00	882 229,49
Annulations de mandats (g)		17 099,85	17 099,85
Depenses nettes (h = f - g)	365 950,49	499 179,15	865 129,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	39 369,82	232 506,77	271 876,59
(h - d) Déficit			

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	1 359 237,77		39 369,82		1 398 607,59
Fonctionnement	-62 526,71		232 506,77		169 980,06
TOTAL I	1 296 711,06		271 876,59		1 568 587,65
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
20701-FttH / SM INITIATIVE PUBL 36					
Investissement	4 773 070,87		-2 612 126,50		2 160 944,37
Fonctionnement	634 511,29	634 511,29	830 160,07		830 160,07
Sous-Total	5 407 582,16	634 511,29	-1 781 966,43		2 991 104,44
TOTAL III	5 407 582,16	634 511,29	-1 781 966,43		2 991 104,44
TOTAL I + II + III	6 704 293,22	634 511,29	-1 510 089,84		4 559 692,09

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00		1 000,00				1 000,00
23	Immobilisations en cours	138 700,00	1 264 527,77	1 403 227,77	5 600,00		5 600,00	1 397 627,77
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	139 700,00	1 264 527,77	1 404 227,77	5 600,00		5 600,00	1 398 627,77
	OPERATIONS							
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	139 700,00	1 264 527,77	1 404 227,77	5 600,00		5 600,00	1 398 627,77
040	Opérations d'ordre de transfert	266 300,00	94 710,00	361 010,00	360 350,49		360 350,49	659,51
	entre sections							
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	266 300,00	94 710,00	361 010,00	360 350,49		360 350,49	659,51
TOTAL GENERAL		406 000,00	1 359 237,77	1 765 237,77	365 950,49		365 950,49	1 399 287,28

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT RECETTES

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
040	Opérations d'ordre de transfert	406 000,00		406 000,00	405 320,31		405 320,31	679,69
	entre sections							
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	406 000,00		406 000,00	405 320,31		405 320,31	679,69
001	Solde d'exécution de la section		1 359 237,77	1 359 237,77				1 359 237,77
	d'investissement reporté							
TOTAL GENERAL		406 000,00	1 359 237,77	1 765 237,77	405 320,31		405 320,31	1 359 917,46

### Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	159 480,00	30 683,29	190 163,29	110 958,68	17 099,85	93 858,83	96 304,46
65	Autres charges de gestion	18 500,00	1 500,00	20 000,00	0,01		0,01	19 999,99
	courante							
67	Charges exceptionnelles	300,00		300,00				300,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE	178 280,00	32 183,29	210 463,29	110 958,69	17 099,85	93 858,84	116 604,45
	FONCTIONNEMENT							
042	Opérations d'ordre de transfert	406 000,00		406 000,00	405 320,31		405 320,31	679,69
	entre sections							
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE	406 000,00		406 000,00	405 320,31		405 320,31	679,69
	FONCTIONNEMENT							
002	Résultat de fonctionnement		62 526,71	62 526,71				62 526,71
	reporté							
TOTAL GENERAL		584 280,00	94 710,00	678 990,00	516 279,00	17 099,85	499 179,15	179 810,85

### Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT RECETTES

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
	Produits des services du domaine et ventes diverses	229 096,00	24,00	229 120,00	282 475,42		282 475,42	-53 355,42
74	Dotations subventions et participations	88 884,00	-24,00	88 860,00	90 555,10	1 695,09	88 860,01	-0,01
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	317 980,00		317 980,00	373 030,52	1 695,09	371 335,43	-53 355,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 300,00	94 710,00	361 010,00	360 350,49		360 350,49	659,51
-	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	266 300,00	94 710,00	361 010,00	360 350,49		360 350,49	659,51
TOTAL GENERAL		584 280,00	94 710,00	678 990,00	733 381,01	1 695,09	731 685,92	-52 695,92

# Etat de réalisation des opérations Section D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Exercice 2023

Nº articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
totalisation au chapitre	Intitule	1	2	3 = 1 - 2
23153	Réseaux divers	5 600,00		5 600,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 2	Immobilisations en cours	5 600,00		5 600,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	5 600,00		5 600,00
	OPERATIONS			
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 600,00		5 600,00
13911	Etat et établissements nationaux	104 108,20		104 108,20
13912	Régions	100 113,10		100 113,10
13913	Départements	74 458,52		74 458,52
13914	Communes et structures	48 798,33		48 798,33
	intercommunales			
139172	FEDER	32 872,34		32 872,34
SOUS-TOTAL OPERATION nº 04	Opérations d'ordre de transfert	360 350,49		360 350,49
	entre sections			
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	360 350,49		360 350,49
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	365 950,49		365 950,49
	D'INVESTISSEMENT			

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
280421	Biens, mobiliers matériel et études	508,31		508,31
28153	Réseaux divers	331 736,02		331 736,02
281753	Réseaux divers	73 004,42		73 004,42
281848	Autres matériels de bureau et mobilier	71,56		71,56
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	405 320,31		405 320,31
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	405 320,31		405 320,31
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	405 320,31		405 320,31

# Etat de réalisation des opérations Section DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Nº articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
totalisation au chapitre	Intitule	1	2	3 = 1 - 2
60612	Energie - électricité	64 581,41	17 099,85	47 481,56
611	Contrats de prestations de	4 430,00		4 430,00
	services			
6135	Locations mobilières	13 464,23		13 464,23
6156	Maintenance	7 788,24		7 788,24
6161	Multirisques	1 932,80		1 932,80
6231	Annonces et insertions	2 730,00		2 730,00
6281	Concours divers -cotisations	3 980,00		3 980,00
62878	Remboursement de frais à des	12 052,00		12 052,00
	tiers			
	Charges à caractère général	110 958,68	17 099,85	93 858,83
6541	Créances admises en non-valeur	0,01		0,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	0,01		0,01
	courante			
TOTAL	DEPENSES REELLES DE	110 958,69	17 099,85	93 858,84
	FONCTIONNEMENT			
6811	Dotations aux Amortissements des	405 320,31		405 320,31
	immobilisations incorporelles et			
	corporelles			
SOUS-TOTAL OPERATION nº 042	Opérations d'ordre de transfert	405 320,31		405 320,31
	entre sections			
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE	405 320,31		405 320,31
	FONCTIONNEMENT			
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE	516 279,00	17 099,85	499 179,15
	FONCTIONNEMENT			

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT RECETTES

N° articles puis		Emissions	Annulations	Recettes nettes
totalisation au chapitre	Intitulé	1	2	3 = 1 - 2
70323	Redevance d'occupation du domaine	122 680,76		122 680,76
	public Départemental			
7083	Locations diverses (autres	159 794,66		159 794,66
	qu'immeubles)			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services du domaine	282 475,42		282 475,42
	et ventes diverses			
	Région	22 215,00		22 215,00
7473	Département	39 987,00		39 987,00
7474	Communes et structures	28 353,10	1 695,09	26 658,01
	intercommunales			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations subventions et	90 555,10	1 695,09	88 860,01
	participations			
TOTAL	RECETTES REELLES DE	373 030,52	1 695,09	371 335,43
	FONCTIONNEMENT			
777	Quote-part des subventions	360 350,49		360 350,49
	d'investissement transférée au			
	compte de résultat			
	Opérations d'ordre de transfert	360 350,49		360 350,49
	entre sections			
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE	360 350,49		360 350,49
	FONCTIONNEMENT			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE	733 381,01	1 695,09	731 685,92
	FONCTIONNEMENT			

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budg			ations taires	Tot	aux	Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		730 034,98						730 034,98		730 034,98
	Sous Total compte 102		730 034,98						730 034,98		730 034,98
	Excédt de fonctionnement capitalisé		152 551,62						152 551,62		152 551,62
	Sous Total compte 106		152 551,62						152 551,62		152 551,62
	Sous Total compte 10		882 586,60						882 586,60		882 586,60
	Report à nouveau solde débiteur	90 884,23			28 357,52			90 884,23	28 357,52	62 526,71	
	Sous Total compte 11	90 884,23			28 357,52			90 884,23	28 357,52	62 526,71	
	Résultat exercice excéd déficit		28 357,52	28 357,52				28 357,52	28 357,52		0,00
	Sous Total compte 12		28 357,52	28 357,52				28 357,52	28 357,52		0,00
	Etat et établissements nationaux		7 131 307,17						7 131 307,17		7 131 307,17
	Régions		5 389 105,29						5 389 105,29		5 389 105,29
	Départements		3 773 762,20						3 773 762,20		3 773 762,20
	Communes et structures intercommunales		2 511 362,18						2 511 362,18		2 511 362,18

### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023
20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36
Exercice 2023

		Balance	d'entrée	_	Opérations non-budgétaires		tions aires	Tot	aux	Soldes	
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13172	FEDER		1 874 734,10						1 874 734,10		1 874 734,10
13178	Autres fonds européens		1 845 000,00						1 845 000,00		1 845 000,00
1317	Sous Total compte 1317		3 719 734,10						3 719 734,10		3 719 734,10
131	Sous Total compte 131		22 525 270,94						22 525 270,94		22 525 270,94
13911	Etat et établissements nationaux	470 181,22				104 108,20		574 289,42		574 289,42	
13912	Régions	524 245,72				100 113,10		624 358,82		624 358,82	
	Départements	364 377,02				74 458,52		438 835,54		438 835,54	
	Communes et structures intercommunales	241 297,84				48 798,33		290 096,17		290 096,17	
139172		283 655,89				32 872,34		316 528,23		316 528,23	
13917	Sous Total compte 13917	283 655,89				32 872,34		316 528,23		316 528,23	
1391	Sous Total compte 1391	1 883 757,69				360 350,49		2 244 108,18		2 244 108,18	
139	Sous Total compte 139	1 883 757,69				360 350,49		2 244 108,18		2 244 108,18	
13	Sous Total compte 13	1 883 757,69	22 525 270,94			360 350,49		2 244 108,18	22 525 270,94		20 281 162,76

### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023
20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36
Exercice 2023

		Balance d'entrée		-	Opérations non-budgétaires		tions aires	Tot	aux	Soldes	
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1	1 974 641,92	23 436 215,06	28 357,52	28 357,52	360 350,49		2 363 349,93	23 464 572,58	2 306 634,89	23 407 857,54
	Frais d'insertion	3 216,89						3 216,89		3 216,89	
	Sous Total	3 216,89						3 216,89		3 216,89	
	Biens, mobiliers matériel et études	3 219,87			1 131,07			3 219,87	1 131,07	2 088,80	
	Sous Total compte 2042	3 219,87			1 131,07			3 219,87	1 131,07	2 088,80	
	Sous Total compte 204	3 219,87			1 131,07			3 219,87	1 131,07	2 088,80	
	Sous Total compte 20	6 436,76			1 131,07			6 436,76	1 131,07	5 305,69	
2153	Réseaux divers	20 361 035,67						20 361 035,67		20 361 035,67	
	Sous Total compte 215	20 361 035,67						20 361 035,67		20 361 035,67	
21753	Réseaux divers	1 460 090,09						1 460 090,09		1 460 090,09	
	Sous Total compte 2175	1 460 090,09						1 460 090,09		1 460 090,09	
	Sous Total	1 460 090,09						1 460 090,09		1 460 090,09	
	Autres mat de bureau et mobilier	858,79						858,79		858,79	

		Balance o	i'entrée	Opéra non-budg		Opéra budgét		Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2184	Sous Total	858,79						858,79		858,79	
	compte 2184										
218	Sous Total	858,79						858,79		858,79	
	compte 218										
1	Sous Total compte 21	21 821 984,55						21 821 984,55		21 821 984,55	
	Réseaux divers	926 449,61				5 600,00		932 049,61		932 049,61	
	Sous Total	926 449,61				5 600,00		932 049,61		932 049,61	
1	compte 2315					,					
231	Sous Total	926 449,61				5 600,00		932 049,61		932 049,61	
	compte 231										
23	Sous Total	926 449,61				5 600,00		932 049,61		932 049,61	
	compte 23										
	Biens,		1 817,96	1 131,07			508,31	1 131,07	2 326,27		1 195,20
	mobiliers										
	matériel et										
	études		1 01 7 06	4 424 05			500.01	4 424 05	0.206.05		1 105 00
1	Sous Total		1 817,96	1 131,07			508,31	1 131,07	2 326,27		1 195,20
	compte 28042 Sous Total		1 817,96	1 131,07			508,31	1 131,07	2 326,27		1 195,20
	compte 2804		1 01/,90	1 131,07			300,31	1 131,07	2 320,27		1 195,20
	Sous Total		1 817,96	1 131,07			508,31	1 131,07	2 326,27		1 195,20
1	compte 280		1 017,50	1 131,07			300,31	1 131,07	2 320,21		1 155,20
	Réseaux divers		1 790 877,01				331 736,02		2 122 613,03		2 122 613,03
	Sous Total		1 790 877,01				331 736,02		2 122 613,03		2 122 613,03
1	compte 2815		•								

		Balance d'entrée		Opéra non-budg		Opéra budgét		Tot	aux	Sol	les
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281753	Réseaux divers		796 884,51				73 004,42		869 888,93		869 888,93
28175	Sous Total compte 28175		796 884,51				73 004,42		869 888,93		869 888,93
2817	Sous Total compte 2817		796 884,51				73 004,42		869 888,93		869 888,93
281848	Autres mat de bureau et mobilier		429,36				71,56		500,92		500,92
28184	Sous Total compte 28184		429,36				71,56		500,92		500,92
2818	Sous Total compte 2818		429,36				71,56		500,92		500,92
281	Sous Total compte 281		2 588 190,88				404 812,00		2 993 002,88		2 993 002,88
28	Sous Total compte 28		2 590 008,84	1 131,07			405 320,31	1 131,07	2 995 329,15		2 994 198,08
	Total classe 2	22 754 870,92	2 590 008,84	1 131,07	1 131,07	5 600,00	405 320,31	22 761 601,99	2 996 460,22	22 759 339,85	2 994 198,08
4011	Fournisseurs		7 338,85	113 871,38	106 532,53			113 871,38	113 871,38		0,00
401	Sous Total compte 401		7 338,85	113 871,38	106 532,53			113 871,38	113 871,38		0,00
4041	Fournis immob			6 720,00	6 720,00			6 720,00	6 720,00		0,00
404	Sous Total compte 404			6 720,00	6 720,00			6 720,00	6 720,00		0,00

		Balance o	d'entrée	Opérat non-budg			tions taires	Tot	aux	Solo	les
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40	Sous Total compte 40		7 338,85	120 591,38	113 252,53			120 591,38	120 591,38		0,00
4111	Redevables - amiable	174 547,65		307 011,57	327 734,01			481 559,22	327 734,01	153 825,21	
4116	Redevables - contentieux			10 449,11	10 449,11			10 449,11	10 449,11		0,00
411	Sous Total compte 411	174 547,65		317 460,68	338 183,12			492 008,33	338 183,12	153 825,21	
41	Sous Total compte 41	174 547,65		317 460,68	338 183,12			492 008,33	338 183,12	153 825,21	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	0,01		90 555,10	90 555,11			90 555,11	90 555,11		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			1 580,35	1 580,35			1 580,35	1 580,35		0,00
441	Sous Total compte 441	0,01		92 135,45	92 135,46			92 135,46	92 135,46		0,00
44331	Opérations particulières avec lÉtat et		15 000,00	27 052,00	12 052,00			27 052,00	27 052,00		0,00
4433	Sous Total compte 4433		15 000,00	27 052,00	12 052,00			27 052,00	27 052,00		0,00
443	Sous Total compte 443		15 000,00	27 052,00	12 052,00			27 052,00	27 052,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser				21 218,00				21 218,00		21 218,00
4455	Sous Total compte 4455				21 218,00				21 218,00		21 218,00

		Balance	d'entrée	Opéra non-bude		_	tions taires	Tot	aux	Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Etat - TVA déduct sur immobilisations			1 120,00	1 120,00			1 120,00	1 120,00		0,00
	TVA déduct sur autres biens et services	1 004,95		7 626,50	8 631,45			8 631,45	8 631,45		0,00
	Etat - crédit de TVA à reporter	1 088,00		8 571,00	9 659,00			9 659,00	9 659,00		0,00
	Sous Total compte 4456	2 092,95		17 317,50	19 410,45			19 410,45	19 410,45		0,00
44571	Etat - TVA collectée			24 536,15	24 536,15			24 536,15	24 536,15		0,00
	Sous Total compte 4457			24 536,15	24 536,15			24 536,15	24 536,15		0,00
	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			7 520,00	6 740,00			7 520,00	6 740,00	780,00	
	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente		1 088,00	1 088,00				1 088,00	1 088,00		0,00
	Sous Total compte 44588		1 088,00	1 088,00				1 088,00	1 088,00		0,00
	Sous Total compte 4458		1 088,00	8 608,00	6 740,00			8 608,00	7 828,00	780,00	
1	Sous Total compte 445	2 092,95	1 088,00	50 461,65	71 904,60			52 554,60	72 992,60		20 438,00
	Sous Total compte 44	2 092,96	16 088,00	169 649,10	176 092,06			171 742,06	192 180,06		20 438,00
	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		6 427 685,87	15 221 229,33	12 758 084,08			15 221 229,33	19 185 769,95		3 964 540,62

		Balance	d'entrée	Opéra non-budo		<u>-</u>	tions taires	Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	Sous Total compte 451		6 427 685,87	15 221 229,33	12 758 084,08			15 221 229,33	19 185 769,95		3 964 540,62
45	Sous Total compte 45		6 427 685,87	15 221 229,33	12 758 084,08			15 221 229,33	19 185 769,95		3 964 540,62
466	Excédt de verSEMent			10 449,11	10 449,11			10 449,11	10 449,11		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		18 127,00	18 127,00				18 127,00	18 127,00		0,00
	Sous Total compte 4671		18 127,00	18 127,00				18 127,00	18 127,00		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			34 199,70	34 199,70			34 199,70	34 199,70		0,00
4672	Sous Total compte 4672			34 199,70	34 199,70			34 199,70	34 199,70		0,00
467	Sous Total compte 467		18 127,00	52 326,70	34 199,70			52 326,70	52 326,70		0,00
	Sous Total compte 46		18 127,00	62 775,81	44 648,81			62 775,81	62 775,81		0,00
47138	Raet : autres			11 377 314,58	11 377 314,58			11 377 314,58	11 377 314,58		0,00
4713	Sous Total compte 4713			11 377 314,58	11 377 314,58			11 377 314,58	11 377 314,58		0,00
	Excédent à réimputer - personnes morales			10 449,11	10 449,11			10 449,11			0,00
47141	Sous Total compte 47141			10 449,11	10 449,11			10 449,11	10 449,11		0,00

		Balance	d'entrée	Opéra non-budg		<del>-</del>	ations taires	Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4714			10 449,11	10 449,11			10 449,11	10 449,11		0,00
	Autres recettes à régulariser			18 070,37	18 070,37			18 070,37	18 070,37		0,00
	Sous Total compte 471			11 405 834,06	11 405 834,06			11 405 834,06	11 405 834,06		0,00
	DACR - rembst annuités emprunts			18 070,37	18 070,37			18 070,37	18 070,37		0,00
4721	Sous Total compte 4721			18 070,37	18 070,37			18 070,37	18 070,37		0,00
	DACR - autres dépenses à régul			11 377 314,58	11 377 314,58			11 377 314,58	11 377 314,58		0,00
	Sous Total compte 472			11 395 384,95	11 395 384,95			11 395 384,95	11 395 384,95		0,00
	Arrondis sur déclaration de TVA		1,64	1,45	0,80			1,45	2,44		0,99
	Sous Total compte 478		1,64	1,45	0,80			1,45	2,44		0,99
	Sous Total compte 47			22 801 220,46					22 801 221,45		0,99
	Total classe 4	176 640,61	6 469 241,36	38 692 926,76					42 700 721,77		3 985 759,61
515	Compte au trésor	7 589 311,81		14 389 935,21	15 379 504,97			21 979 247,02	15 379 504,97	6 599 742,05	
	Lignes de crédit de trésorerie				1 200 000,00				1 200 000,00		1 200 000,00

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budo		Opéra budgét		Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5193	Sous Total compte 5193				1 200 000,00				1 200 000,00		1 200 000,00
	Sous Total compte 519				1 200 000,00				1 200 000,00		1 200 000,00
	Sous Total compte 51	7 589 311,81		14 389 935,21	16 579 504,97			21 979 247,02	16 579 504,97	5 399 742,05	
	Opérations d'ordre budgétaires			765 670,80	765 670,80			765 670,80	765 670,80		0,00
	Opér fin budget p et bud annex rattachés			11 396 228,95	11 396 228,95			11 396 228,95	11 396 228,95		0,00
	Compte pivot - Admission en non valeur			0,01	0,01			0,01	0,01		0,00
	Sous Total compte 587			0,01	0,01			0,01	0,01		0,00
	Sous Total compte 58			12 161 899,76	12 161 899,76			12 161 899,76	12 161 899,76		0,00
	Total classe 5	7 589 311,81		26 551 834,97	28 741 404,73			34 141 146,78	28 741 404,73	6 599 742,05	1 200 000,00
60612	Energie - électricité					64 581,41	17 099,85	64 581,41	17 099,85	47 481,56	
	Sous Total compte 6061					64 581,41	17 099,85	64 581,41	17 099,85	47 481,56	
	Sous Total compte 606					64 581,41	17 099,85	64 581,41	17 099,85	47 481,56	
	Sous Total compte 60					64 581,41	17 099,85	64 581,41	17 099,85	47 481,56	

		Balance d'entrée		Opéra non-budo		Opérat budgéta		Tota	nux	Solo	les
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats de prestations de services					4 430,00		4 430,00		4 430,00	
	Locations mobilières					13 464,23		13 464,23		13 464,23	
613	Sous Total compte 613					13 464,23		13 464,23		13 464,23	
	Maintenance Sous Total compte 615					7 788,24 7 788,24		7 788,24 7 788,24		7 788,24 7 788,24	
616	Multirisques Sous Total compte 616					1 932,80 1 932,80		1 932,80 1 932,80		1 932,80 1 932,80	
	Sous Total compte 61					27 615,27		27 615,27		27 615,27	
6231	Annonces et insertions					2 730,00		2 730,00		2 730,00	
623	Sous Total compte 623					2 730,00		2 730,00		2 730,00	
	Concours divers - cotisations					3 980,00		3 980,00		3 980,00	
62878	Rembst de frais à des tiers					12 052,00		12 052,00		12 052,00	
6287	Sous Total compte 6287					12 052,00		12 052,00		12 052,00	

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud	tions gétaires	Opéra budgét		Tota	aux	Solo	des
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 628					16 032,00		16 032,00		16 032,00	
	Sous Total compte 62					18 762,00		18 762,00		18 762,00	
	Créances admises en non-valeur					0,01		0,01		0,01	
	Sous Total compte 654					0,01		0,01		0,01	
	Sous Total					0,01		0,01		0,01	
	DA - immob incorp et corpo					405 320,31		405 320,31		405 320,31	
	Sous Total compte 681					405 320,31		405 320,31		405 320,31	
68	Sous Total					405 320,31		405 320,31		405 320,31	
	Total classe 6					516 279,00	17 099,85	516 279,00	17 099,85	499 179,15	
	Redevance d'occupation du domaine public						122 680,76		122 680,76		122 680,76
	Sous Total compte 7032						122 680,76		122 680,76		122 680,76
703	Sous Total						122 680,76		122 680,76		122 680,76
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles						159 794,66		159 794,66		159 794,66

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opéra budgét		Tot	aux	Soldes	
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
708	Sous Total						159 794,66		159 794,66		159 794,66
	compte 708 Sous Total compte 70						282 475,42		282 475,42		282 475,42
7472	Région						22 215,00		22 215,00		22 215,00
	Dépt						39 987,00		39 987,00		39 987,00
7474	Communes et structures intercommunales					1 695,09	28 353,10	1 695,09	28 353,10		26 658,01
747	Sous Total compte 747					1 695,09	90 555,10	1 695,09	90 555,10		88 860,01
	Sous Total compte 74					1 695,09	90 555,10	1 695,09	90 555,10		88 860,01
	Quote-part subv invest transf au résult						360 350,49		360 350,49		360 350,49
	Sous Total compte 77						360 350,49		360 350,49		360 350,49
	Total classe 7					1 695,09	733 381,01	1 695,09	733 381,01		731 685,92
	Total général	32 495 465,26	32 495 465,26	65 274 250,32	65 002 373,73	883 924,58	1 155 801,17	98 653 640,16	98 653 640,16	32 319 501,15	32 319 501,15

## Balance des valeurs inactives Arrêtée à la date du 31/12/2023

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT		SOL	DES
Nº Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives	Barance d'entree	Annee en cours 101AL		barance d'entree	Aimee en cours	TOTAL	Debiteurs	Creditedis
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### Page des signatures

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36 Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats. Observations :

#### BARRURIER Christophe (1001551526-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'INDRE, le 01/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36 pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

#### CARLA Jean-Yves (1013751849-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A CHATEAUROUX, le 02/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

IDENTIFIANT BUDGET 20701 N° de SIRET 20002238200036

SGC CHATEAUROUX N° CODIQUE 036090

Date Edition : 31/01/2024

Compte : DEFINITIF

# Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 BUDGET ANNEXE

# COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Vincent LEGRIS
M Jean-Yves CARLA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

DU 01/01/2024 AU 31/01/2024

Nomenclature M4 spic Voté par Nature

### SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE	PARTIE	:	Situation patrimoniale 3
			1 Bilan synthétique Etat I-1 4
			2 Bilan Etat I-2 5
			2.1 Bilan Actif
			2.2 Bilan Passif
			3 Compte de résultat synthétique Etat I-3 13
			4 Compte de résultat Etat I-4 14
			5 Annexe 18
			Etats des opérations pour compte de tiers Etat I-5 19
2EME	PARTIE	:	Exécution budgétaire 21
			1 Résultats budgétaires de l'exercice Etat II-1 22
			2 Résultats d'exécution Etat II-2 23
			3 Etat de consommation des crédits Etat II-3 26
			4 Etat de réalisation des opérations Etat II-4 30
3EME	PARTIE	:	Comptabilité des deniers et valeurs 34
			1 Balance des comptes Etat III-1 35
			2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 45
4EME	PARTIE	:	Page des signatures

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	89,73	Dotations	4 623,90
Terrains	0,50	Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	7 154,34
Réseaux et installations de voirie et		Différences sur réalisations	
réseaux divers		d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	72 672,42	Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	6 041,12	Résultat de l'exercice	830,16
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	82 869,87
Total immobilisations corporelles (nettes)	78 714,05	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	24 743,38	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	103 547,16	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	95 478,26
Créances	4 212,18	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	11 060,00
Disponibilités		Fournisseurs <sup>(2)</sup>	89,84
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 131,24
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 212,18	Total dettes à court terme	1 221,08
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	12 281,08
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	107 759,35	TOTAL PASSIF	107 759,35

<sup>(1)</sup> Déduction faite des amortissements et provisions

 $<sup>^{(2)}</sup>$  Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

			Exercice 2023		Exercice 2022
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Frais d'établissement				
闰	Frais d'études, de R et D	152 563,84	62 831,81	89 732,03	67 532,45
SI	Conces, brev, licences, marques, procéd				
립	Fonds commercial, droit au bail				
IMMOBILISE	Autres immobilisations incorporelles				
MM	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	503,00		503,00	503,00
ACTIF	Constructions en toute propriété				
G	Construction sur sol autrui en tte prop				
⋖	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	72 672 423,42		72 672 423,42	72 072 851,63
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à	6 041 120,09		6 041 120,09	6 041 120,09
j j	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER	78 866 610,35	62 831,81	78 803 778,54	78 182 007,17

			Exercice 2023		Exercice 2022
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	REPORT	78 866 610,35	62 831,81	78 803 778,54	78 182 007,17
됴	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
E H	Autres immob corpo mise à dispo				
SUITE	Immobilisations en cours mises à dispo				
ACTIF	Terrains reçus en affect ou concess				
E	Construct reques au titre d'affectation				
AC IL	Construction sur sol d'autrui				
OB	Instal, matériel et outillage technique				
MM	Autres immobilisations corporelles				
l A	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances	24 743 381,00		24 743 381,00	10 741 200,00
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	103 609 991,35	62 831,81	103 547 159,54	88 923 207,17

			Exercice 2023		Exercice 2022
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Matières premières et autres approvision				
j .	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
CIRCULANT	Marchandises				
l SCI	Avances				
	Clients et comptes rattachés	216 498,08		216 498,08	72 357,00
	Créances irrécouvrables admises en NV				
ACTIF	Autres	31 144,00		31 144,00	91 296,80
โ อี	Créances sur l'Etat et collec publiques				
1 "	Créances sur les BA ou le BP	3 964 540,62		3 964 540,62	6 427 685,87
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				234 016,12
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	4 212 182,70		4 212 182,70	6 825 355,79

			Exercice 2023		Exercice 2022
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	2,97		2,97	2,11
DE ATION	Écarts de conversion - Actif				
Si	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	2,97		2,97	2,11
COMPTES REGULARI S	TOTAL GENERAL (I + II + III)	107 822 177,02	62 831,81	107 759 345,21	95 748 565,07

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Dotations	4 623 896,73	4 623 896,73
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
S	Affectation par collec de rattachement		
)RE	Écarts de réévaluation		
PROPRES	Réserves	7 154 341,33	6 519 830,04
PF	Report à nouveau		
SC	Résultat de l'exercice	830 160,07	634 511,29
FONDS	Subventions d'investissement	82 869 865,85	71 492 551,27
币	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	95 478 263,98	83 270 789,33

"	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Provisions pour risques		
X 있	Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières	11 060 000,00	11 060 000,00
	Crédits et lignes de trésorerie		
DETTES	Avances		
Į	Fournisseurs et comptes rattachés		90 508,98
Δ D E	Dettes fiscales et sociales		118 067,12
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	89 844,23	124 158,25
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		468 005,39
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
İ	Autres dettes	1 131 237,00	617 036,00
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	12 281 081,23	12 477 775,74

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Recettes à classer ou à régulariser		
<u> </u>	Écart de conversion - Passif		
i	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
COMPTES DE	TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)	107 759 345,21	95 748 565,07
COM			

## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	395,29	176,44
Autres produits	897,49	10 191,14
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 292,78	10 367,58
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	427,39	528,55
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	17,90	35,16
Autres charges	1,29	1,37
Charges courantes non financières	446,58	565,08
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	846,20	9 802,50
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	846,20	9 802,50
Produits exceptionnels	0,73	
Charges exceptionnelles	16,77	9 167,99
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-16,04	-9 167,99
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	830,16	634,51

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
	EXECUTE 2023	EXECUTE 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers	395 289,28	176 438,25
Production stockée		
Production immobilisée	262 151,83	276 230,89
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	635 335,10	9 914 909,43
TOTAL I	1 292 776,21	10 367 578,57
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		528 550,55
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		1 371,00
Addies impots, takes et versem assimiles	1 203,00	1 371,00

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob	17 897,22	35 155,19
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		
TOTAL II	446 575,22	565 076,74
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	846 200,99	9 802 501,83
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	846 200,99	9 802 501,83
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	728,00	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	728,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	11 768,92	9 167 990,54
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	5 000,00	
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	16 768,92	9 167 990,54

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-16 040,92	-9 167 990,54
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 293 504,21	10 367 578,57
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	463 344,14	9 733 067,28
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	830 160,07	634 511,29

## Opérations Compte de Tiers

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour	Balance	d'entrée	Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Depenses de 1 année	Recettes de l'aimee	Solde débiteur	Solde créditeur

## Opérations Compte de Tiers

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour	Balance	d'entrée	Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Depenses de l'annee	Recettes de l'aimee	Solde débiteur	Solde créditeur

## Résultats budgétaires de l'exercice

20701 - FttH / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	·		
Prévisions budgétaires totales (a)	22 611 582,16	932 450,00	23 544 032,16
Titres de recette émis (b)	12 618 865,30	1 293 504,21	13 912 369,51
Réductions de titres (c)	6 691,89		6 691,89
Recettes nettes (d = b - c)	12 612 173,41	1 293 504,21	13 905 677,62
DEPENSES	·		
Autorisations budgétaires totales (e)	22 611 582,16	932 450,00	23 544 032,16
Mandats émis (f)	15 224 601,94	470 036,03	15 694 637,97
Annulations de mandats (g)	302,03	6 691,89	6 993,92
Depenses nettes (h = f - g)	15 224 299,91	463 344,14	15 687 644,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		830 160,07	
(h - d) Déficit	2 612 126,50		1 781 966,43

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
FttH / SM INITIATIVE PUBL 36					
Investissement	4 773 070,87		-2 612 126,50		2 160 944,37
Fonctionnement	634 511,29	634 511,29	830 160,07		830 160,07
Sous-Total	5 407 582,16	634 511,29	-1 781 966,43		2 991 104,44
TOTAL III	5 407 582,16	634 511,29	-1 781 966,43		2 991 104,44
TOTAL I + II + III	5 407 582,16	634 511,29	-1 781 966,43		2 991 104,44

Section D'INVESTISSEMENT DEPENSES

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 000,00		46 000,00	40 096,80		40 096,80	5 903,20
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 809 000,00		1 809 000,00	920 172,31	302,03	919 870,28	889 129,72
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15 000 000,00	5 407 582,16	20 407 582,16	14 002 181,00		14 002 181,00	6 405 401,16
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	16 855 000,00	5 407 582,16	22 262 582,16	14 962 450,11	302,03	14 962 148,08	7 300 434,08
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 855 000,00	5 407 582,16	22 262 582,16	14 962 450,11	302,03	14 962 148,08	7 300 434,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 000,00		299 000,00	262 151,83		262 151,83	36 848,17
041	Opérations patrimoniales	50 000,00		50 000,00				50 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	349 000,00		349 000,00	262 151,83		262 151,83	86 848,17
TOTAL GENERAL		17 204 000,00	5 407 582,16	22 611 582,16	15 224 601,94	302,03	15 224 299,91	7 387 282,25

Section D'INVESTISSEMENT RECETTES

20701 - FttH / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative 2	Total prévisions $3 = 1 + 2$	Emissions	Annulations 5	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
niveau de vote)		1				5	6 = 4 - 5	/ = 3 - 6
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		634 511,29	634 511,29	634 511,29		634 511,29	
13	SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT	789 100,00		789 100,00	11 377 314,58		11 377 314,58	-10 588 214,58
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	16 000 000,00		16 000 000,00				16 000 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				582 450,32		582 450,32	-582 450,32
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	10 000,00		10 000,00				10 000,00
	FINANCIÈRES							
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	16 799 100,00	634 511,29	17 433 611,29	12 594 276,19		12 594 276,19	4 839 335,10
	OPERATIONS							
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 799 100,00	634 511,29	17 433 611,29	12 594 276,19		12 594 276,19	4 839 335,10
021	Virement de la section	319 744,00		319 744,00				319 744,00
	d'exploitation							
040	Opérations d'ordre de transfert	35 156,00		35 156,00	24 589,11	6 691,89	17 897,22	17 258,78
	entre sections							
041	Opérations patrimoniales	50 000,00		50 000,00				50 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	404 900,00		404 900,00	24 589,11	6 691,89	17 897,22	387 002,78
001	Solde d'exécution de la section		4 773 070,87	4 773 070,87				4 773 070,87
	d'investissement reporté							
TOTAL GENERAL		17 204 000,00	5 407 582,16	22 611 582,16	12 618 865,30	6 691,89	12 612 173,41	9 999 408,75

Section DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	447 550,00	10 000,00	457 550,00	428 678,00		428 678,00	28 872,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	-20 000,00	80 000,00				80 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00	28 000,00	40 000,00	16 768,92		16 768,92	23 231,08
TOTAL	DEPENSES REELLES DE	559 550,00	18 000,00	577 550,00	445 446,92		445 446,92	132 103,08
	FONCTIONNEMENT							
023	Virement à la section	319 744,00		319 744,00				319 744,00
	d'investissement (section de							
	fonctionnement)							
042	Opérations d'ordre de transfert	35 156,00		35 156,00	24 589,11	6 691,89	17 897,22	17 258,78
	entre sections							
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE	354 900,00		354 900,00	24 589,11	6 691,89	17 897,22	337 002,78
	FONCTIONNEMENT							
TOTAL GENERAL		914 450,00	18 000,00	932 450,00	470 036,03	6 691,89	463 344,14	469 105,86

Section DE FONCTIONNEMENT RECETTES

20701 - FttH / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	95 450,00		95 450,00	395 289,28		395 289,28	-299 839,28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	520 000,00	18 000,00	538 000,00	635 335,10		635 335,10	-97 335,10
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				728,00		728,00	-728,00
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	615 450,00	18 000,00	633 450,00	1 031 352,38		1 031 352,38	-397 902,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 000,00		299 000,00	262 151,83		262 151,83	36 848,17
	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	299 000,00		299 000,00	262 151,83		262 151,83	36 848,17
TOTAL GENERAL		914 450,00	18 000,00	932 450,00	1 293 504,21		1 293 504,21	-361 054,21

# Etat de réalisation des opérations Section D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

20701 - FttH / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

Nº articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
totalisation au chapitre	incicule	1	2	3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	40 096,80		40 096,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 096,80		40 096,80
2315	Installations, matériel et	920 172,31	302,03	919 870,28
	outillage techniques			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	920 172,31	302,03	919 870,28
2764	Créances sur des particuliers et	14 002 181,00		14 002 181,00
	autres personnes de droit privé			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATIONS	14 002 181,00		14 002 181,00
	FINANCIÈRES			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	14 962 450,11	302,03	14 962 148,08
	OPERATIONS			
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 962 450,11	302,03	14 962 148,08
2315	Installations, matériel et	262 151,83		262 151,83
	outillage techniques			
SOUS-TOTAL OPERATION nº 040	Opérations d'ordre de transfert	262 151,83		262 151,83
	entre sections			
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	262 151,83		262 151,83
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	15 224 601,94	302,03	15 224 299,91
	D'INVESTISSEMENT			

# Etat de réalisation des opérations Section D'INVESTISSEMENT

RECETTES

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

Nº articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Recettes nettes
totalisation au chapitre	Intitule	1	2	3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	634 511,29		634 511,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET	634 511,29		634 511,29
	RÉSERVES			
1311	État et établissements nationaux	8 115 153,00		8 115 153,00
1312	Régions	673 125,00		673 125,00
1317	Budget communautaire et fonds	2 589 036,58		2 589 036,58
	structurels			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT	11 377 314,58		11 377 314,58
2315	Installations, matériel et	582 450,32		582 450,32
	outillage techniques			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	582 450,32		582 450,32
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	12 594 276,19		12 594 276,19
	OPERATIONS			
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 594 276,19		12 594 276,19
28031	Frais d'études	24 445,11	6 691,89	17 753,22
28033	Frais d'insertion	144,00		144,00
SOUS-TOTAL OPERATION nº 040	Opérations d'ordre de transfert	24 589,11	6 691,89	17 897,22
	entre sections			
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	24 589,11	6 691,89	17 897,22
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	12 618 865,30	6 691,89	12 612 173,41
	D'INVESTISSEMENT			

# Etat de réalisation des opérations Section DE FONCTIONNEMENT

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36

DEPENSES

Exercice 2023

N° articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 - 2
6135	Locations mobilières	58 186,38		58 186,38
6137	Redevances, droits de passage et	621,42		621,42
	servitudes diverses			
6238	Divers	5 000,00		5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	18 070,37		18 070,37
62878	à des tiers	345 514,83		345 514,83
63512	Taxes foncières	1 285,00		1 285,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	428 678,00		428 678,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités	11 768,92		11 768,92
	sur marchés			
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 768,92		16 768,92
TOTAL	DEPENSES REELLES DE	445 446,92		445 446,92
	FONCTIONNEMENT			
6811	Dotations aux amortissements sur	24 589,11	6 691,89	17 897,22
	immobilisations incorporelles et			
	corporelles			
SOUS-TOTAL OPERATION nº 042	Opérations d'ordre de transfert	24 589,11	6 691,89	17 897,22
	entre sections			
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE	24 589,11	6 691,89	17 897,22
	FONCTIONNEMENT			
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE	470 036,03	6 691,89	463 344,14
	FONCTIONNEMENT			

# Etat de réalisation des opérations Section DE FONCTIONNEMENT

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36

RECETTES

Exercice 2023

N° articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Recettes nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 - 2
704	Travaux	63 730,00		63 730,00
7083	Locations diverses	216 498,08		216 498,08
70878	par des tiers	115 061,20		115 061,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,	395 289,28		395 289,28
	PRESTATIONS DE SERVICES,			
	MARCHANDISES			
757	Redevances versées par les	635 335,10		635 335,10
	fermiers et concessionnaires			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	635 335,10		635 335,10
	COURANTE			
773	Mandats annulés (sur exercices	728,00		728,00
	antérieurs) ou atteints par la			
	déchéance quadriennale			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	728,00		728,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE	1 031 352,38		1 031 352,38
	FONCTIONNEMENT			
722	Immobilisations corporelles	262 151,83		262 151,83
SOUS-TOTAL OPERATION nº 042	Opérations d'ordre de transfert	262 151,83		262 151,83
	entre sections			
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE	262 151,83		262 151,83
	FONCTIONNEMENT			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE	1 293 504,21		1 293 504,21
	FONCTIONNEMENT			

#### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023 20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36

		Balance	d'entrée	Opéra non-budg		<u>-</u>	tions taires	Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		4 623 896,73						4 623 896,73		4 623 896,73
	Sous Total compte 102		4 623 896,73						4 623 896,73		4 623 896,73
1068	Autres réserves		6 519 830,04				634 511,29		7 154 341,33		7 154 341,33
	Sous Total compte 106		6 519 830,04				634 511,29		7 154 341,33		7 154 341,33
	Sous Total compte 10		11 143 726,77				634 511,29		11 778 238,06		11 778 238,06
	Report à nouveau (solde créditeur)			634 511,29	634 511,29			634 511,29	634 511,29		0,00
	Sous Total compte 11			634 511,29	634 511,29			634 511,29	634 511,29		0,00
	RÉSULTAT DE LEXERCICE (bénéfice ou pert		634 511,29	634 511,29				634 511,29	634 511,29		0,00
12	Sous Total compte 12		634 511,29	634 511,29				634 511,29	634 511,29		0,00
	État et établissements nationaux		26 018 871,35				8 115 153,00		34 134 024,35		34 134 024,35
1312	Régions		25 074 966,50				673 125,00		25 748 091,50		25 748 091,50
1313	Départements		7 886 250,00						7 886 250,00		7 886 250,00
	Groupements de collectivités		5 256 500,00						5 256 500,00		5 256 500,00

		Balance	d'entrée	Opéra non-budg		Opéra budgét	tions aires	Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1317	Budget communautaire		7 255 963,42				2 589 036,58		9 845 000,00		9 845 000,00
	et fonds structurel										
131	Sous Total compte 131		71 492 551,27				11 377 314,58		82 869 865,85		82 869 865,85
l .	Sous Total compte 13		71 492 551,27				11 377 314,58		82 869 865,85		82 869 865,85
1687	Autres dettes		11 060 000,00						11 060 000,00		11 060 000,00
1	Sous Total compte 168		11 060 000,00						11 060 000,00		11 060 000,00
	Sous Total compte 16		11 060 000,00						11 060 000,00		11 060 000,00
	Total classe 1		94 330 789,33	1 269 022,58	634 511,29		12 011 825,87	1 269 022,58	106 977 126,49		105 708 103,91
2031	Frais d'études	108 237,04				40 096,80		148 333,84		148 333,84	
l .	Frais d'insertion	4 230,00						4 230,00		4 230,00	
	Sous Total compte 203	112 467,04				40 096,80		152 563,84		152 563,84	
	Sous Total compte 20	112 467,04				40 096,80		152 563,84		152 563,84	
2111	Terrains nus	503,00						503,00		503,00	
l .	Sous Total compte 211	503,00						503,00		503,00	

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budo		Opéra budgét		Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total	503,00						503,00		503,00	
	compte 21										
	Installations,	72 072 851,63				1 182 324,14	582 752,35	73 255 175,77	582 752,35	72 672 423,42	
	matériel et										
	outillage tec										
	Sous Total compte 231	72 072 851,63				1 182 324,14	582 752,35	73 255 175,77	582 752,35	72 672 423,42	
	Sous Total	72 072 851,63				1 182 324,14	E00 7E0 2E	73 255 175,77	582 752,35	72 672 423,42	
	compte 23	72 072 651,65				1 102 324,14	362 732,33	73 233 173,77	362 732,33	/2 0/2 423,42	
	Mises en	6 041 120,09						6 041 120,09		6 041 120,09	
	concession ou									, , , , ,	
	en affermage										
24	Sous Total	6 041 120,09						6 041 120,09		6 041 120,09	
	compte 24										
	Créances	10 741 200,00				14 002 181,00		24 743 381,00		24 743 381,00	
	sur des										
	particuliers										
	et autres Sous Total	10 741 200,00				14 002 181,00		24 743 381,00		24 743 381,00	
	compte 276	10 741 200,00				14 002 181,00		24 /43 381,00		24 /43 381,00	
	Sous Total	10 741 200,00				14 002 181,00		24 743 381,00		24 743 381,00	
	compte 27	10 /11 200/00				11 002 101,00		21 715 551,66		21 713 301700	
	Frais d'études		44 934,59			6 691,89	24 445,11	6 691,89	69 379,70		62 687,81
28033	Frais					,	144,00		144,00		144,00
	d'insertion										
2803	Sous Total		44 934,59			6 691,89	24 589,11	6 691,89	69 523,70		62 831,81
	compte 2803										
	Sous Total		44 934,59			6 691,89	24 589,11	6 691,89	69 523,70		62 831,81
	compte 280										

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budg		Opéra budgét		Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28		44 934,59			6 691,89	24 589,11	6 691,89	69 523,70		62 831,81
	Total classe 2	88 968 141,76	44 934,59			15 231 293,83	607 341,46	104 199 435,59	652 276,05	103 609 991,35	62 831,81
4011	Fournisseurs		90 508,98	277 156,34	186 647,36			277 156,34	277 156,34		0,00
	Sous Total compte 401		90 508,98	277 156,34	186 647,36			277 156,34	277 156,34		0,00
-	Fournisseurs d'immobilisation		124 158,25	1 872 906,17	1 838 592,15			1 872 906,17	1 962 750,40		89 844,23
	Sous Total compte 404		124 158,25	1 872 906,17	1 838 592,15			1 872 906,17	1 962 750,40		89 844,23
	Sous Total compte 40		214 667,23	2 150 062,51	2 025 239,51			2 150 062,51	2 239 906,74		89 844,23
411	Clients	72 357,00		1 002 537,78	858 396,70			1 074 894,78	858 396,70	216 498,08	
	Sous Total compte 41	72 357,00		1 002 537,78	858 396,70			1 074 894,78	858 396,70	216 498,08	
	État et autres collectivités publiques			7 388 562,58	7 388 562,58			7 388 562,58	7 388 562,58		0,00
	Sous Total compte 441			7 388 562,58	7 388 562,58			7 388 562,58	7 388 562,58		0,00
4431	Dépenses		468 005,39	733 157,22	265 151,83			733 157,22	733 157,22		0,00
	Sous Total compte 443		468 005,39	733 157,22	265 151,83			733 157,22	733 157,22		0,00

		Balance d	d'entrée	Opéra non-budg			ations taires	Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44551	TVA à décaisser		49 653,00	141 338,00	91 685,00			141 338,00	141 338,00		0,00
	Sous Total compte 4455		49 653,00	141 338,00	91 685,00			141 338,00	141 338,00		0,00
	TVA sur immobilisation:	89 107,14		182 443,48	271 550,62			271 550,62	271 550,62		0,00
	TVA sur autres biens et services	2 189,66		12 637,75	14 827,41			14 827,41	14 827,41		0,00
	Crédit de TVA à reporter			100 873,00	74 699,00			100 873,00	74 699,00	26 174,00	
	Sous Total compte 4456	91 296,80		295 954,23	361 077,03			387 251,03	361 077,03	26 174,00	
44571	TVA collectée		68 414,12	283 253,16	214 839,04			283 253,16	283 253,16		0,00
	Sous Total compte 4457		68 414,12	283 253,16	214 839,04			283 253,16	283 253,16		0,00
	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			68 575,00	63 605,00			68 575,00	63 605,00	4 970,00	
	Sous Total compte 4458			68 575,00	63 605,00			68 575,00	63 605,00	4 970,00	
	Sous Total compte 445	91 296,80	118 067,12	789 120,39	731 206,07			880 417,19	849 273,19	31 144,00	
447	Autres impôts, taxes			1 285,00	1 285,00			1 285,00	1 285,00		0,00
	Sous Total compte 44	91 296,80	586 072,51	8 912 125,19	8 386 205,48			9 003 421,99	8 972 277,99	31 144,00	

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budo		<del>-</del>	tions taires	Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4511	Compte de rattachement avec (à subdivis	6 427 685,87		12 758 084,08	15 221 229,33			19 185 769,95	15 221 229,33	3 964 540,62	
	Sous Total compte 451	6 427 685,87		12 758 084,08	15 221 229,33			19 185 769,95	15 221 229,33	3 964 540,62	
	Sous Total compte 45	6 427 685,87		12 758 084,08	15 221 229,33			19 185 769,95	15 221 229,33	3 964 540,62	
46711	Autres comptes créditeurs		617 036,00	13 492 980,00	14 007 181,00			13 492 980,00	14 624 217,00		1 131 237,00
	Sous Total compte 4671		617 036,00	13 492 980,00	14 007 181,00			13 492 980,00	14 624 217,00		1 131 237,00
	Débiteurs divers - Amiable	234 016,12		827 756,65	1 061 772,77			1 061 772,77	1 061 772,77		0,00
	Sous Total compte 4672	234 016,12		827 756,65	1 061 772,77			1 061 772,77	1 061 772,77		0,00
	Sous Total compte 467	234 016,12	617 036,00	14 320 736,65	15 068 953,77			14 554 752,77	15 685 989,77		1 131 237,00
	Sous Total compte 46	234 016,12	617 036,00	14 320 736,65	15 068 953,77			14 554 752,77	15 685 989,77		1 131 237,00
	Virements réimputés			29,13	29,13			29,13	29,13		0,00
	Recettes perçues avant émission des titr			3 988 752,00	3 988 752,00			3 988 752,00	3 988 752,00		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			3 998 362,36	3 998 362,36			3 998 362,36	3 998 362,36		0,00
	Sous Total compte 471			7 987 143,49	7 987 143,49			7 987 143,49	7 987 143,49		0,00

		Balance	d'entrée	Opéra non-bude		Opéra budgét		Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	2,11		2,51	1,65			4,62	1,65	2,97	
478	Sous Total compte 478	2,11		2,51	1,65			4,62	1,65	2,97	
47	Sous Total compte 47	2,11		7 987 146,00	7 987 145,14			7 987 148,11	7 987 145,14	2,97	
	Total classe 4	6 825 357,90	1 417 775,74	47 130 692,21	49 547 169,93			53 956 050,11	50 964 945,67	4 212 185,67	1 221 081,23
580	Opérations d'ordre budgétaire			293 432,83	293 432,83			293 432,83	293 432,83		0,00
58	Sous Total compte 58			293 432,83	293 432,83			293 432,83	293 432,83		0,00
	Total classe 5			293 432,83	293 432,83			293 432,83	293 432,83		0,00
6135	Locations mobilières					58 186,38		58 186,38		58 186,38	
6137	Redevances, droits de passage et servitu					621,42		621,42		621,42	
613	Sous Total compte 613					58 807,80		58 807,80		58 807,80	
61	Sous Total compte 61					58 807,80		58 807,80		58 807,80	
6238	Divers					5 000,00		5 000,00		5 000,00	
623	Sous Total compte 623					5 000,00		5 000,00		5 000,00	

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opérat budgéta		Tota	ıux	Solo	les
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
627	Services bancaires et assimilés					18 070,37		18 070,37		18 070,37	
	à des tiers Sous Total compte 6287					345 514,83 345 514,83		345 514,83 345 514,83		345 514,83 345 514,83	
	Sous Total compte 628					345 514,83		345 514,83		345 514,83	
	Sous Total compte 62					1 285,00		1 285,00		368 585,20 1 285,00	
	foncières Sous Total					1 285,00		1 285,00		1 285,00	
635	compte 6351 Sous Total compte 635					1 285,00		1 285,00		1 285,00	
	Sous Total compte 63					1 285,00		1 285,00		1 285,00	
	Intérêts moratoires et pénalités sur mar					11 768,92		11 768,92		11 768,92	
671	Sous Total compte 671					11 768,92		11 768,92		11 768,92	
	Autres charges exceptionnelles					5 000,00		5 000,00		5 000,00	
67	Sous Total compte 67					16 768,92		16 768,92		16 768,92	

		Balance	d'entrée	_	ations gétaires	Opérat budgét	I .	Tota	nux	sold	es
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	Dotations aux					24 589,11	6 691,89	24 589,11	6 691,89	17 897,22	
	amortissements sur immobil										
681	Sous Total					24 589,11	6 691,89	24 589,11	6 691,89	17 897,22	
	compte 681										
68	Sous Total compte 68					24 589,11	6 691,89	24 589,11	6 691,89	17 897,22	
	Total classe 6					470 036,03	6 691,89	470 036,03	6 691,89	463 344,14	
704	Travaux						63 730,00		63 730,00		63 730,00
7083	Locations						216 498,08		216 498,08		216 498,08
	diverses										
	par des tiers						115 061,20		115 061,20		115 061,20
7087	Sous Total compte 7087						115 061,20		115 061,20		115 061,20
708	Sous Total compte 708						331 559,28		331 559,28		331 559,28
70	Sous Total						395 289,28		395 289,28		395 289,28
722	Immobilisations						262 151,83		262 151,83		262 151,83
72	corporelles Sous Total						262 151,83		262 151,83		262 151,83
	compte 72										
	Redevances versées par les fermiers et c						635 335,10		635 335,10		635 335,10

#### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36

Exercice 2023

		Balance	d'entrée	Opéra non-budg		Opéra budgét		Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	Sous Total						635 335,10		635 335,10		635 335,10
	compte 75										
773	Mandats						728,00		728,00		728,00
	annulés (sur										
	exercices										
	antérieur										
77	Sous Total						728,00		728,00		728,00
	compte 77										
	Total classe 7						1 293 504,21		1 293 504,21		1 293 504,21
	Total général	95 793 499,66	95 793 499,66	48 693 147,62	50 475 114,05	15 701 329,86	13 919 363,43	160 187 977,14	160 187 977,14	108 285 521,16	108 285 521,16

## Balance des valeurs inactives Arrêtée à la date du 31/12/2023

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT		SOL	DES
N° Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives	barance d'entree	Aimee en Cours	TOTAL	barance d'entree	Aimee en cours	TOTAL	Debiteurs	Creditedis
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

20701 - Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats. Observations :

#### BARRURIER Christophe (1001551526-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE L'INDRE, le 01/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de Ftth / SM INITIATIVE PUBL 36 pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

#### CARLA Jean-Yves (1013751849-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A CHATEAUROUX, le 02/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

La présente décision publiée le :

1 4 FEV: 2024

et transmise au représentant de l'Etat le :

1 4 FFV, 2024

est exécutoire depuis cette date.

# COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

ocus.

Réunion du 12 février 2024

مويوه

#### Délibération n° CS 20240212 003

#### **ADOPTION du COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

#### Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 16 (327 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote: 2

Marc FLEURET(85 voix), Delphine GENESTE(27 voix)

Le COMITE SYNDICAL

1 4 FFY 2024

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Considérant que le Président ne prend pas part au vote,

#### **DECIDE**:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>. - La réalisation des recettes budgétaires du budget principal est de 1 137 006,23 €.

<u>Article 2.</u> - La réalisation des dépenses budgétaires du budget principal est de 865 129,64 €.

<u>Article 3.</u> - La réalisation des recettes budgétaires du budget annexe FttH est de 13.905.677,62 €.

<u>Article 4</u>. - La réalisation des dépenses budgétaires du budget annexe FttH est de 15 687 644.05 €.

Article 5. - Le Compte Administratif pour l'exercice 2023, ci-annexé, est adopté.

Pour Extrait Conforme, Le Président du Syndicat Mixte RIP 36,

Marc FLEURET

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## - SM Reseau Initiative Publique (1)

## AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 20002238200028

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE

#### M 52

# Compte administratif voté par nature

BUDGET: SM Reseau Initiative Publique (3)

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).

<sup>(2)</sup> A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

#### **Sommaire**

I - Informations générales A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Pour mémoire : modalités de vote du budget 5 C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats 6 C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses 7 C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes 8 II - Présentation générale A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 9 A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 10 A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 11 B1 - Balance générale - Dépenses 12 B2 - Balance générale - Recettes 13 III - Vote A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes 14 A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme 16 A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA 17 A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme 18 A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 19 A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 20 A2 - Equipements non départementaux 21 A3 - Dépenses financières 22 A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux 23 A4.2 - Recettes - RMI / RSA 24 A4.3 - Recettes financières 25 A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 26 A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 27 A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 28 B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 29 B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 31 B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 33 IV - Annexes A - Présentation croisée par fonction A1 - Vue d'ensemble Sans Objet A1/01 - Opérations non ventilées Sans Objet A1/0 - Fonction 0 (sauf 01) Sans Objet A1/1 - Fonction 1 Sans Objet A1/2 - Fonction 2 Sans Objet A1/3 - Fonction 3 Sans Objet A1/4 - Fonction 4 Sans Objet A1/5 - Fonction 5 Sans Objet A1/6 - Fonction 6 Sans Objet A1/7 - Fonction 7 Sans Objet A1/8 - Fonction 8 Sans Objet A1/9 - Fonction 9 Sans Objet B - Eléments du bilan B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet B2 - Méthodes utilisées 35 B3 - Etat des provisions constituées Sans Objet B4 - Etat des charges transférées Sans Objet B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet B6 - Prêts Sans Objet B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 36 B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 37

#### SM Reseau Initiative Publique - SM Reseau Initiative Publique - CA - 2023

B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	38
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	41
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	Sans Objet
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	Sans Objet
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	Sans Objet
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	42
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	49
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	50
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	Sans Objet
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	Sans Objet
B12 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	51
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	52
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	53
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	54
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet

56

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

E2 - Arrêté et signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques			
Valeurs Valeurs			Valeurs
Population totale Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (5) Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)				
Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par habitant pour le	Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	département (population DGF)	potentiel financier par catégorie (2)	

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		-
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en		
	capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

<sup>(3)</sup> Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(4)</sup> L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

<sup>(5)</sup> Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

#### **POUR MEMOIRE**

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
  - (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

<sup>(1)</sup> A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

<sup>(2)</sup> Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

<sup>(3)</sup> Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	l
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

#### **RESULTATS DE L'EXERCICE**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	865 129,64	1 137 006,23	1 296 711,06	A1 1 568 587,65
Investissement	365 950,49	405 320,31	(2) 1 359 237,77	A2 1 398 607,59
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	499 179,15	731 685,92	(3) -62 526,71	A3 169 980,06

<sup>(1)</sup> Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

<sup>(3)</sup> Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II 0,00	III+IV 0,00	B1 0,00	
Investissement	1 0,00	III 0,00	B2 0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00	

<sup>(4)</sup> A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = $(A)+(B)$ (6)
TOTAL	A1+B1	1 568 587,65
Investissement	A2+B2	1 398 607,59
Fonctionnement	A3+B3	169 980,06

<sup>(6)</sup> Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<sup>(2)</sup> Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)** 

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'I	NVESTISSEMENT – TOTAL	(1) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
<b>SECTION DE</b>	FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

<sup>(2)</sup> Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

<sup>(4)</sup> Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)** 

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	NVESTISSEMENT - TOTAL	(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE	FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

<sup>(2)</sup> Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

<sup>(4)</sup> Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	<b>A</b> 1

#### **EXECUTION DU BUDGET**

	E.	<u>XECUTION DU BUDG</u>	ET	-	
		DEPENSES			RECETTES
REALISATIONS DE	Section de fonctionnement	A	499 179,15	G	731 685,92
L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В	365 950,49	н	405 320,31
		+			+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déficit)	62 526,71	1	0,00 (si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0,00	J	1 359 237,77 (si excédent)
		=			=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	927 656,35	= G+H+I+J	2 496 244,00
RESTES A	Section de fonctionnement	Е	0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
	Section de fonctionnement	= A+C+E	561 705,86	= G+I+K	731 685,92
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	365 950,49	= H+J+L	1 764 558,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	927 656,35	= G+H+I+J+K+L	2 496 244,00

<sup>(1)</sup> Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

#### TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	5 600,00	360 350,49	365 950,49	0,00	405 320,31	405 320,31
FONCTIONNEMENT	93 858,84	405 320,31	499 179,15	371 335,43	360 350,49	731 685,92
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	99 458,84	765 670,80	865 129,64	371 335,43	765 670,80	1 137 006,23

<sup>(1)</sup> Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	5 600,00	0,00
	Total des réalisations d'équipement	5 600,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
	Total des réalisations financières	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
	Total des réalisations réelles en investissement	1 5 600,00	п 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	360 350,49	405 320,31
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations d'ordre en investissement	III 360 350,49	ıv 405 320,31

#### TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

I IOTAL I IIII 300 900.49 I IIIV 400 020.51	TOTAL	1+111	365 950.49 II+IV	405 320.31
---	-------	-------	------------------	------------

#### **RESULTATS ANTERIEURS**

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v 0,00	vı 1 359 237,77
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

#### TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V 365 950,49   II+IV+VI+VII 1 764 558,08			
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)	1 398 607,59			

<sup>(1)</sup> DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

<sup>(2)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

<sup>(3)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> En recettes, détail du 138.

<sup>(6)</sup> En recettes, sauf 1068.

<sup>(7)</sup> Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

<sup>(8)</sup> Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

TITRES EMIS

MANDATS EMIS

	OPERATIONS R	EELLES ET MIXTES	
011 Charges à caractère général(2)	93 858,83	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	282 475,42
012 Charges de personnel et frais	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
assimilés(2)			
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	88 860,01
65 Autres charges de gestion courante (sauf	0,01	75 Autres produits de gestion courante(2)	0,00
6586)(2)			
6586 Frais fonctionnement des groupes	0,00		
d'élus			
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	93 858,84	Total recettes de gestion des services	371 335,43
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	0,00
68 Dotations amortissements et	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
provisions(2)			
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET	93 858,84	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 371 335,43
MIXTES			
	OPERATIO	NS D'ORDRE (2)	
042 Opérations ordre transf. entre sections	405 320,31	042 Opérations ordre transf. entre sections	360 350,49
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00 043 Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 405 320,31	TOTAL RECETTES D'ORDRE	/V 360 350,49
TOTAL DES DEPENSES DE	1.111 400 470 45	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	H.IV 724 005 00
l'EXERCICE	I+III	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	+  V   731 685,92
		•	
	RESULTAT I	REPORTE DE N-1	

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	62 526,71	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA	1.111.17	504 705 00	TOTAL DES RECETTES DE LA	11.157.571	704 005 00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	561 705,86	SECTION DE FONCTIONNEMENT	II+IV+VI	731 685,92

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	169 980,06

<sup>(1)</sup> Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

<sup>(2)</sup> Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		ons réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)		0,00	360 350,49	360 350,49
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non		0,00	0,00	0,00
	budgétaire)				
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5)	0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)		5 600,00	0,00	5 600,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)		0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			0,00	0,00
3	Stocks et en-cours			0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)		0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			0,00	0,00
	Dépenses d'investissement -Total		5 600,00	360 350,49	365 950,49

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
--	------

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	93 858,83		93 858,83
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	0,01	0,00	0,01
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	405 320,31	405 320,31
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	93 858,84	405 320,31	499 179,15

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	62 526 71
Tour miermatien b tol recountar negatii reporte	02 02011 1

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

<sup>(2)</sup> Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

<sup>(3)</sup> Hors chapitres programmes.

<sup>(4)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

<sup>(5)</sup> A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

<sup>(6)</sup> A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

<sup>(7)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

<sup>(8)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		405 320,31	405 320,31
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
	Recettes d'investissement -Total	0,00	405 320,31	405 320,31

		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,0
--	--	--	-----

Pour information R001 Solde d'exécution positif repor	té 1 359 237,77
---	-----------------

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	282 475,42		282 475,42
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	88 860,01		88 860,01
75	Autres produits d'activités(7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	0,00	360 350,49	360 350,49
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement –Total	371 335,43	360 350,49	731 685,92

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

<sup>(2)</sup> Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

<sup>(3)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

<sup>(4)</sup> A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

<sup>(5)</sup> A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

<sup>(6)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<sup>(7)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	Α

#### **DEPENSES**

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	1 765 237,77	365 950,49	0,00	1 399 287,28	5 600,00	360 350,49
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	1 403 227,77	5 600,00	0,00	1 397 627,77	5 600,00	0,00
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	1 403 227,77	5 600,00	0,00	1 397 627,77	5 600,00	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2) - 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	361 010,00	360 350,49		659,51		360 350,49
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00		0,00		0,00

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00			

Total des dépenses d'investissement cumulées
 1 765 237,77
 365 950,49
 0.00
 1 399 287,28
 5 600,00
 360 350,49

<sup>(1)</sup> Dépenses engagées non mandatées.

<sup>(2)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	Α

## **RECETTES**

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	406 000,00	405 320,31	0,00	679,69
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	406 000,00	405 320,31		679,69
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00		0,00
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	1 359 237,77			
Total des recettes d'investissement cumulées	1 765 237,77	1 764 558,08	0,00	679,69

<sup>(1)</sup> Recettes justifiées non titrées.

<sup>(2)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<sup>(3)</sup> Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

# DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à	Crédits	Pour info	ormation
art. (1)		(BP+DM+RAR	Mandats émis	réaliser au	annulés	Réalisations	Réalisations
		N-1)		31/12 (2)	(3)	gérées dans le	gérées hors
						cadre d'une AP	AP
	TOTAL	1 403 227,77	5 600,00	0,00	1 397 627,77	5 600,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 403 227,77	5 600,00	0,00	1 397 627,77	5 600,00	0.00
23153	Réseaux divers	1 403 227,77	5 600,00	0,00	1 397 627,77		

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Dépenses engagées non mandatées.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

#### **RMI DEPENSES**

Chap./	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à	Crédits	Pour info	ormation
art. (1)		(BP+DM+RAR	Mandats émis	réaliser au	annulés	Réalisations	Réalisations
		N-1)		31/12 (2)	(3)	gérées dans le	gérées hors
						cadre d'une AP	AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits annulés = Crédits ouverts Réalisations Restes à réaliser au 31/12.

# **RSA DEPENSES**

Chap./	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à	Crédits	Pour info	ormation
art. (1)		(BP+DM+RAR	Mandats émis	réaliser au	annulés	Réalisations	Réalisations
		N-1)		31/12 (2)	(3)	gérées dans le	gérées hors
						cadre d'une AP	AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits annulés = Crédits ouverts Réalisations Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N°	Libellé du programme	N° AP	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à	Crédits annulés	Cumul des	Pour info	ormation
progr.		(2)	(BP+DM+RAR	Mandats émis	réaliser au	(3)	réalisations	Réalisations	Réalisations
			N-1)		31/12			gérées dans le	gérées hors AP
								cadre d'une AP	
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

<sup>(2)</sup> Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

# EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<sup>(3)</sup> Dépenses engagées non mandatées.

<sup>(4)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
	DEPENSES TOTALES	0,00	0.00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Dépenses engagées non mandatées.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

## **RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
	TOTAL	N-1)			
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	00,0	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(3)</sup> Recettes justifiées non titrées.

<sup>(4)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<sup>(5)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

#### **RECETTES RMI**

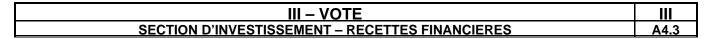
Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
		IN-1)			
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits annulés = Crédits ouverts Réalisations Restes à réaliser au 31/12.

## **RECETTES RSA**

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits annulés = Crédits ouverts Réalisations Restes à réaliser au 31/12.



Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Recettes justifiées non titrées.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé		Eléments affére	nts à l'exercice		Cumul des
		Crédits	Réalisations	Restes à	Crédits	réalisations
		ouverts	Mandats/Titres	réaliser au	annulés	(4)
		(BP+DM+RAR	émis	31/12 (2)	(3)	
		N-1)				
	TOTAL DEPENSES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

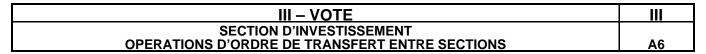
<sup>(2)</sup> Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

<sup>(4)</sup> Ensemble des réalisations au 31/12.

<sup>(5)</sup> Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

<sup>(6)</sup> Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.



Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	DEPENSES (2)	361 010,00	360 350,49	659,51
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	104 109,00	104 108,20	0,80
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	100 114,00	100 113,10	0,90
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	74 459,00	74 458,52	0,48
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	48 799,00	48 798,33	0,67
139172	Sub. transf cpte résult.FEDER	33 529,00	32 872,34	656,66
040	RECETTES (2)	406 000,00	405 320,31	679,69
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	761,00	508,31	252,69
28153	Réseaux divers	332 068,00	331 736,02	331,98
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	73 099,00	73 004,42	94,58
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	72,00	71,56	0,44

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Les dépenses sont égales aux recettes.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

# **DEPENSES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts				Pour information	Pour information	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	(2)	dépenses gérées dans le cadre d'une AE	dépenses gérées hors AE
ļ i	DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)	616 463,29	499 179,15	0,00	0,00	117 284,14	0,00	499 179,15
011	Charges à caractère général (4)	190 163,29	93 858,83	0,00	0,00	96 304,46	0,00	93 858,83
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	20 000,00	0,01	0,00	0,00	19 999,99	0,00	0,01
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections	406 000,00	405 320,31			679,69		405 320,31
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	62 526,71						
---	-----------	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	678 990,00	561 705,86	0,00	0,00	117 284,14	0,00	499 179,15

<sup>(1)</sup> Dépenses engagées non mandatées.

<sup>(2)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

<sup>(3)</sup> Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

<sup>(4)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

# **RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Recettes e	mployées (ou restant à	employer)	Crédits annulés
		(BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au	(2)
					31/12 (1)	
	RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)	678 990,00	731 685,92	0,00	0,00	-52 695,92
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	229 120,00	282 475,42	0,00	0,00	-53 355,42
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	88 860,00	88 860,01	0,00	0,00	-0,01
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	361 010,00	360 350,49			659,51
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00

	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
--	--	------	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées 678 990,00 731 685,92 0,00 0,00						
***************************************	Total des recettes de fonctionnement cumulées	678 990,00	731 685,92	0,00	0,00	-52 695,92

<sup>(1)</sup> Recettes justifiées non titrées.

<sup>(2)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

## **OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap./	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à d	employer)	Crédits	Pour in	formation
art. (1)		(BP+DM+RAR	Mandats émis	Charges	Restes à	annulés	Dépenses	Dépenses gérées
		N-1)		rattachées	réaliser au	(3)	gérées dans le	hors AE
					31/12 (2)		cadre d'une AE	
011	Charges à caractère général(4)	190 163,29	93 858,83	0,00	0,00	96 304,46	0,00	93 858,83
60612	Energie - Electricité	115 963,29	47 481,56	0,00	0,00	68 481,73		
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	4 430,00	0,00	0,00	570,00		
6135	Locations mobilières	18 000,00	13 464,23	0,00	0,00	4 535,77		
6156	Maintenance	30 000,00	7 788,24	0,00	0,00	22 211,76		
6161	Multirisques	1 936,00	1 932,80	0,00	0,00	3,20		
6231	Annonces et insertions	3 132,00	2 730,00	0,00	0,00	402,00		
6281	Concours divers (cotisations)	3 980,00	3 980,00	0,00	0,00	0,00		
62878	Remboursement de frais à des tiers	12 052,00	12 052,00	0,00	0,00	0,00		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	20 000,00	0,01	0,00	0,00	19 999,99	0,00	0,01
6541	Créances admises en non-valeur	1,00	0,01	0,00	0,00	0,99		
65818	Autres	19 999,00	0,00	0,00	0,00	19 999,00		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	L DES DEPENSES DE GESTION  DES SERVICES  (A)= 112+014+015+016+017+65+6586)	210 163,29	93 858,84	0,00	0,00	116 304,45	0,00	93 858,84

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Dépenses engagées non mandatées.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.

<sup>(4)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

# GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

ì	OPERATIONS D'ORDRE									
Chap./ Libellé		Crédits ouverts	Crédits emplo	édits employés (ou restant à employer)		Crédits	Pour information			
art. (1)		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	annulés (3)	Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE		
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00		0,00		
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00				
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00		
022	Dépenses imprévues (E)	0,00								
тоти	AL DES DEPENSES REELLES =  A+B+C+D+E	210 463,29	93 858,84	0,00	0,00	116 604,45	0,00	93 858,84		
023	Virement à la section d'investissement	0,00								
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	406 000,00	405 320,31			679,69		405 320,31		
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	406 000,00	405 320,31			679,69		405 320,31		
(= pr	"AL DES DEPENSES D'ORDRE élèvement issu de la section de connement au profit de la section d'investissement)	406 000,00	405 320,31			679,69		405 320,31		
FONG	TOTAL DES DEPENSES DE CTIONNEMENT DE L'EXERCICE des opérations réelles et d'ordre)	616 463,29	499 179,15	0,00	0,00	117 284,14	0,00	499 179,15		
1 - Iotal des operations recites et à ordre)										
Déficit (	Pour information D002 de fonctionnement reporté de N-1	62 526,71	62 526,71							
	TOTAL DES DEPENSES DE NCTIONNEMENT CUMULEES	678 990,00	561 705,86	0,00	0,00	117 284,14	0,00	499 179,15		

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(5)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des IC	NE au compte 66112 (6)
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<sup>(6)</sup> Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<sup>(2)</sup> Dépenses engagées non mandatées.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.

<sup>(4)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

#### **GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap/	Libellé	Crédits ouverts	Recettes emplo	vées (ou restant	à employer)	Crédits
art. (1)		(BP+DM+RAR	Titres émis	Produits	Restes à	annulés
		N-1)		rattachés	réaliser au	(3)
					31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	229 120,00	282 475,42	0,00	0,00	-53 355,42
70323	Red.occupation dom. public départemental	122 024,00	122 680,76	0,00	0,00	-656,76
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	107 096,00	159 794,66	0,00	0,00	-52 698,66
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	88 860,00	88 860,01	0,00	0,00	-0,01
7472	Participation régions	22 215,00	22 215,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	39 987,00	39 987,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	26 658,00	26 658,01	0,00	0,00	-0,01
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(A) = (70	TOTAL GESTION DES SERVICES 0 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)	317 980,00	371 335,43	0,00	0,00	-53 355,43

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

<sup>(5)</sup> Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<sup>(2)</sup> Recettes justifiées non titrées.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

<sup>(4)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

# GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

F		OI ENATIONO				Ť
Chap/	Libellé	Crédits ouverts	Recettes emplo	yées (ou restant	à employer)	Crédits
art. (1)		(BP+DM+RAR	Titres émis	Produits	Restes à	annulés
		N-1)		rattachés	réaliser au	(3)
		,			31/12 (2)	` '
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
тот	AL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D	317 980,00	371 335,43	0,00	0,00	-53 355,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	361 010,00	360 350,49			659,51
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	361 010,00	360 350,49			659,51
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		361 010,00	360 350,49			659,51
TOTAL	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE	678 990,00	731 685,92	0,00	0,00	-52 695,92
	L'EXERCICE					
(=	: Total des opérations réelles et d'ordre)					
	Pour information R002	0,00	0,00			
Ex	cédent de fonctionnement reporté de N-1					
тоти	AL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	678 990,00	731 685,92	0,00	0,00	-52 695,92

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(6)</sup> Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<sup>(2)</sup> Recettes justifiées non titrées.

<sup>(3)</sup> Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

<sup>(4)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

<sup>(5)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

## **METHODES UTILISEES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : €			
Catégories de biens amortis Durée (en années)			
L	Réseaux divers	50	17/02/2017
L	Armoires PRM	20	17/02/2017
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/02/2017
L	Matériel informatique	5	17/02/2017
L	Mobilier	12	17/02/2017
L	Subventions d'équipement versées (pour des biens mobiliers, matériel ou études)	5	17/02/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		361 010,00	I 360 350,49
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	361 010,00	360 350,49
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	361 010,00	360 350,49
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	360 350,49	0,00	0,00	360 350,49

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	406 000,00	III 405 320,31
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		406 000,00	405 320,31
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	761,00	508,31
28153	Réseaux divers	332 068,00	331 736,02
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	73 099,00	73 004,42
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	72,00	71,56
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	405 320,31	0,00	1 359 237,77	0,00	1 764 558,08

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	360 350,49
Ressources propres disponibles	IV	1 764 558,08
Solde	V = IV - II (2)	1 404 207,59

<sup>(1)</sup> Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			7 957 547,89	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			7 957 547,89	0,00	
26/11/2014	113-RESEAU PRM LE TRANGER	113	165 195,49	0,00	50
26/11/2014	114-RESEAU PRM OULCHES	114	109 859,16	0,00	50
26/11/2014	115-RESEAU PRM CONCREMIERS	115	157 151,49	0,00	50
26/11/2014	116-RESEAU PRM LA PEROUILLE	116	151 270,69	0,00	50
09/12/2014	119-RESEAU PRM AMBRAULT 2	119	82 844,65	0,00	50
09/12/2014	117-RESEAU PRM CUZION	117	156 090,82	0,00	50
09/12/2014	118-RESEAU PRM AMBRAULT	118	113 999,30	0,00	50
17/12/2014	121-RESEAU PRM VIJON	121	116 442,31	0,00	50
17/12/2014	122-RESEAU PRM BRIANTES T3	122	72 407,07	0,00	50
17/12/2014	120-RESEAU PRM FEUSINES	120	57 749,36	0,00	50
09/02/2015	190-ARMOIRE PRM VILLEGONGIS	190	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	193-ARMOIRE PRM CHASSENEUIL	193	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	177-ARMOIRE PRM BEAULIEU	177	13 738,00	0,00	50
09/02/2015	141-RESEAU PRM CHALAIS	141	190 914,97	0,00	50
09/02/2015	133-RESEAU PRM TOURNON SAINT MARTIN	133	119 660,01	0,00	50
09/02/2015	195-ARMOIRE PRM LES BORDES	195	68 050,00	0.00	50
09/02/2015	189-ARMOIRE PRM MOULINS SUR SEPHONS	189	28 049,00	0,00	50
09/02/2015	129-RESEAU PRM DIOU	129	142 827,86	0,00	50
09/02/2015	153-RESEAU PRM ST GEORGES SUR ARNON AVAIL	153	188 713,35	0,00	50
09/02/2015	180-ARMOIRE PRM PARNAC	180	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	142-RESEAU PRM TILLY	142	158 083,80	0,00	50
09/02/2015	173-ARMOIRE PRM FEUSINES	173	33 226,00	0,00	50
	191-ARMOIRE PRIM FEOSINES  191-ARMOIRE PRIM MENETREOLS SOUS VATAN	191	15 017,00	0,00	
09/02/2015 09/02/2015			142 996,23	0,00	50
	139-RESEAU PRM PARNAC	139	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,	50
09/02/2015	140-RESEAU PRM ROUSSINES	140	115 005,71	0,00	50
09/02/2015	149-RESEAU PRM VILLEGONGIS	149	169 634,58	0,00	50
09/02/2015	198-ARMOIRE PRM SAINT GEORGES SUR ARNON	198	38 049,00	0,00	50
09/02/2015	147-RESEAU PRM FRANCILLON	147	183 431,34	0,00	50
09/02/2015	160-RESEAU PRM BADECON LE PIN	160	123 599,53	0,00	50
09/02/2015	186-ARMOIRE PRM PRISSAC	186	18 355,00	0,00	50
09/02/2015	202-ARMOIRE PRM BAZAIGES	202	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	200-ARMOIRE PRM BAZAIGE	200	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	159-RESEAU PRM GARGILESSE DAMPIERRE	159	53 420,41	0,00	50
09/02/2015	157-RESEAU PRM BAZAIGES	157	153 880,18	0,00	50
09/02/2015	188-ARMOIRE PRM FRANCILLON	188	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	178-ARMOIRE PRM DUNET	178	34 747,00	0,00	50
09/02/2015	131-RESEAU PRM THENAY	131	175 870,84	0,00	50
09/02/2015	136-RESEAU PRM BEAULIEU	136	153 892,61	0,00	50
09/02/2015	197-ARMOIRE PRM DIOU	197	48 049,00	0,00	50

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
09/02/2015	135-RESEAU PRM SAINT AUBIN	135	169 473,31	0,00	50
09/02/2015	152-RESEAU PRM CHASSENEUIL	152	155 523,50	0,00	50
09/02/2015	170-ARMOIRE PRM AMBRAULT	170	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	185-ARMOIRE PRM SAINT HILAIRE SUR BENAIZE	185	31 068,00	0,00	50
09/02/2015	138-RESEAU PRM ROUSSINES	138	96 858,65	0,00	50
09/02/2015	167-ARMOIRE PRM NURET	167	31 068,00	0,00	50
09/02/2015	194-ARMOIRE PRM SAINT GEORGES SUR ARNON	194	38 049,00	0,00	50
09/02/2015	176-ARMOIRE PRM NOHAN VIC	176	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	166-ARMOIRE PRM THENET	166	10 750,00	0,00	50
09/02/2015	128-RESEAU PRM ST GEORGES SUR ARNON	128	229 184,97	0,00	50
09/02/2015	162-ARMOIRE PRM OULCHES	162	38 049,00	0,00	50
09/02/2015	172-ARMOIRE PRM SAINT AUBIN	172	19 839,00	0,00	50
09/02/2015	163-ARMOIRE PRM CONCREMIERS	163	15 000,00	0,00	50
09/02/2015	199-ARMOIRE PRM BARAIZE	199	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	143-RESEAU PRM LIGNAC	143	111 747,48	0,00	50
09/02/2015	148-RESEAU PRM MOULINS SUR CEPHONS	148	133 188,51	0,00	50
09/02/2015	137-RESEAU PRM DUNET	137	142 592,70	0.00	50
09/02/2015	146-RESEAU PRM ROUVRES LES BOIS	146	161 206,81	0,00	50
09/02/2015	175-ARMOIRE PRM VIJON	175	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	164-ARMOIRE PRM LA PEROUILLE	164	38 049,00	0,00	50
09/02/2015	145-RESEAU PRM PRISSAC	145	187 829,96	0,00	50
09/02/2015	165-ARMOIRE SACIERGES SAINT MARTIN	165	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	181-ARMOIRE PRM ROUSSINES	181	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	192-ARMOIRE PRM LE MENOUX	192	44 677,00	0,00	50
09/02/2015	201-ARMOIRE PRM CUZION	201	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	204-ARMOIRE PRM BADECON LE PIN	204	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	127-RESEAU PRM NOHAN VIC T3	127	44 583,13	0,00	50
09/02/2015	134-RESEAU PRM NEONS SUR CREUSE	134	124 515,93	0,00	50
09/02/2015	174-ARMOIRE PRM BRIANTES	174	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	151-RESEAU PRM LE MENOUX	151	137 828,58	0,00	50
09/02/2015	154-RESEAU PRM LES BORDES	154	221 470,79	0,00	50
09/02/2015	150-RESEAU PRM MENETREOLS SOUS VATAN	150	113 374,34	0,00	50
09/02/2015	130-RES PRM SACIERGE SAINT MARTIN	130	128 673,58	0,00	50
09/02/2015	169-ARMOIRE PRM NEONS SUR CREUSE	169	38 049,00	0,00	50
09/02/2015	196-ARMOIRE PRM PAUDY	196	45 249,00	0,00	50
09/02/2015	183-ARMOIRE PRM TILLY	183	20 318,00	0,00	50
09/02/2015	132-RESEAU PRM NURET LE FERRON	132	193 124,04	0,00	50
09/02/2015	158-RESEAU PRM BAZAIGES	158	176 222,06	0,00	50
09/02/2015	161-ARMOIRE PRM LE TRANGER	161	10 750,00	0,00	50
09/02/2015	179-ARMOIRE PRM ROUSSINES	179	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	187-ARMOIRE PRM ROUVRES LES BOIS	187	28 049,00	0,00	50
09/02/2015	182-ARMOIRE PRM CHALAIS	182	33 226,00	0,00	50
09/02/2015	184-ARMOIRE PRM LIGNAC	184	10 750,00	0,00	50
09/02/2015	171-ARMOIRE PRM AMBRAULT	171	38 049,00	0,00	50
09/02/2015	156-RESEAU PRM BARAIZE	156	107 145,58	0,00	50
09/02/2015	155-RESEAU PRM PAUDY	155	134 299,21	•	50
09/02/2015	203-ARMOIRE PRM GARGILESSE DAMPIERRE	203	33 226,00	0,00 0,00	50
09/02/2015	144-RESEAU PRM SAINT HILAIRE SUR BENAIZE	144	137 341,96	0,00	50 50

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
09/02/2015	168-ARMOIRE PRM TOURNON SAINT MARTIN	168	15 000,00	0,00	50
05/11/2015	227-TRAVAUX REGIE T3	227	110 772,29	0,00	50
11/02/2016	230-RESEAU POUR PRM VINVO1	230	126 668,45	0,00	50
11/02/2016	229-ARMOIRE PRM VINVO1	229	30 318,00	0,00	50
28/07/2016	233-ARMOIRE PRM LE TRANGER	233	11 615,00	0,00	50
28/07/2016	234-ARMOIRE PRM TOURNON SAINT MARTIN	234	29 677,00	0,00	50
28/07/2016	232-ARMOIRE PRM LIGNAC	232	6 538,00	0,00	50
12/08/2016	235-ARMOIRE PRM THENET	235	5 017,00	0,00	50
12/08/2016	236-ARMOIRE PRM CONCREMIERS	236	43 050,00	0,00	50
22/11/2016	244-NRAZO PRM CON CONCREMIERS	244	5 738,76	0,00	17
22/11/2016	247-NRAZO PRM BOR LES BORDES	247	6 665,81	0,00	17
08/12/2016	251-NRAZO PRM MEN MENETREOLS SV	251	4 934,01	0,00	17
08/12/2016	250-NRAZO PRM LURAIS TOURNON SM	250	5 377,97	0,00	17
18/12/2018	286-TVX REGIE 2018	286	36 337,75	0,00	50
09/05/2023	305-MAINTEANCE LIAISONS DE COLLECTE ET SITES D ACCUEIL	305-	5 600,00	0,00	17
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis- sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

<sup>(2)</sup> Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

<sup>(3)</sup> La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

	<u>ques, matériels et outill</u>				1	1
Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		22 517 534,58		2 779 656,21	404 740,44	19 737 878,37
3-RESEAU POUR PRM FOUGEROLLES	14/11/2012	202 109,92	50	32 337,52	4 042,19	169 772,40
2-RESEAU POUR PRM CROZON SUR VAUVRES	14/11/2012	205 705,84	50	32 912,88	4 114,11	172 792,96
8-RESEAU POUR PRM MALICORNAY	06/12/2012	147 597,07	50	23 615,52	2 951,94	123 981,55
10-RESEAU POUR PRM MOUHERS	06/12/2012	175 004,28	50	28 000,64	3 500,08	147 003,64
11-RESEAU POUR PRM BRIANTES	06/12/2012	181 819,31	50	29 091,04	3 636,38	152 728,27
9-RESEAU POUR PRM ST-MICHEL EN BRENNE	06/12/2012	163 071,95	50	26 091,44	3 261,43	136 980,51
6-RESEAU POUR PRM SARSAY	06/12/2012	152 365,51	50	24 378,48	3 047,31	127 987,03
7-RESEAU POUR PRM GOURNAY	06/12/2012	273 038,42	50	43 686,08	5 460,76	229 352,34
14-RESEAU POUR PRM MENETOU SUR NAHON	20/02/2013	167 262,80	50	26 762,00	3 345,25	140 500,80
16-RESEAU POUR PRM VILLEGOUIN	20/02/2013	197 830,10	50	31 652,80	3 956,60	166 177,30
15-RESEAU POUR PRM PARPECAY	20/02/2013	144 437,63	50	23 110,00	2 888,75	121 327,63
13-RESEAU POUR PRM TRALYS	20/02/2013	112 531,63	50	18 005,04	2 250,63	94 526,59
17-RESEAU POUR PRM VILLIERS	21/02/2013	171 452,39	50	27 432,32	3 429,04	144 020,07
18-RESEAU POUR PRM ORSENNES	21/02/2013	110 186,64	50	17 629,84	2 203,73	92 556,80
24-RESEAU POUR PRM SAULNAY	11/03/2013	135 331,02	50	21 652,96	2 706,62	113 678,06
22-RESEAU POUR PRM DUN LE POELLIER	11/03/2013	122 114,50	50	19 538,32	2 442,29	102 576,18
21-RESEAU POUR PRM BAGNEUX	11/03/2013	124 917,49	50	19 986,72	2 498,34	104 930,77
25-RESEAU POUR PRM LA BUXERETTE	11/03/2013	201 113,00	50	32 178,08	4 022,26	168 934,92
23-RESEAU POUR PRM VICQ SUR NAHON	11/03/2013	159 056,81	50	25 449,04	3 181,13	133 607,77
26-RESEAU POUR PRM ST PLANTAIRE	12/03/2013	110 293,97	50	17 646,96	2 205,87	92 647,01
29-RESEAU POUR PRM LA VERNELLE	15/03/2013	117 005,94	50	18 720,88	2 340,11	98 285,06
30-RESEAU POUR PRM SEMBLECAY	15/03/2013	144 104,96	50	23 056,72	2 882,09	121 048,24
27-RESEAU POUR PRM LINGE	15/03/2013	132 334,38	50	21 173,44	2 646,68	111 160,94
28-RESEAU POUR PRM LYE	15/03/2013	252 423,89	50	40 387,76	5 048,47	212 036,13
59-ARMOIRE PRM LYE	15/04/2013	58 050,00	20	19 532,10	3 209,82	38 517,90
70-ARMOIRE PRM BRIANTES	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
57-ARMOIRE PRM VILLIERS	15/04/2013	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
62-ARMOIRE PRM CROZON	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
73-ARMOIRE PRM LOUROUER ST LAURENT	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
37-RESEAU POUR PRM NOHAN VIC	15/04/2013	263 532,53	50	42 165,20	5 270,65	221 367,33
52-ARMOIRE PRM MOUHERS	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
31-RESEAU POUR PRM ST DENIS DE JOUHET	15/04/2013	153 002,91	50	24 480,40	3 060,05	128 522,51
58-ARMOIRE PRM LYS ST GEORGES	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
53-ARMOIRE PRM GOURNAY	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
72-ARMOIRE PRM BRIANTES	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44

Désignation du bien	Date	Valeur	Durée	Cumul des	Amortissements	Valeur nette
	d'acquisition	acquisition	amortis-	amortissements	de l'exercice	comptable au
			sement	antérieurs		31/12 de l'exercice
33-RESEAU POUR PRM CREVANT	15/04/2013	190 806,99	50	30 529,04	3 816,13	160 277,95
77-ARMOIRE PRM SAZERAY	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
69-ARMOIRE PRM SEMBLECAY	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
76-ARMOIRE PRM LA BERTHENOUX	15/04/2013	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
39-RESEAU POUR PRM SAZERAY	15/04/2013	151 414,63	50	24 226,32	3 028,29	127 188,31
46-ARMOIRE PRM CROZON DENCRO	15/04/2013	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
66-ARMOIRE PRM ST DENIS DE JOUHET	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
68-ARMOIRE PRM DUN LE POELIER	15/04/2013	44 677,00	20	15 032,52	2 470,38	29 644,48
75-ARMOIRE PRM NOHAN VIC	15/04/2013	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
51-ARMOIRE PRM VILLEGOUIN	15/04/2013	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
56-ARMOIRE PRM ST MICHEL EN BRENNE	15/04/2013	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
41-RESEAU POUR PRM FEUSINES	15/04/2013	107 250,16	50	17 160,00	2 145,00	90 090,16
40-RESEAU POUR PRM BRIANTES	15/04/2013	58 587,32	50	9 373,92	1 171,74	49 213,40
48-ARMOIRE PRM PARPECAY	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
50-ARMOIRE PRM MALICORNAY	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
36-RESEAU POUR PRM POULIGNY ST MARTIN	15/04/2013	136 794,52	50	21 887,12	2 735,89	114 907,40
60-ARMOIRE PRM LA VERNELLE	15/04/2013	50 358,00	20	16 943,98	2 784,50	33 414,02
45-ARMOIRE PRM MENETOU	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
61-ARMOIRE PRM CREVANT	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
78-ARMOIRE PRM FEUSINES	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
55-ARMOIRE PRM LINGE	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
42-RESEAU POUR PRM POULIGNY NOTRE DAME	15/04/2013	148 668,35	50	23 786,88	2 973,36	124 881,47
49-ARMOIRE PRM VICQ SUR NAHON	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
65-ARMOIRE PRM LA BUXERETTE	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
47-ARMOIRE PRM FOUGEROLLES	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
34-RESEAU POUR PRM NERET	15/04/2013	151 628,83	50	24 260,56	3 032,57	127 368,27
74-ARMOIRE PRM POULIGNY ST MARTIN	15/04/2013	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
67-ARMOIRE PRM BAGNEUX	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
80-ARMOIRE PRM ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
71-ARMOIRE PRM NERET	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
63-ARMOIRE PRM ORSENNES	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
79-ARMOIRE PRM POULIGNY NOTRE DAME	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
35-RESEAU POUR PRM LOUROUER ST LAURENT	15/04/2013	299 948,49	50	47 991,68	5 998,96	251 956,81
43-RESEAU POUR PRM ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE	15/04/2013	205 175,07	50	32 828,00	4 103,50	172 347,07
32-RESEAU POUR PRM CREVANT DENRIM	15/04/2013	141 150,71	50	22 584,08	2 823,01	118 566,63
54-ARMOIRE PRM SAULNAY	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
64-ARMOIRE PRM ST PLANTAIRE	15/04/2013	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
38-RESEAU POUR PRM LA BERTHENOUX	15/04/2013	117 559,61	50	18 809,52	2 351,19	98 750,09
44-ARMOIRE PRM SARSAY	15/04/2013	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
81-PRM VERNEUIL	04/09/2013	63 970,64	50	10 235,28	1 279,41	53 735,36
83-TREGIE2013	10/01/2014	110 213,91	50	17 634,16	2 204,27	92 579,75
84-RESEAU POUR PRM MEOBECQ	27/01/2014	225 591,70	50	36 094,64	4 511,83	189 497,06

Désignation du bien	Date	Valeur	Durée	Cumul des	Amortissements	Valeur nette
	d'acquisition	acquisition	amortis-	amortissements	de l'exercice	comptable au
			sement	antérieurs		31/12 de l'exercice
91-RESEAU POUR PRM LA CHAMPENOISE	04/02/2014	179 961,43	50	28 793,76	3 599,22	151 167,67
108-ARMOIRE LUCAY LE LIBRE	04/02/2014	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
109-ARMOIRE GIROUX	04/02/2014	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
89-RESEAU POUR PRM THIZAY	04/02/2014	193 263,31	50	30 922,08	3 865,26	162 341,23
112-ARMOIRE FREDILLE	04/02/2014	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
110-ARMOIRE MEUNET SUR VATAN	04/02/2014	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
103-ARMOIRE ST AOUSTRILLE	04/02/2014	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
96-RESEAU POUR PRM BUXEUIL	04/02/2014	118 615,18	50	18 978,40	2 372,30	99 636,78
93-RESEAU POUR PRM LUCAY LE LIBRE	04/02/2014	126 722,79	50	20 275,60	2 534,45	106 447,19
92-RESEAU POUR PRM BOMMIERS	04/02/2014	113 489,27	50	18 158,24	2 269,78	95 331,03
88-RESEAU POUR PRM ST AOUSTRILLE	04/02/2014	268 697,07	50	42 991,52	5 373,94	225 705,55
102-ARMOIRE VERNEUIL	04/02/2014	44 677,00	20	15 032,52	2 470,38	29 644,48
104-ARMOIRE THIZAY	04/02/2014	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
86-RESEAU POUR PRM LA CHAPELLE ORTHEMALE	04/02/2014	241 123,28	50	38 579,68	4 822,46	202 543,60
99-ARMOIRE LA CHAPELLE ORTHEMALE	04/02/2014	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
105-ARMOIRE STE FAUSTE	04/02/2014	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
101-ARMOIRE ST LACTENCIN	04/02/2014	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
90-RESEAU POUR PRM STE FAUSTE	04/02/2014	153 549,30	50	24 567,84	3 070,98	128 981,46
85-RESEAU POUR PRM ST LACTENCIN	04/02/2014	106 661,73	50	17 065,84	2 133,23	89 595,89
107-ARMOIRE BOMMIERS	04/02/2014	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
97-RESEAU POUR PRM FREDILLE	04/02/2014	186 974,50	50	29 915,92	3 739,49	157 058,58
111-ARMOIRE BUXEUIL	04/02/2014	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
100-ARMOIRE SOUGE	04/02/2014	33 226,00	20	11 179,56	1 837,20	22 046,44
106-ARMOIRE LA CHAMPENOISE	04/02/2014	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
87-RESEAU POUR PRM SOUGE	04/02/2014	166 848,88	50	26 695,76	3 336,97	140 153,12
94-RESEAU POUR PRM GIROUX	04/02/2014	147 859,40	50	23 657,44	2 957,18	124 201,96
98-ARMOIRE MEOBECQ	04/02/2014	38 049,00	20	12 802,39	2 103,89	25 246,61
95-RESEAU POUR PRM MEUNET SUR VATAN	04/02/2014	163 527,26	50	26 164,32	3 270,54	137 362,94
113-RESEAU PRM LE TRANGER	26/11/2014	165 195,49	50	0,00	0,00	165 195,49
114-RESEAU PRM OULCHES	26/11/2014	109 859,16	50	0,00	0,00	109 859,16
115-RESEAU PRM CONCREMIERS	26/11/2014	157 151,49	50	0,00	0,00	157 151,49
116-RESEAU PRM LA PEROUILLE	26/11/2014	151 270,69	50	0,00	0,00	151 270,69
119-RESEAU PRM AMBRAULT 2	09/12/2014	82 844,65	50	0,00	0,00	82 844,65
117-RESEAU PRM CUZION	09/12/2014	156 090,82	50	0,00	0,00	156 090,82
118-RESEAU PRM AMBRAULT	09/12/2014	113 999,30	50	0,00	0,00	113 999,30
121-RESEAU PRM VIJON	17/12/2014	116 442,31	50	0,00	0,00	116 442,31
122-RESEAU PRM BRIANTES T3	17/12/2014	72 407,07	50	0,00	0,00	72 407,07
120-RESEAU PRM FEUSINES	17/12/2014	57 749,36	50	0,00	0,00	57 749,36
217-NRAZO MAILLET	31/12/2014	60 107,12	17	31 821,39	3 535,71	28 285,73
218-NRAZO MARON	31/12/2014	55 941,41	17	29 616,03	3 290,67	26 325,38
224-NRAZO ST LACTENCIN	31/12/2014	56 075,60	17	29 687,04	3 298,56	26 388,56
208-NRAZO CHEZELLES	31/12/2014	55 692,55	17	29 484,27	3 276,03	26 208,28

Désignation du bien	Date	Valeur	Durée	Cumul des	Amortissements	Valeur nette
	d'acquisition	acquisition	amortis-	amortissements	de l'exercice	comptable au
			sement	antérieurs		31/12 de l'exercice
211-NRAZO LA CHATRE L'ANGLIN	31/12/2014	58 717,86	17	31 085,91	3 453,99	27 631,95
206-NRAZO BOUESSE	31/12/2014	55 215,02	17	29 231,46	3 247,94	25 983,56
219-NRAZO MIGNE	31/12/2014	55 714,21	17	29 495,70	3 277,30	26 218,51
213-NRAZO LE BLANC LAURIER	31/12/2014	23 850,21	17	12 626,55	1 402,95	11 223,66
225-NRAZO ST PIERRE DE JARDS	31/12/2014	55 359,55	17	29 307,96	3 256,44	26 051,59
226-NRAZO VICQ EXEMPLET	31/12/2014	55 278,18	18	27 639,09	3 071,01	27 639,09
207-NRAZO BUXIERES D'AILLAC	31/12/2014	56 510,10	17	29 917,08	3 324,12	26 593,02
210-NRAZO HEUGNES	31/12/2014	57 110,36	17	30 234,87	3 359,43	26 875,49
222-NRAZO OBTERRE	31/12/2014	56 843,19	17	30 093,39	3 343,71	26 749,80
205-NRAZO BARAIZE	31/12/2014	56 106,42	17	29 703,33	3 300,37	26 403,09
125-TRAVAUX PRM	31/12/2014	1 259,62	50	50,38	25,19	1 209,24
220-NRAZO MONTLEVICQ	31/12/2014	59 582,48	17	31 543,65	3 504,85	28 038,83
223-NRAZO POULIGNY ST PIERRE	31/12/2014	55 717,52	17	29 497,50	3 277,50	26 220,02
124-TRVREGI14	31/12/2014	67 874,62	50	10 859,92	1 357,49	57 014,70
216-NRAZO LUZERET	31/12/2014	55 033,96	17	29 135,61	3 237,29	25 898,35
209-NRAZO FAVEROLLES	31/12/2014	56 434,38	17	29 876,94	3 319,66	26 557,44
215-NRAZO LIGNEROLLES	31/12/2014	55 870,01	17	29 578,23	3 286,47	26 291,78
221-NRAZO MURS	31/12/2014	54 917,89	17	29 074,14	3 230,46	25 843,75
214-NRAZO LE BLANC LAURIER 18 ans	31/12/2014	55 680,83	18	27 840,33	3 093,37	27 840,50
212-NRAZO LE BLANC MUANT	31/12/2014	95 482,17	17	50 549,31	5 616,59	44 932,86
190-ARMOIRE PRM VILLEGONGIS	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
193-ARMOIRE PRM CHASSENEUIL	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
177-ARMOIRE PRM BEAULIEU	09/02/2015	13 738,00	50	0,00	0,00	13 738,00
133-RESEAU PRM TOURNON SAINT MARTIN	09/02/2015	119 660,01	50	0,00	0,00	119 660,01
141-RESEAU PRM CHALAIS	09/02/2015	190 914,97	50	0,00	0,00	190 914,97
195-ARMOIRE PRM LES BORDES	09/02/2015	68 050,00	50	0,00	0,00	68 050,00
189-ARMOIRE PRM MOULINS SUR SEPHONS	09/02/2015	28 049,00	50	0,00	0,00	28 049,00
180-ARMOIRE PRM PARNAC	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
129-RESEAU PRM DIOU	09/02/2015	142 827,86	50	0,00	0,00	142 827,86
153-RESEAU PRM ST GEORGES SUR ARNON AVAIL	09/02/2015	188 713,35	50	0,00	0,00	188 713,35
142-RESEAU PRM TILLY	09/02/2015	158 083,80	50	0,00	0,00	158 083,80
191-ARMOIRE PRM MENETREOLS SOUS VATAN	09/02/2015	15 017,00	50	0,00	0,00	15 017,00
173-ARMOIRE PRM FEUSINES	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
139-RESEAU PRM PARNAC	09/02/2015	142 996,23	50	0,00	0,00	142 996,23
140-RESEAU PRM ROUSSINES	09/02/2015	115 005,71	50	0,00	0,00	115 005,71
149-RESEAU PRM VILLEGONGIS	09/02/2015	169 634,58	50	0,00	0,00	169 634,58
198-ARMOIRE PRM SAINT GEORGES SUR ARNON	09/02/2015	38 049,00	50	0,00	0,00	38 049,00
160-RESEAU PRM BADECON LE PIN	09/02/2015	123 599,53	50	0,00	0,00	123 599,53
147-RESEAU PRM FRANCILLON	09/02/2015	183 431,34	50	0,00	0,00	183 431,34
202-ARMOIRE PRM BAZAIGES	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
200-ARMOIRE PRM BAZAIGE	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
186-ARMOIRE PRM PRISSAC	09/02/2015	18 355,00	50	0,00	0,00	18 355,00

Désignation du bien	Date	Valeur	Durée	Cumul des	Amortissements	Valeur nette
· ·	d'acquisition	acquisition	amortis-	amortissements	de l'exercice	comptable au
			sement	antérieurs		31/12 de l'exercice
159-RESEAU PRM GARGILESSE DAMPIERRE	09/02/2015	53 420,41	50	0,00	0,00	53 420,41
157-RESEAU PRM BAZAIGES	09/02/2015	153 880,18	50	0,00	0,00	153 880,18
188-ARMOIRE PRM FRANCILLON	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
178-ARMOIRE PRM DUNET	09/02/2015	34 747,00	50	0,00	0,00	34 747,00
136-RESEAU PRM BEAULIEU	09/02/2015	153 892,61	50	0,00	0,00	153 892,61
197-ARMOIRE PRM DIOU	09/02/2015	48 049,00	50	0,00	0,00	48 049,00
131-RESEAU PRM THENAY	09/02/2015	175 870,84	50	0,00	0,00	175 870,84
152-RESEAU PRM CHASSENEUIL	09/02/2015	155 523,50	50	0,00	0,00	155 523,50
135-RESEAU PRM SAINT AUBIN	09/02/2015	169 473,31	50	0,00	0,00	169 473,31
170-ARMOIRE PRM AMBRAULT	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
185-ARMOIRE PRM SAINT HILAIRE SUR BENAIZE	09/02/2015	31 068,00	50	0,00	0,00	31 068,00
167-ARMOIRE PRM NURET	09/02/2015	31 068,00	50	0,00	0,00	31 068,00
138-RESEAU PRM ROUSSINES	09/02/2015	96 858,65	50	0,00	0,00	96 858,65
176-ARMOIRE PRM NOHAN VIC	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
194-ARMOIRE PRM SAINT GEORGES SUR ARNON	09/02/2015	38 049,00	50	0,00	0,00	38 049,00
166-ARMOIRE PRM THENET	09/02/2015	10 750,00	50	0,00	0,00	10 750,00
128-RESEAU PRM ST GEORGES SUR ARNON	09/02/2015	229 184,97	50	0,00	0,00	229 184,97
162-ARMOIRE PRM OULCHES	09/02/2015	38 049,00	50	0,00	0,00	38 049,00
163-ARMOIRE PRM CONCREMIERS	09/02/2015	15 000,00	50	0,00	0,00	15 000,00
172-ARMOIRE PRM SAINT AUBIN	09/02/2015	19 839,00	50	0,00	0,00	19 839,00
199-ARMOIRE PRM BARAIZE	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
143-RESEAU PRM LIGNAC	09/02/2015	111 747,48	50	0,00	0,00	111 747,48
137-RESEAU PRM DUNET	09/02/2015	142 592,70	50	0,00	0,00	142 592,70
148-RESEAU PRM MOULINS SUR CEPHONS	09/02/2015	133 188,51	50	0,00	0,00	133 188,51
146-RESEAU PRM ROUVRES LES BOIS	09/02/2015	161 206,81	50	0,00	0,00	161 206,81
175-ARMOIRE PRM VIJON	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
164-ARMOIRE PRM LA PEROUILLE	09/02/2015	38 049,00	50	0,00	0,00	38 049,00
181-ARMOIRE PRM ROUSSINES	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
165-ARMOIRE SACIERGES SAINT MARTIN	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
145-RESEAU PRM PRISSAC	09/02/2015	187 829,96	50	0,00	0,00	187 829,96
192-ARMOIRE PRM LE MENOUX	09/02/2015	44 677,00	50	0,00	0,00	44 677,00
201-ARMOIRE PRM CUZION	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
204-ARMOIRE PRM BADECON LE PIN	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
127-RESEAU PRM NOHAN VIC T3	09/02/2015	44 583,13	50	0,00	0,00	44 583,13
134-RESEAU PRM NEONS SUR CREUSE	09/02/2015	124 515,93	50	0,00	0,00	124 515,93
174-ARMOIRE PRM BRIANTES	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
151-RESEAU PRM LE MENOUX	09/02/2015	137 828,58	50	0,00	0,00	137 828,58
154-RESEAU PRM LES BORDES	09/02/2015	221 470,79	50	0,00	0,00	221 470,79
150-RESEAU PRM MENETREOLS SOUS VATAN	09/02/2015	113 374,34	50	0,00	0,00	113 374,34
130-RES PRM SACIERGE SAINT MARTIN	09/02/2015	128 673,58	50	0,00	0,00	128 673,58
169-ARMOIRE PRM NEONS SUR CREUSE	09/02/2015	38 049,00	50	0,00	0,00	38 049,00
196-ARMOIRE PRM PAUDY	09/02/2015	45 249,00	50	0,00	0,00	45 249,00

Désignation du bien	Date	Valeur	Durée	Cumul des	Amortissements	Valeur nette
	d'acquisition	acquisition	amortis-	amortissements	de l'exercice	comptable au
			sement	antérieurs		31/12 de l'exercice
183-ARMOIRE PRM TILLY	09/02/2015	20 318,00	50	0,00	0,00	20 318,00
161-ARMOIRE PRM LE TRANGER	09/02/2015	10 750,00	50	0,00	0,00	10 750,00
187-ARMOIRE PRM ROUVRES LES BOIS	09/02/2015	28 049,00	50	0,00	0,00	28 049,00
179-ARMOIRE PRM ROUSSINES	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
158-RESEAU PRM BAZAIGES	09/02/2015	176 222,06	50	0,00	0,00	176 222,06
132-RESEAU PRM NURET LE FERRON	09/02/2015	193 124,04	50	0,00	0,00	193 124,04
182-ARMOIRE PRM CHALAIS	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
184-ARMOIRE PRM LIGNAC	09/02/2015	10 750,00	50	0,00	0,00	10 750,00
171-ARMOIRE PRM AMBRAULT	09/02/2015	38 049,00	50	0,00	0,00	38 049,00
156-RESEAU PRM BARAIZE	09/02/2015	107 145,58	50	0,00	0,00	107 145,58
155-RESEAU PRM PAUDY	09/02/2015	134 299,21	50	0,00	0,00	134 299,21
203-ARMOIRE PRM GARGILESSE DAMPIERRE	09/02/2015	33 226,00	50	0,00	0,00	33 226,00
168-ARMOIRE PRM TOURNON SAINT MARTIN	09/02/2015	15 000,00	50	0,00	0,00	15 000,00
144-RESEAU PRM SAINT HILAIRE SUR BENAIZE	09/02/2015	137 341,96	50	0,00	0,00	137 341,96
227-TRAVAUX REGIE T3	05/11/2015	110 772,29	50	0,00	0,00	110 772,29
230-RESEAU POUR PRM VINVO1	11/02/2016	126 668,45	50	0,00	0,00	126 668,45
229-ARMOIRE PRM VINVO1	11/02/2016	30 318,00	50	0,00	0,00	30 318,00
233-ARMOIRE PRM LE TRANGER	28/07/2016	11 615,00	50	0,00	0,00	11 615,00
234-ARMOIRE PRM TOURNON SAINT MARTIN	28/07/2016	29 677,00	50	0,00	0,00	29 677,00
232-ARMOIRE PRM LIGNAC	28/07/2016	6 538,00	50	0,00	0,00	6 538,00
235-ARMOIRE PRM THENET	12/08/2016	5 017,00	50	0,00	0,00	5 017,00
236-ARMOIRE PRM CONCREMIERS	12/08/2016	43 050,00	50	0,00	0,00	43 050,00
237-NRAZO OBTERRE AZAY	12/09/2016	356 317,65	50	14 252,70	7 126,35	342 064,95
238-NRAZO LUZERET SACIERGES	12/09/2016	178 961,74	50	7 158,46	3 579,23	171 803,28
239-NRAZO MIGNE - ROSNAY	06/10/2016	202 484,01	50	8 099,36	4 049,68	194 384,65
240-NRAZO BOUESSE MOSNAY	13/10/2016	130 081,98	50	5 203,26	2 601,63	124 878,72
241-NRAZO MAILLET MOSNAY	13/10/2016	77 881,53	50	3 115,26	1 557,63	74 766,27
244-NRAZO PRM CON CONCREMIERS	22/11/2016	5 738,76	17	0,00	0,00	5 738,76
246-NRAZO VICQ EXEMPLET THEVET SAINT JULIEN	22/11/2016	134 818,32	50	5 392,72	2 696,36	129 425,60
247-NRAZO PRM BOR LES BORDES	22/11/2016	6 665,81	17	0,00	0,00	6 665,81
245-NRAZO JEU LES BOIS BUXIERES	22/11/2016	163 597,78	50	6 543,90	3 271,95	157 053,88
248-NRAZO CEAULMONT BARAIZE	22/11/2016	83 169,34	50	3 326,76	1 663,38	79 842,58
249-RESEAU POUR PRM VILLERS LES ORMES	30/11/2016	4 357,02	50	609,98	87,14	3 747,04
251-NRAZO PRM MEN MENETREOLS SV	08/12/2016	4 934,01	17	0,00	0,00	4 934,01
250-NRAZO PRM LURAIS TOURNON SM	08/12/2016	5 377,97	17	0,00	0,00	5 377,97
255-NRAZO FAVEROLLES LUCAY LE MALE	09/12/2016	124 231,88	50	4 969,26	2 484,63	119 262,62
254-NRAZO SAINT LACTENCIN BUZANCAIS	09/12/2016	123 146,43	50	4 925,84	2 462,92	118 220,59
253-NRAZO HEUGNES PELLEVOISIN	09/12/2016	111 254,53	50	4 450,18	2 225,09	106 804,35
257-NRAZO CHEZELLES VILLEDIEU	11/01/2017	182 280,85	50	7 291,22	3 645,61	174 989,63
262-NRAZO SAINT PIERRE DE JARDS REUILLY	08/02/2017	145 221,53	50	5 808,86	2 904,43	139 412,67
264-NRAZO MURS CHATILLON SUR INDRE	14/03/2017	239 915,58	50	9 596,62	4 798,31	230 318,96
269-NRAZO LIGNEROLLES SAINTE SEVERE	30/03/2017	169 403,34	50	6 776,12	3 388,06	162 627,22

#### SM Reseau Initiative Publique - SM Reseau Initiative Publique - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
268-NRAZO MONTLEVICQ LA CHATRE	30/03/2017	193 700,27	50	7 748,00	3 874,00	185 952,27
267-NRAZO LA CHATRE L ANGLIN SAINT BENOIT DU SAULT	30/03/2017	102 896,43	50	4 115,84	2 057,92	98 780,59
271-PROLONGEMENT CABLE OPTIQUE	24/04/2017	62 794,00	50	2 511,76	1 255,88	60 282,24
276-NRAZO STE BENOIT	26/07/2017	639,00	50	25,56	12,78	613,44
286-TVX REGIE 2018	18/12/2018	36 337,75	50	0,00	0,00	36 337,75
292-RESEAU POUR PRM BOMMIERS	18/03/2020	5 450,00	50	218,00	109,00	5 232,00
305-MAINTEANCE LIAISONS DE COLLECTE ET SITES D ACCUEIL	09/05/2023	5 600,00	17	0,00	0,00	5 600,00

<sup>(1)</sup> Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

**Autres immobilisations corporelles (1)** 

Aut of miniodinoutons of portines (1)									
Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice			
TOTAL		858,79		500,92	71,56	357,87			
231-MOBILIER 2016	02/03/2016	858,79	12	500,92	71,56	357,87			

<sup>(1)</sup> Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

**Immobilisations incorporelles (1)** 

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		28 879,26		23 810,55	508,31	5 068,71
5-FRAIS INSERTIONS	30/11/2012	2 863,84	0	0,00	0,00	2 863,84
4-FRAIS ETUDES	30/11/2012	432,95	0	0,00	0,00	432,95
12-FRAIS ETUDES DSP 2010 ET 2011	31/12/2012	21 348,60	5	21 348,60	0,00	0,00
19-FRAIS ETUDES 13	21/02/2013	114,00	0	0,00	0,00	114,00
20-FRAIS INSERTION 13	22/02/2013	900,00	0	0,00	0,00	900,00
263-SUBVENTION EQUIPT VERS PERSO PRIVEES ACQ MOB MAT ETUDES	13/03/2017	678,40	5	678,40	0,00	0,00
284-SUBVENTION EQUIPT VERS PERSO PRIVEES ACQ MOB MAT ETUDES	17/07/2018	1 131,07	5	1 131,07	226,23	0,00
291-SUBVENTION EQUIPT VERS PERSO PRIVEES ACQ MOB MAT ETUDES	04/03/2020	690,80	5	414,48	138,16	276,32
296-SUBVENTION EQUIPT VERS PERSO PRIVEES ACQ MOB MAT ETUDES	26/02/2021	470,40	5	188,16	94,08	282,24
300-SUBVENTION EQUIPT VERS PERSO PRIVEES ACQ MOB MAT ETUDES	11/05/2022	249,20	5	49,84	49,84	199,36

<sup>(1)</sup> Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C6

#### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUT	DRISATION DE PROGRAMME *	Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2016 - FO NRAZO	Fibre Optique NRAZO	658 446,69	0,00	0,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00	0,00
2014 - MED3	Montee en debit 3eme tranche	485 644,23	0,00	8 846,96	0,00	0,00	8 846,96	0,00	8 846,96
2017 - SUBV IN	Subvention inclusion numerique	36 780,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 180 871,05	0,00	8 846,96	5 600,00	0,00	14 446,96	5 600,00	8 846,96

<sup>\*</sup>Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2003.

<sup>(1)</sup> Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

<sup>(2)</sup> Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	_
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	D2.1
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement		
Délégation de service public (3)						
- Affermo-Concessif	Berry THD		Organisme de droit privé	13 204 000,00		
Détention d'une part du capital		•				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt						
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme						
Autres						

<sup>(1)</sup> Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

## LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie sans personnalité juridique	FTTH	01/01/2015	12/12/2014	20002238200028	SPIC	oui

<sup>(1)</sup> Exemples de catégories :régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

## 1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 765 237,77	365 950,49	0,00	1 399 287,28
RECETTES	1 765 237,77	405 320,31	0,00	1 359 917,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	678 990,00	499 179,15	0,00	179 810,85
RECETTES	678 990,00	731 685,92	0,00	-52 695,92

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET FTTH - Fiber To The Home/ n° SIRET :20002238200036				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 611 582,16	15 224 299,91	0,00	7 387 282,25
RECETTES	22 611 582,16	12 612 173,41	0,00	9 999 408,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	932 450,00	463 344,14	0,00	469 105,86
RECETTES	932 450,00	1 293 504,21	0,00	-361 054,21

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

			1	
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	24 376 819,93	15 590 250,40	0,00	8 786 569,53
RECETTES	24 376 819,93	13 017 493,72	0,00	11 359 326,21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 611 440,00	962 523,29	0,00	648 916,71
RECETTES	1 611 440,00	2 025 190,13	0,00	-413 750,13

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

5 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	24 376 819,93	15 590 250,40	0,00	8 786 569,53
RECETTES	24 376 819,93	13 017 493,72	0,00	11 359 326,21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 611 440,00	962 523,29	0,00	648 916,71
RECETTES	1 611 440,00	2 025 190,13	0,00	-413 750,13
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	25 988 259,93	16 552 773,69	0,00	9 435 486,24
TOTAL GENERAL DES RECETTES	25 988 259,93	15 042 683,85	0,00	10 945 576,08

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0

Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

# Adoption du Compte Administratif Principal et FttH 2023 - ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session

Présenté par A. ROJFFY, Vice-président.

A Châteauroux, le 12 février 2024

Date de convocation : 5 février 2024

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents: 18 Nombre de suffrages exprimés: 16

VOTES:

Pour: 324

A Châteauroux, le 12 février 2024	Contre:	0
Les membres du Comité Syndical,	Abstentions:	0

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
M. Gérard BLONDEAU	A dorra norsoit à	Mme Nadine BELLUROT	ω ,
M. Michel BOUGAULT		M. Jacques PALLAS	
M. Jean-Marc BRUNAUD	Absent excepse.	Mme Annie BARREAU	
M. Jean-Louis CAMUS	Cour	M. Sébastien LALANGE	1
M. Aymeric COMPAIN	Absent excuse.	M. Jérémie GODET	
M. Pascal COURTAUD	bollower	M. Bruno SIMON	
M. Yves CRON		M. Vincent GIRAUDON	
M. François DAUGERON	A donné pousoir à		
M. Marc FLEURET		Mme Nathalie CORBEAU	
M. Hugues FOUCAULT		M. Bernard BACHELLERIE	
Mme Mathilde FOUCHET	Absente excusée	M. Dominique BOUE	

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
Mme Marie-Laure FRISCH	A double pomoir a.  A. TBERHARD	M. Philippe GOURLAY	
Mme Delphine GENESTE	A donné pondoir à	M. Nicolas FORISSIER	
M. Thierry BERNARD	65	M. Martial DRUI	
Mme Frédérique MERIAUDEAU	A Joune Massit a	Mme Florence PETIPEZ	
M. Lionnel PERROT	) Jeans	M. Jean-Michel MOREAU	
M. Christian ROBERT		M. Arnaud DENORMANDIE	
M. Marc ROUFFY	Mh	M. Jérémie MEUNIER	<b>-</b> 1
M. Dominique ROULLET	A dome possion a	M. Guillaume CREPIN	
M. Gérard SAUGET	Cra	M. Alain REUILLON	
M. Nicolas THOMAS	About excusé	Mme Claudine LARDEAU	
		Mme Chantal MONJOINT	A don't power a

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 1 4 FEV. 2024 et de la publication le 1 4 FEV. 2024

A Châteauroux, le 1 4 FEV. 2024

Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,

Marc FLEURET

# Liste des Autorisations de Programme clôturées au CA 2023

Année	Code Enveloppe	Libellé enveloppe
2016	FO NRAZO	Fibre Optique NRAZO
2017	SUBV IN	Subvention inclusion numérique

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20002238200036

# COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SM Reseau Initiative Publique

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

# **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

# **Compte administratif**

BUDGET: FTTH - Fiber To The Home (2)

## **ANNEE 2023**

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## **Sommaire**

I - Informations générales Modalités de vote du budget 4 II - Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15 **IV - Annexes** A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet A6 - Etat des charges transférées Sans Objet A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 19 A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 20 A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet A10 - Etat des travaux en régie **B** - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel Sans Objet C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet Sans Objet C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
VUE D'ENSEMBLE	A1

# EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	А	463 344,14	G	1 293 504,21	G-A	830 160,07
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	15 224 299,91	н	12 612 173,41	Н-В	-2 612 126,50

			•			•
DEDODTE DE	Report en section	С		0,00	1	0,00
REPORTS DE	d'exploitation (002)		(si déficit)			(si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section	D		0,00	J	4 773 070,87
14-1	d'investissement (001)		(si déficit)			(si excédent)

		<u> </u>	
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= 15 687 644,05 A+B+C+D	Q= G+H+I+J 18 678 748,49	=Q-P <b>2 991 104,44</b>

	Section d'exploitation	E 0,0	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F 0,0	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,0	) = K+L 0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	463 344,14	= G+I+K	1 293 504,21	830 160,07
RESULTAT CUMULE	Section II (Factors of I	= H+J+L	17 385 244,28	2 160 944,37		
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 687 644,05	= G+H+I+J+K+L	18 678 748,49	2 991 104,44

# DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTA	L DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTA	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

#### SM Reseau Initiative Publique - FTTH - Fiber To The Home - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

<sup>(2)</sup> Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

#### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	457 550,00	428 678,00	0,00	0,00	28 872,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des dépenses de gestion courante	457 550,00	428 678,00	0,00	0,00	28 872,00
66	Charges financières	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	16 768,92	0,00	0,00	23 231,08
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Tota	I des dépenses réelles d'exploitation	577 550,00	445 446,92	0,00	0,00	132 103,08
023	Virement à la section d'investissement (4)	319 744,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 156,00	17 897,22			17 258,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Tota	l des dépenses d'ordre d'exploitation	354 900,00	17 897,22			337 002,78
	TOTAL	932 450,00	463 344,14	0,00	0,00	469 105,86
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

#### **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé		Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	95 450,00	395 289,28	0,00	0,00	-299 839,28
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	538 000,00	635 335,10	0,00	0,00	-97 335,10
	Total des recettes de gestion courante	633 450,00	1 030 624,38	0,00	0,00	-397 174,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	728,00	0,00	0,00	-728,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	633 450,00	1 031 352,38	0,00	0,00	-397 902,38
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	299 000,00	262 151,83			36 848,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		299 000,00	262 151,83			36 848,17
	TOTAL	932 450,00	1 293 504,21	0,00	0,00	-361 054,21
R 002	Pour information  Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00				

<sup>(1)</sup> Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap. Libellé		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20 Immobilisations incorporelles		46 000,00	40 096,80	0,00	5 903,20
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 809 000,00	919 870,28	0,00	889 129,72
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 855 000,00	959 967,08	0,00	895 032,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 407 582,16	14 002 181,00	0,00	6 405 401,16
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	20 407 582,16	14 002 181,00	0,00	6 405 401,16
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	22 262 582,16	14 962 148,08	0,00	7 300 434,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	299 000,00	262 151,83		36 848,17
041	Opérations patrimoniales (2)	50 000,00	0,00		50 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		349 000,00	262 151,83		86 848,17
	TOTAL	22 611 582,16	15 224 299,91	0,00	7 387 282,25
	Pour information	0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	789 100,00	11 377 314,58	0,00	-10 588 214,58
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 000 000,00	0,00	0,00	16 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	582 450,32	0,00	-582 450,32
	Total des recettes d'équipement	16 789 100,00	11 959 764,90	0,00	4 829 335,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	634 511,29	634 511,29	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	Total des recettes financières	644 511,29	634 511,29	0,00	10 000,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles d'investissement	17 433 611,29	12 594 276,19	0,00	4 839 335,10
021	Virement de la section d'exploitation (2)	319 744,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	35 156,00	17 897,22		17 258,78
041	Opérations patrimoniales (2)	50 000,00	0,00		50 000,00
Tota	I des recettes d'ordre d'investissement	404 900,00	17 897,22		387 002,78
	TOTAL	17 838 511,29	12 612 173,41	0,00	5 226 337,88
	Pour information	4 773 070,87			
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

<sup>(1)</sup> Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATI	F II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	428 678,00		428 678,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	16 768,92	0,00	16 768,92
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	17 897,22	17 897,22
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	445 446,92	17 897,22	463 344,14

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	463 344,14

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) **TOTAL** 10 Dotations, fonds divers et réserves 0,00 0,00 0,00 13 Subventions d'investissement 0,00 0,00 0,00 14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires 0,00 0,00 15 0,00 0,00 Provisions pour risques et charges (5) 0.00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 0.00 0.00 18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 0,00 0,00 0,00 Total des opérations d'équipement 0,00 20 40 096.80 40 096,80 Immobilisations incorporelles (6) 0,00 21 Immobilisations corporelles (6) 0,00 0,00 0,00 Immobilisations reçues en affectation (6) 22 0,00 0,00 0,00 23 Immobilisations en cours (6) 262 151,83 919 870,28 1 182 022,11 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 14 002 181,00 0,00 14 002 181,00 28 Amortissement des immobilisations(reprises) 0,00 0,00 29 Dépréciation des immobilisations 0.00 0,00 39 Dépréciat° des stocks et en-cours 0,00 0,00 45... 0,00 0,00 0,00 Total des opérations pour compte de tiers (7) 481 0,00 0,00 Charges à répartir plusieurs exercices 0,00 0.00 0.00 Stocks 14 962 148,08 262 151,83 15 224 299.91 Dépenses d'investissement -Total

	<u>'</u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	15 224 299,91

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Voir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 Is la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Is la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	395 289,28		395 289,28
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		262 151,83	262 151,83
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	635 335,10		635 335,10
76 77 78 <i>7</i> 9	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 728,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 728,00 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes d'exploitation – Total	1 031 352,38	262 151,83	1 293 504,21

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 293 504 21

Opérations d'ordre INVESTISSEMENT **TOTAL** Opérations réelles (1) (2) 10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106) 0,00 0,00 0,00 11 377 314,58 0,00 11 377 314,58 13 Subventions d'investissement 14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires 0,00 0,00 15 Provisions pour risques et charges (4) 0,00 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 0,00 0,00 0,00 budgétaire) 18 Comptes liaison : affectat° BA, régies 0,00 0,00 20 Immobilisations incorporelles(5) 0,00 0,00 0,00 21 0,00 0,00 Immobilisations corporelles(5) 0,00 22 Immobilisations reçues en affectation(5) 0,00 0,00 0,00 582 450,32 23 Immobilisations en cours(5) 582 450,32 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0.00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 0,00 17 897,22 28 Amortissement des immobilisations 17 897,22 29 Dépréciation des immobilisations (4) 0,00 0,00 39 0,00 Dépréciat° des stocks et en-cours (4) 0,00 45... Opérations pour compte de tiers (6) 0,00 0,00 0,00 481 Charges à répartir plusieurs exercices 0,00 0,00 0,00 491 Dépréciations des comptes de clients 0,00 Stocks 0.00 0.00 0.0011 959 764,90 Recettes d'investissement - Total 17 897,22 11 977 662,12

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	4 773 070,87
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	634 511,29
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 385 244,28

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Yoir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 SI la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

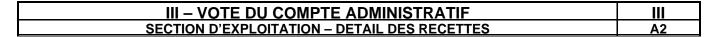


Chap/	Libellé (1)	ماناء	Crédits emplo	oyés (ou restant	à employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général (2) (3)	457 550,00	428 678,00	0,00	0,00	28 872,00
6135	Locations mobilières	80 000,00	58 186,38	0,00	0,00	21 813,62
6137	Redevances, droits de passage, servitude	800,00	621,42	0,00	0,00	178,58
61523	Entretien, réparations réseaux	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6238	Divers	6 855,00	5 000,00	0,00	0,00	1 855,00
627	Services bancaires et assimilés	22 645,00	18 070,37	0,00	0,00	4 574,63
62878	Remb. frais à des tiers	345 515,00	345 514,83	0,00	0,00	0,17
63512	Taxes foncières	1 285,00	1 285,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ТОТА	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	457 550,00	428 678,00	0,00	0,00	28 872,00
66	Charges financières (b) (5)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	40 000,00	16 768,92	0,00	0,00	23 231,08
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	22 500,00	11 768,92	0,00	0,00	10 731,08
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	577 550,00	445 446,92	0,00	0,00	132 103,08
023	Virement à la section d'investissement	319 744,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	35 156,00	17 897,22			17 258,78
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	35 156,00	17 897,22			17 258,78
тот	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	354 900,00	17 897,22			337 002,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	354 900,00	17 897,22			337 002,78
	AL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	932 450,00	463 344,14	0,00	0,00	469 105,86
DO	Pour information  002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 41.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

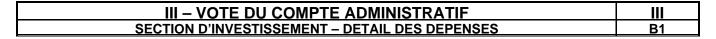


Chap/	Libellé (1)	0.711	Crédits empl	loyés (ou restan	t à employer)	
art(1)	. ,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	95 450,00	395 289,28	0,00	0,00	-299 839,28
704	Travaux	25 000,00	63 730,00	0,00	0,00	-38 730,00
7083	Locations diverses	0,00	216 498,08	0,00	0,00	-216 498,08
70878	Remb. frais par des tiers	70 450,00	115 061,20	0,00	0,00	-44 611,20
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	538 000,00	635 335,10	0,00	0,00	-97 335,10
757	Redevances des fermiers, concession	538 000,00	635 335,10	0,00	0,00	-97 335,10
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	633 450,00	1 030 624,38	0,00	0,00	-397 174,38
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	728,00	0,00	0,00	-728,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	728,00	0,00	0,00	-728,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
Т	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	633 450,00	1 031 352,38	0,00	0,00	-397 902,38
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	299 000,00	262 151,83			36 848,17
722	Immobilisations corporelles	299 000,00	262 151,83			36 848,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
7	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	299 000,00	262 151,83			36 848,17
	DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	932 450,00	1 293 504,21	0,00	0,00	-361 054,21
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00				

# Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	46 000,00	40 096,80	0,00	5 903,20
2031	Frais d'études	45 000,00	40 096,80	0,00	4 903,20
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 809 000,00	919 870,28	0,00	889 129,72
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 809 000,00	919 870,28	0,00	889 129,72
	Total des dépenses d'équipement	1 855 000,00	959 967,08	0,00	895 032,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 407 582,16	14 002 181,00	0,00	6 405 401,16
2764	Créances sur personnes de droit privé	20 407 582,16	14 002 181,00	0,00	6 405 401,16
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	20 407 582,16	14 002 181,00	0,00	6 405 401,16
Т	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	22 262 582,16	14 962 148,08	0,00	7 300 434,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	299 000,00	262 151,83		36 848,17
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	299 000,00	262 151,83		36 848,17
2315	Installat°, matériel et outillage techni	299 000,00	262 151,83		36 848,17
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00	0,00		50 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	0,00		50 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	349 000,00	262 151,83		86 848,17
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	22 611 582,16	15 224 299,91	0,00	7 387 282,25
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	789 100,00	11 377 314,58	0,00	-10 588 214,58
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	115 975,00	8 115 153,00	0,00	-7 999 178,00
1312	Subv. équipt Régions	673 125,00	673 125,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	0,00	2 589 036,58	0,00	-2 589 036,58
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	16 000 000,00	0,00	0,00	16 000 000,00
1641	Emprunts en euros	16 000 000,00	0,00	0,00	16 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	582 450,32	0,00	-582 450,32
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	582 450,32	0,00	-582 450,32
	Total des recettes d'équipement	16 789 100,00	11 959 764,90	0,00	4 829 335,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	634 511,29	634 511,29	0,00	0,00
1068	Autres réserves	634 511,29	634 511,29	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	Total des recettes financières	644 511,29	634 511,29	0,00	10 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	17 433 611,29	12 594 276,19	0,00	4 839 335,10
021	Virement de la section d'exploitation	319 744,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	35 156,00	17 897,22		17 258,78
28031	Frais d'études	35 156,00	17 753,22		17 402,78
28033	Frais d'insertion	0,00	144,00		-144,00
тот	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	354 900,00	17 897,22		337 002,78
041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00	0,00		50 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	0,00		50 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	404 900,00	17 897,22		387 002,78
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	17 838 511,29	12 612 173,41	0,00	5 226 337,88
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	4 773 070,87			

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

# A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT):€	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux divers	50	17/02/2017
L	Armoires PRM	20	17/02/2017
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/02/2017
L	Matériel informatique	5	17/02/2017
L	Mobilier	12	17/02/2017
L	Subventions d'équipement versées (pour des biens mobiliers, matériel ou études)	5	17/02/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

# DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Empr	runts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	00,0
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	364 900,00	III 17 897,22
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	10 000,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	10 000,00	0,00
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (2)	354 900,00	17 897,22
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	35 156,00	17 753,22
28033	Frais d'insertion	0,00	144,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	319 744,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	17 897,22	0,00	4 773 070,87	634 511,29	5 425 479,38

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	5 425 479,38
Solde	V = IV - II (3)	5 425 479,38

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(3)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

		EES D IIVIIVIOBILISA		
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
19/12/2016	256-PLAQUE 10-ISSOUDUN STE LIZAIGNE	5 431 172,95	0,00	50
18/01/2017	259-PLAQUE 15 - VATAN REUILLY	3 618 178,23	0,00	50
18/01/2017	258-PLAQUE 9-ECUEILLE LUCAY LE MALE VALENCAY	3 625 640,11	0,00	50
18/01/2017	260-PLAQUE 7 - CHAILLAC SAINT BENOIT DU SAULT	2 328 133,50	0,00	50
15/03/2017	265-PLAQUE 8 CHATILLON CLION ST GENOU	4 368 835,32	0,00	50
15/03/2017	266-PLAQUE 5 BUZANCAIS NIHERNE VILLEDIEU S/INDRE	6 067 986,09	0,00	50
11/04/2017	270-PLAQUE 11-LA CHATRE LACS LE MAGNY MONTGIVRAY SAINTE SEVERE/I	6 251 907,83	0,00	50
16/05/2017	273-TRAVAUX DE COLLECTE	8 858 019,11	0,00	50
29/05/2017	274-PLAQUE 12 - LEVROUX VINEUIL	3 327 497,37	0,00	50
29/05/2017	275-PLAQUE 14 - MEZIERES VENDOEUVRES	2 912 547,38	0,00	50
27/07/2017	278-PLAQUE 13 - MARTIZAY POULIGNY ST PIER TOURNON	RE 2 548 063,16	0,00	50
27/07/2017	279-PLAQUE 2 - ARGENTON LE PECHEREAU ST GAULTIER	7 829 495,76	0,00	50
27/07/2017	277-PLAQUE 4 - LE BLANC BELABRE	5 930 499,70	0,00	50
10/08/2017	280-PLAQUE 3 CEAULMONT EGUZON	2 389 591,04	0,00	50
26/01/2018	282-PLAQUE 6 - CHABRIS	1 739 871,66	0,00	50
25/04/2018	283-PLAQUE 1 - AIGURANDE CLUIS NEUVY SAIN SEPULCHRE	T 4 843 746,52	0,00	50
15/03/2023	303-PLAQUES DSP2	1 717,44	0,00	50
11/04/2023	304-FRAIS ETUDES 2023	40 096,80	0,00	5
19/07/2023	306-FRAIS ETUDES 2015	19 470,95	0,00	5
19/07/2023	307-FRAIS INSERTIONS 2015	1 350,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		72 133 820,92	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

# A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

## **SECTION D'EXPLOITATION**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	262 151,83	
6287	Remboursement de frais	262 151,83	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		262 151,83
722	Immobilisations corporelles		262 151,83
	TOTAL GENERAL	262 151,83	I 262 151,83

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	262 151,83
2315.3	Réseaux divers	262 151,83
	TOTAL GENERAL	262 151,83

<sup>(1)</sup> Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

# **RATIO**

	Montant		
Recettes 72 (I)	262 151,83		
Recettes réelles d'exploitation	1 031 352,38		
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	25,42 %		

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

# **B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

	Montant des AP			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
2022 - ETUN	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	35 600,00
ETUDES USAGES DU NUMERIQUE							
2015 - EFTTH Etudes	357 000,00	0,00	357 000,00	84 114,21	0,00	272 885,79	0,00
deploiement FTTH							
2019 - EFTTH Etudes deploiement FTTH	200 000,00	0,00	200 000,00	118 055,59	6 000,00	75 944,41	4 496,80
2016 - FTTH	62 500 000,00	0,00	62 500 000,00	60 058 066,44	783 300,00	1 658 633,56	779 087,04
2020 - FTTH FTTH	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	10 744 718,31	225 700,00	29 581,69	70 995,61
2021 - FTTH FTTH	40 900 000,00	0,00	40 900 000,00	10 741 200,00	20 407 582,16	9 751 217,84	14 002 181,00
2022 - FTTH FTTH	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	800 000,00	1 700 000,00	69 787,63
2020 - RFTTH Remboursements raccordements	550 000,00	0,00	550 000,00	549 507,22	0,00	492,78	0,00
FTTH 2021 - RFTTH Remboursements raccordements FTTH	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	901 175,64	0,00	1 198 824,36	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A le (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : .
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## Adoption du Compte Administratif Principal et FttH 2023 - ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session

Présenté par A. ROJFFY, Vice-président.

A Châteauroux, le 12 février 2024

Date de convocation : 5 février 2024

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents: 18 Nombre de suffrages exprimés: 16

VOTES:

Pour: 324

A Châteauroux, le 12 février 2024	Contre:	0
Les membres du Comité Syndical,	Abstentions:	0

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
M. Gérard BLONDEAU	A done nousoir a	Mme Nadine BELLUROT	ω ,
M. Michel BOUGAULT		M. Jacques PALLAS	
M. Jean-Marc BRUNAUD	Absent excepse.	Mme Annie BARREAU	
M. Jean-Louis CAMUS	Cour	M. Sébastien LALANGE	1
M. Aymeric COMPAIN	Absent excuse.	M. Jérémie GODET	
M. Pascal COURTAUD	bollower	M. Bruno SIMON	
M. Yves CRON		M. Vincent GIRAUDON	
M. François DAUGERON	A donné pousoir à		
M. Marc FLEURET		Mme Nathalie CORBEAU	
M. Hugues FOUCAULT		M. Bernard BACHELLERIE	
Mme Mathilde FOUCHET	Absente excusée	M. Dominique BOUE	

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
Mme Marie-Laure FRISCH	A double pomoir a.  A. TBERHARD	M. Philippe GOURLAY	
Mme Delphine GENESTE	A donné pondoir à	M. Nicolas FORISSIER	
M. Thierry BERNARD	65	M. Martial DRUI	
Mme Frédérique MERIAUDEAU	A Joune Massit a	Mme Florence PETIPEZ	
M. Lionnel PERROT	) Jeans	M. Jean-Michel MOREAU	
M. Christian ROBERT		M. Arnaud DENORMANDIE	
M. Marc ROUFFY	Mh	M. Jérémie MEUNIER	<b>-</b> 1
M. Dominique ROULLET	A dome possion a	M. Guillaume CREPIN	
M. Gérard SAUGET	Cra	M. Alain REUILLON	
M. Nicolas THOMAS	About excusé	Mme Claudine LARDEAU	
		Mme Chantal MONJOINT	A don't power a

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 1 4 FEV. 2024 et de la publication le 1 4 FEV. 2024

A Châteauroux, le 1 4 FEV. 2024

Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,

Marc FLEURET

### Liste des Autorisations de Programme clôturées au CA 2023

Année	Code Enveloppe	Libellé enveloppe
2015	EFTTH	Etudes deploiement FTTH
2020	FTTH	FTTH
2020	RFTTH	RFTTH

La présente décision publiée le :

1 4 FEV. 2024

et transmise au rèprésentant de l'Etat le :

1 4 FEV. 2024

est exécutoire depuis cette date.

# COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE

# « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

on the second

Réunion du 12 février 2024

ocupo

Délibération n° CS 20240212 004

**AFFECTATION du RESULTAT 2023** 

#### Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU; Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote: 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu la délibération n° CS\_20231213\_005 du 13 décembre 2023 portant clôture du Budget annexe FttH et nomenclature du budget principal en M4 (passage de la M52 à la M4),

#### DECIDE :

Article Unique – Le comité syndical décide d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal pour un montant de 169 980,06 € et du budget annexe FttH pour un montant de 830 160,07 € en dotation complémentaire en section d'investissement. Il sera donc intégré dans le Budget Primitif de l'exercice 2024 en section d'investissement pour un montant de 1 000 140,13 €.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,

**Marc FLEURET** 

et transmise au représentant de l'État le :

1 4 FEV. 2024

est exécutoire depuis cette date

# COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE

# « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

ocusio

Réunion du 12 février 2024

موبري

Délibération n° CS 20240212 005

**ADOPTION du BUDGET 2024** 

#### Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote: 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu la délibération n° CS\_20231213\_005 du 13 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature M4 pour le budget principal,

#### **DECIDE**:

Article Unique. - Le Budget Primitif pour l'exercice 2024, ci-annexé, est adopté.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,

**Marc FLEURET** 

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20002238200028

#### COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SM Reseau Initiative Publique

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

#### **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

#### **Budget primitif**

BUDGET: SM Reseau Initiative Publique (2)

#### **ANNEE 2024**

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

#### **Sommaire**

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
·	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	21
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	22
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	23

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(1)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

	EXPLOITATION				
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 433 006,08	3 433 006,08		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)		
S	.,	0,00	0,00		
ı	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 433 006,08	3 433 006,08		
		INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	20 973 787,80	17 414 235,84		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)		
T S	(2)	0,00	3 559 551,96		
	= = =				
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	20 973 787,80	20 973 787,80		
_		TOTAL			
R					

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

24 406 793,88

24 406 793,88

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

#### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	506 650,00	506 650,00	506 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T	otal des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	506 650,00	506 650,00	506 650,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	0,00	0,00	521 650,00	521 650,00	521 650,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		873 408,80	873 408,80	873 408,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		2 037 947,28	2 037 947,28	2 037 947,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		2 911 356,08	2 911 356,08	2 911 356,08
	TOTAL	0,00	0,00	3 433 006,08	3 433 006,08	3 433 006,08

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 433 006,08

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	415 638,51	415 638,51	415 638,51
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00
]	otal des recettes de gestion des services	0,00	0,00	1 280 638,51	1 280 638,51	1 280 638,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	0,00	0,00	1 280 638,51	1 280 638,51	1 280 638,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		2 152 367,57	2 152 367,57	2 152 367,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		2 152 367,57	2 152 367,57	2 152 367,57
	TOTAL	0,00	0,00	3 433 006,08	3 433 006,08	3 433 006,08

	<del>+</del>
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	(2) 0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULE	ES 3 433 006,08

#### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	758 988,51	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	------------	---

#### SM Reseau Initiative Publique - SM Reseau Initiative Publique - BP - 2024

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 389 301,23	2 389 301,23	2 389 301,23
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	2 609 801,23	2 609 801,23	2 609 801,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	16 211 619,00	16 211 619,00	16 211 619,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	16 211 619,00	16 211 619,00	16 211 619,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	18 821 420,23	18 821 420,23	18 821 420,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		2 152 367,57	2 152 367,57	2 152 367,57
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	Total des dépenses d'ordre d'investissement			2 152 367,57	2 152 367,57	2 152 367,57
	TOTAL	0,00	0,00	20 973 787,80	20 973 787,80	20 973 787,80

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 973 787,80

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
40	0.1	0,00			40.407.700.00	
13	Subventions	0,00	0,00	13 487 739,63	13 487 739,63	13 487 739,63
	d'investissement	2.22	0.00			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
20		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04	incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
23	cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	0,00	0,00	13 487 739,63	13 487 739,63	13 487 739,63
	d'équipement	·		•	·	
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	et réserves	·		-,	-,	.,
106	Réserves (7)	0,00	0,00	1 000 140,13	1 000 140,13	1 000 140,13
165	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	cautionnements reçus					
18	Compte de liaison :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	affectat° (BA,régie) (5)					
26	Participat° et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07	rattachées Autres immobilisations	0.00	0.00	45.000.00	45.000.00	45.000.00
27	financières	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total d	es recettes financières	0.00	0.00	1 015 140,13	1 015 140.13	1 015 140,13
45	Total des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	pour le compte de	ŕ	,	•	•	,
	tiers (6)					
Total	des recettes réelles	0,00	0,00	14 502 879,76	14 502 879,76	14 502 879,76
ď	investissement					
021	Virement de la section	0,00		873 408,80	873 408,80	873 408,80
	d'exploitation (4)					
l	a exploitation (4)	<b>l</b>				I

#### SM Reseau Initiative Publique - SM Reseau Initiative Publique - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert	0,00		2 037 947,28	2 037 947,28	2 037 947,28
	entre sections (4)					
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Total	des recettes d'ordre	0,00		2 911 356,08	2 911 356,08	2 911 356,08
0	l'investissement					
	TOTAL	00,0	0,00	17 414 235,84	17 414 235,84	17 414 235,84

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 559 551,96
	=

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	758 988,51

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- $\hbox{(3) Le vote de l'organe d\'elib\'erant porte uniquement sur les propositions nouvelles}.$
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	506 650,00		506 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 67 68 69	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00 15 000,00 0,00 0,00	0,00 0,00 2 037 947,28	0,00 15 000,00 2 037 947,28 0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0.00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	,	0,00
023	Virement à la section d'investissement		873 408,80	873 408,80
	Dépenses d'exploitation – Total	521 650,00	2 911 356,08	3 433 006,08

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 433 006 08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 902 367,57	1 902 367,57
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	220 000,00	0,00	220 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	500,00	0,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 389 301,23	250 000,00	2 639 301,23
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 211 619,00	0,00	16 211 619,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	18 821 420,23	2 152 367,57	20 973 787,80

	<u>'</u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 973 787,80

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	415 638,51		415 638,51
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		250 000,00	250 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	95 000,00		95 000,00
75	Autres produits de gestion courante	770 000,00		770 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 902 367,57	1 902 367,57
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 280 638,51	2 152 367,57	3 433 006,08

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 433 006,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 487 739,63	0,00	13 487 739,63
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23 26	Participations et créances rattachées	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	0.00	15 000,00
28	Amortissement des immobilisations	10 000,00	2 037 947,28	2 037 947,28
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		873 408,80	873 408,80
	Recettes d'investissement – Total	13 502 739,63	2 911 356,08	16 414 095,71

#### SM Reseau Initiative Publique - SM Reseau Initiative Publique - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



6061 F 611 S 6135 L 6137 R 6156 M 6161 M 6231 A 6238 D 627 S 6281 C	Charges à caractère général (5) (6) Fournitures non stockables (eau, énergie sous-traitance générale ocations mobilières Redevances, droits de passage, servitude Maintenance Multirisques Annonces et insertions	0.00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	nouvelles (3)  506 650,00  101 000,00  4 800,00  24 000,00  1 000,00  80 000,00	506 650.00 101 000,00 4 800,00 24 000,00 1 000,00
6061 F 611 S 6135 L 6137 R 6156 M 6161 M 6231 A 6238 D 627 S 6281 C	fournitures non stockables (eau, énergie Gous-traitance générale ocations mobilières Redevances, droits de passage, servitude Maintenance Multirisques	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	101 000,00 4 800,00 24 000,00 1 000,00 80 000,00	101 000,00 4 800,00 24 000,00
611 S 6135 L 6137 R 6156 M 6161 M 6231 A 6238 D 627 S 6281 C	Sous-traitance générale ocations mobilières Redevances, droits de passage, servitude Maintenance Multirisques	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	4 800,00 24 000,00 1 000,00 80 000,00	4 800,00 24 000,00
6135 L 6137 R 6156 M 6161 M 6231 A 6238 D 627 S 6281 C	ocations mobilières Redevances, droits de passage, servitude Aaintenance Aultirisques	0,00 0,00 0,00 0,00	24 000,00 1 000,00 80 000,00	24 000,00
6137 R 6156 M 6161 M 6231 A 6238 D 627 S 6281 C	Redevances, droits de passage, servitude Maintenance Multirisques	0,00 0,00 0,00	1 000,00 80 000,00	,
6156 M 6161 M 6231 A 6238 D 627 S 6281 C	Maintenance Multirisques	0,00 0,00	80 000,00	1 000,00
6161 M 6231 A 6238 D 627 S 6281 C	Multirisques	0,00	,	
6231 A 6238 D 627 S 6281 C	•	· .		80 000,00
6238 D 627 S 6281 C	nnonces et insertions		2 200,00	2 200,00
627 S 6281 C		0,00	3 000,00	3 000,00
6281 C	Divers	0,00	5 000,00	5 000,00
	Services bancaires et assimilés	0,00	30 000,00	30 000,00
62878 P	Concours divers (cotisations)	0,00	4 050,00	4 050,00
02070	Remb. frais à des tiers	0,00	250 000,00	250 000,00
63512 T	axes foncières	0,00	1 500,00	1 500,00
6354 D	Proits d'enregistrement et de timbre	0,00	100,00	100,00
012 C	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014 A	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65 A	autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		0,00	506 650,00	506 650,00
	= (011 + 012 + 014 + 65)		·	·
66 C	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67 C	Charges exceptionnelles (c)	0,00	15 000,00	15 000,00
6711 Ir	ntérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	10 000,00	10 000,00
678 A	utres charges exceptionnelles	0,00	5 000,00	5 000,00
68 D	Ootations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69 Ir	mpôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022 D	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TO	TAL DES DEPENSES REELLES	0,00	521 650,00	521 650,00
1.	= a + b + c + d + e + f			
	/irement à la section d'investissement	0,00	873 408,80	873 408,80
T I	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	2 037 947,28	2 037 947,28
6811 E	Oot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	2 037 947,28	2 037 947,28
TOTAL DES P	PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	2 911 356,08	2 911 356,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
i -	TAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	2 911 356,08	2 911 356,08
TOTAL DES DE	PENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE I des opérations réelles et d'ordre)	0,00	3 433 006,08	3 433 006,08

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 433 006,08

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)				
Montant des ICNE de l'exercice	0,00			
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00			
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

<sup>(6)</sup> Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

<sup>(7)</sup> Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

<sup>(8)</sup> Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<sup>(9)</sup> Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

<sup>(10)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

#### SM Reseau Initiative Publique - SM Reseau Initiative Publique - BP - 2024

- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	415 638,51	415 638,51
7083	Locations diverses	0,00	399 638,51	399 638,51
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	16 000,00	16 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	95 000,00	95 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	95 000,00	95 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	770 000,00	770 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	122 000,00	122 000,00
757	Redevances des fermiers, concession	0,00	648 000,00	648 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	0,00	1 280 638,51	1 280 638,51
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	0,00	1 280 638,51	1 280 638,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	2 152 367,57	2 152 367,57
722	Immobilisations corporelles	0,00	250 000,00	250 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	1 902 367,57	1 902 367,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	2 152 367,57	2 152 367,57
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	3 433 006,08	3 433 006,08

	·
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 433 006,08

Détail du	calcul	des	ICNE	au	compte	7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	220 000,00	220 000,00
2031	Frais d'études	0,00	220 000,00	220 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	500,00	500,00
2111	Terrains nus	0,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	2 389 301,23	2 389 301,23
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	2 389 301,23	2 389 301,23
	Total des dépenses d'équipement	0,00	2 609 801,23	2 609 801,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	16 211 619,00	16 211 619,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	0,00	55 000,00	55 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	16 156 619,00	16 156 619,00
020	Dépenses imprévues	0,00	00,0	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	16 211 619,00	16 211 619,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	18 821 420,23	18 821 420,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	2 152 367,57	2 152 367,57
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	1 902 367,57	1 902 367,57
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	637 713,23	637 713,23
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	649 568,92	649 568,92
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	256 431,59	256 431,59
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	0,00	170 663,42	170 663,42
13917	Sub. équipt cpte résult.Budget communaut	0,00	187 990,41	187 990,41
	Charges transférées	0,00	250 000,00	250 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	2 152 367,57	2 152 367,57
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	20 973 787,80	20 973 787,80

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 973 787,80

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

 $<sup>(4) \</sup> Le\ vote\ de\ l'organe\ d\'elib\'erant\ porte\ uniquement\ sur\ les\ propositions\ nouvelles.$ 

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

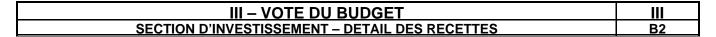
<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	13 487 739,63	13 487 739,63
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	9 128 864,63	9 128 864,63
1312	Subv. équipt Régions	0,00	1 298 125,00	1 298 125,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	0,00	3 060 750,00	3 060 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	13 487 739,63	13 487 739,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 000 140,13	1 000 140,13
1068	Autres réserves	0,00	1 000 140,13	1 000 140,13
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	15 000,00	15 000,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	0,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes financières	0,00	1 015 140,13	1 015 140,13
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	14 502 879,76	14 502 879,76
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	873 408,80	873 408,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	2 037 947,28	2 037 947,28
28031	Frais d'études	0,00	33 678,66	33 678,66
28033	Frais d'insertion	0,00	414,00	414,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	1 930 496,56	1 930 496,56
28158	Autres	0,00	73 286,50	73 286,50
28184	Mobilier	0,00	71,56	71,56
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	2 911 356,08	2 911 356,08
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	2 911 356,08	2 911 356,08
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	17 414 235,84	17 414 235,84
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)			

	т
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	3 559 551,96
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 973 787,80

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

#### A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux divers	50	17/02/2017
L	Armoires PRM	20	17/02/2017
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/02/2017
L	Matériel informatique	5	17/02/2017
L	Mobilier	12	17/02/2017
L	Subventions d'équipement versées (pour des biens mobiliers, matériel ou études)	5	17/02/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

#### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	3 559 551,96	3 559 551,96
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 559 551,96	3 559 551,96

## Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 000 140,13	1 000 140,13
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 559 551,96	3 559 551,96
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)  Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité  Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	4 559 692,09	4 559 692,09

#### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 902 367,57	1 902 367,57
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 926 356,08	2 926 356,08
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 023 988,51	1 023 988,51

<sup>(1)</sup> Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Depenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

#### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
_	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	1 902 367,57 I	1 902 367,57	
16 Empr	unts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00	
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	
1687	Autres dettes	0,00	0,00	
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	1 902 367,57	1 902 367,57	
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10 Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 902 367,57	1 902 367,57	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

#### **B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

	Montant des AP		Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2024 - ETUN	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	155 600,00	44 400,00
ETUDES						
USAGES DU						
NUMERIQUE						
2024 - ETUN	0,00	44 400,00	44 400,00	0,00	44 400,00	0,00
2022 ETUDES						
USAGES DU						
NUMERIQUE						
2024 - EFTTH	0,00	77 447,61	77 447,61	0,00	20 000,00	57 447,61
2019 Etudes						
deploiement						
FTTH						
2024 - FTTH	0,00	4 093 058,11	4 093 058,11	0,00	1 540 000,00	2 553 058,11
16/22 FTTH						
2024 - FTTH	0,00	16 156 619,00	16 156 619,00	0,00	16 156 619,00	0,00
2021 FTTH						
2014 - MED3	7 811 542,72	0,00	7 811 542,72	7 805 508,81	0,00	6 033,91
Montee en debit						
3eme tranche 2024 - LoRa	0.00	2 000 000 00	2 000 000 00	0,00	0.40.204.22	4 450 000 77
Projet LoRa	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	849 301,23	1 150 698,77
2024 - RFTTH	0,00	1 198 824,36	1 198 824,36	0,00	5 000,00	1 193 824,36
2021	0,00	1 130 024,30	1 130 024,30	0,00	3 000,00	1 100 024,00
Remboursements						
raccordements						
FTTH						

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

# C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Berry THD		Organisme de droit privé	13 204 000,00
		Nom de l'organisme l'organisme	Nom de l'organisme l'organisme l'organisme

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,  $\ldots$  ).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1) , A le

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

### Adoption du Budget Primitif 2024 **ARRETE - SIGNATURES**

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session

Présenté par le Président du Comité Syndical

A Châteauroux, le 12 février 2024

Date de convocation: 5 février 2024

A Châteauroux, le 12 février 2024

Les membres du Comité Syndical,

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES:

Pour: 439

Contre:

Abstentions:

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
M. Gérard BLONDEAU	Adomé Mossir à	Mme Nadine BELLUROT	
M. Michel BOUGAULT		M. Jacques PALLAS	
M. Jean-Marc BRUNAUD	Abord excuse.	Mme Annie BARREAU	
M. Jean-Louis CAMUS	Cour	M. Sébastien LALANGE	
M. Aymeric COMPAIN	Aboent excuse.	M. Jérémie GODET	
M. Pascal COURTAUD	lastoute)	M. Bruno SIMON	
M. Yves CRON		M. Vincent GIRAUDON	
M. François DAUGERON	A dome pousoir a	THE REPORT OF THE PARTY OF THE	
M. Marc FLEURET		Mme Nathalie CORBEAU	
M. Hugues FOUCAULT	)	M. Bernard BACHELLERIE	
Mme Mathilde FOUCHET	Absente excusée	M. Dominique BOUE	

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
Mme Marie-Laure FRISCH	Adonie pousoir à	M. Philippe GOURLAY	
Mme Delphine GENESTE	A donné poupoir à A. FIEDRET.	M. Nicolas FORISSIER	
M. Thierry BERNARD		M. Martial DRUI	
Mme Frédérique MERIAUDEAU	of double possoir a	Mme Florence PETIPEZ	
M. Lionnel PERROT	1 Enrice	M. Jean-Michel MOREAU	
M. Christian ROBERT		M. Arnaud DENORMANDIE	
M. Marc ROUFFY		M. Jérémie MEUNIER	
M. Dominique ROULLET	A dound power a	M. Guillaume CREPIN	
M. Gérard SAUGET	Cog	M. Alain REUILLON	
M. Nicolas THOMAS	About encusé	Mme Claudine LARDEAU	
		Mme Chantal MONJOINT	A done poupoir à

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 1 4 FEV. 2024 et de la publication le 1 4 FEV. 2024

A Châteauroux, le 1 4 FEV. 2024

Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,

Marc FLEURET

est exécutoire depuis cette date.

# COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

a Compo

Réunion du 12 février 2024

مويعي

#### Délibération n° CS 20240212 006

#### PARTICIPATION des MEMBRES au BUDGET de FONCTIONNEMENT pour 2024

Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote: 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu les statuts du syndicat mixte RIP36, et notamment son article 10 « contributions des membres »,

#### DECIDE :

Article Unique – Les contributions des membres en fonctionnement sont fixées comme suit pour l'exercice 2024 :

	pop IDGF 2023	% non Territorialisé	% Tenitorialisé	participation Totale
Département		45,00 %	45,00 %	39 622,50 €
Région		25,00 %	25,00 %	22 012,50 €
Communauté d'Agglomération CM	76 450	9,50 %	2,85 %	2 916,12 €
CC La Châtre - Sainte-Sévère	18 128	2,25 %	0,68 %	3 923,20 €
CC Cœur de Brenne	5 748	0,71 %	0,21 %	1 443,39 €
CC Ecueillé-Valençay	12 383	1,54 %	0,46 %	1 821,97 €
CC du Pays de Bazelle	6 933	0,86 %	0,26 %	1 083,10 €
CC de la Marche Berrichonne	6 592	0,82 %	0,25 %	1 486,00 €
CC Val de Bouzanne	6 600	0,82 %	0,25 %	1 488,11 €
CC Champagne Boischauts	10 591	1,32 %	0,39 %	1 340,29 €
CC Val de l'Indre-Brenne	14 249	1,77 %	0,53 %	1 667,86 €
CC du Pays d'Issoudun	20 282	2,52 %	0,76 %	1 814,59 €
CC Brenne - Val de Creuse	20 085	2,50 %	0,75 %	2 349,74 €
CC Marche Occitane-Val d'Anglin	8 138	1,01 %	0,30 %	. 2 055,54 €
CC du Châtillonnais en Berry	6 466	0,80 %	0;24 %	668,40 €
CC du Pays d'Argenton – Eguzon	22 172	2,75 %	0,83 %	1 350,71 €
CC de la Région de Levroux	6 659	0,83 %	0,25 %	1 005,97 €
	241 476	100,00 %	79,00 %	88 050,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,

**Marc FLEURET** 

1 4 FEV. 2024

La présente décision publiée le : et transmise au représentant de l'Etat le :

1 4 FEV. 2024

est exécutoire depuis cette date.

# COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

agree.

Réunion du 12 février 2024

a CHO

#### Délibération n° CS 20240212 007

#### CONVENTION attributive d'une AIDE EUROPEENNE FEDER Programmation 2021-2027

#### Présents ou représentés

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

#### Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu le projet de convention ci-annexé,

#### **DECIDE:**

**Article Unique**: La convention attributive d'une aide européenne FEDER portant sur les déploiements FttH sur la période 2023 – 2025, ci-annexée, est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,

Marc FLEURET









## Convention attributive d'une aide européenne FEDER Programmation 2021-2027

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
PROGRAMME CENTRE-VAL DE LOIRE ET INTERREGIONAL LOIRE FEDER-FSE+ 2021-2027
CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

#### Convention n°2023-00010503

Imputation budgétaire :

Chap. 900.5 - Nature 2045 - Prog. 21926

**Bénéficiaire:** SYNDICAT MIXTE RIP 36

<u>Opération</u>: Déploiement du Très Haut Débit fibre optique sur le département de l'Indre-phase 2 : période 2023-2025

#### <u>Montants</u>:

- Assiette du projet : 18 669 630,78 € HT
- Montant de la subvention FEDER : 5 101 250,00 €

#### Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint Pierre Lentin – 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, agissant en qualité d'autorité de gestion du programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+2021-2027, ci-après dénommée « service gestionnaire »,

d'une part,

#### Εt

**SYNDICAT MIXTE RIP 36**, Syndicat mixte ouvert, ayant son siège à BP 639, Place de la victoire et des alliés 36020 CHATEAUROUX représenté par Monsieur FLEURET Marc, en sa qualité de Président, enregistré sous le numéro SIRET 20002238200028,

ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

**BERRY THD**, Société par actions simplifiée (SAS), ayant son siège social au 39-41 Avenue Jean Jaurès, 18100 Vierzon, représentée par Monsieur Eric JAMMARON, en sa qualité de Président, enregistrée sous le n° SIRET 893 273 52400015 ;

ci-après dénommé « le délégataire ».

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE, Euratom) n°2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n°1296/2013, n°1301/2013, n°1303/2013, n°1304/2013, n°1309/2013, n°1316/2013, n°223/2014, n°283/2014 et la décision n°541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n°966/2012 ;

Vu le règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;

Vu le règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n°1296/2013 ;

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (ou Règlement général d'exemption par catégorie), modifié par le règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017 en ce qui concerne les aides aux infrastructures portuaires et aéroportuaires, les seuils de notification applicables aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine et aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles, ainsi que les régimes d'aides au fonctionnement à finalité régionale en faveur des régions ultrapériphériques, et modifiant le règlement (UE) n°702/2014 en ce qui concerne le calcul des coûts admissibles, modifié par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter, modifié par le règlement (UE) 2021/1237 de la Commission du 23 juillet 2021 ;

Vu le régime exempté n°SA.108574 relatif aux aides en faveur des infrastructures à haut débit dans la continuité du Plan France Très Haut Débit entré en vigueur le 07 juillet 2023 portant prolongation de la base légale pour les aides en faveur des réseaux fixes à haut débit et des réseaux de transmission de manière limitée et strictement nécessaire au fonctionnement de ces premiers, réseaux financés dans le cadre du Plan France Très Haut débit depuis 2013 et du régime d'aide notifié n° SA.37183 expiré le 31 décembre 2022 ;

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et son décret d'application n°2016-85 du 1er février 2016 transposent, en droit interne, la directive 2014/23/UE du 26 février 2014 sur l'attribution des contrats de concession ;

Vu la directive 2014/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE, modifié par le règlement délégué (UE) 2021/1952 de la Commission du 10 novembre 2021 en ce qui concerne les seuils applicables pour les marchés publics de fourniture, de services et de travaux et pour les concours ;

Vu la décision n° C(2019)3452 de la Commission européenne du 14 mai 2019 établissant les lignes directrices pour la détermination des corrections financières à appliquer aux dépenses financées par l'Union en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics ;

Vu la décision n° C(2022)7507 de la Commission européenne du 17 octobre 2022 relative à l'approbation du programme de la Région Centre-Val de Loire au titre de de l'objectif « Investissement pour l'emploi et la croissance » pour la période 2021-2027 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration;

Vu le code de la commande publique et l'arrêté du 22 mars 2019 portant son annexe préliminaire ;

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027 ;

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu le document de mise en œuvre (DOMO) du programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 en vigueur à la date du comité de programmation ;

Vu le budget régional adopté et ses éventuelles décisions modificatives ;

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière DAP n°22.04.14.B du 9 et 10 novembre 2022 donnant délégation au Président du Conseil régional de procéder, après avis du comité régional de programmation, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens FEADER – FSE et FEDER dont la région est autorité de gestion et de signer les conventions y afférentes ;

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière DAP n°22.01.06 du 28 février 2022 autorisant le Président du Conseil régional à demander au représentant de l'Etat à exercer la qualité d'autorité de gestion au titre du programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire (FEDER, FSE+) sur la période 2021-2027 ;

Vu la convention de groupement d'autorités concédantes, conclue entre le Syndicat mixte Berry Numérique et le Syndicat mixte RIP 36, le 31 octobre 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical n° CS 05/2021 du 10 février 2021, approuvant le choix du groupement d'entreprises composé de la société AXIONE et du fonds d'investissement BTP Impact Local, représenté par sa société de gestion Vauban Infrastructures Partners; approuvant le projet de convention portant délégation du service public relative à la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la phase 2 du réseau Très Haut débit de l'Indre et du Cher à conclure avec le délégataire, et ses annexes ; et autorisant le Président à signer tous les actes ou documents utiles à l'exécution de ladite convention de DSP ;

Vu la convention portant délégation du service public relative à la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la phase 2 du réseau Très Haut débit de l'Indre et du Cher conclue le 23 février 2021 entre, d'une part, le Syndicat mixte Berry Numérique et le Syndicat mixte RIP 36, et, d'autre part le groupement momentané d'entreprises composé de la société AXIONE et du fonds d'investissement BTP Impact Local, représenté par sa société de gestion Vauban Infrastructures Partners ; et ses annexes ;

Vu les articles 38 et suivants de la convention de DSP relatif au contrôle de la délégation ;

Vu les statuts constitutifs de la SAS BERRY THD, instituée par le groupement attributaire de la

convention de DSP, conformément aux dispositions des articles L.227-1 et suivants du Code de commerce ; visant à la substitution de la société BERRY THD dans les droits et obligations du groupement attributaire composé de la société AXIONE et du fonds d'investissement BTP Impact Local, représenté par sa société de gestion Vauban Infrastructures Partners, au titre de la délégation du service public relative à la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la phase 2 du réseau Très Haut débit de l'Indre et du Cher ; conformément aux termes de l'article 4.1 de la convention de DSP ;

Vu l'extrait K-bis de la SAS BERRY THD ;

Vu la demande d'aide européenne et l'attestation de dépôt du 01/05/2023 présentée par le bénéficiaire ;

Vu l'avis favorable émis lors du comité de programmation du 07/12/2023 ;

Vu l'arrêté d'attribution du Président du Conseil régional du 08/12/2023 n°2023.DEI.023 du 08/12/2023 ;

#### Il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - Objet de la convention

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération intitulée « Déploiement du Très Haut Débit fibre optique sur le département de l'Indre-phase 2 : période 2023-2025 », ci-après désignée « l'opération ». Il bénéficie pour cela d'une aide FEDER dans les conditions fixées par la présente convention et conformément à la réglementation européenne et nationale en vigueur.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+, pour la période de programmation 2021-2027 de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, au titre de :

- **Objectif stratégique : 1** Une Europe plus compétitive et plus intelligente
- **Axe d'intervention : 2** Connectivité numérique
- **Objectif spécifique : 1.5** Renforcer la connectivité numérique
- Action: 13 TIC: réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement)

Le contenu de l'opération visée au présent article et les modalités de mise en œuvre sont décrits dans la présente convention et dans l'annexe technique et financière (précisant l'objectif et le descriptif de l'opération, le coût, le plan de financement, le calendrier des réalisations, les indicateurs de réalisation et de résultat), qui complète la convention et constitue une pièce contractuelle.

Le bénéficiaire et le délégataire disposent d'un correspondant unique pour toute question liée à la mise en œuvre administrative et financière de l'opération faisant l'objet de la présente convention.

### ARTICLE 2 – Périodes couvertes par la présente convention

#### Article 2.1 - Période de réalisation de l'opération

La période de réalisation de l'opération est comprise entre le **01/01/2022 et le 31/12/2025** et s'exécutera conformément à l'échéancier de réalisation précisé dans l'annexe 3 de la présente

convention.

Cette période correspond à la durée durant laquelle le bénéficiaire est habilité à réaliser l'opération, dans les conditions fixées par la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à informer le Conseil régional Centre-Val de Loire du commencement d'exécution de l'opération en transmettant une attestation de démarrage.

La prestation éventuelle d'un tiers pour attester l'acquittement des dépenses déclarées au titre de l'opération peut intervenir postérieurement à la période de réalisation jusqu'à la date finale d'acquittement des dépenses fixée à l'article 2.2.

#### Article 2.2 – Période d'acquittement des dépenses

Le bénéficiaire et le délégataire sont tenus d'acquitter l'ensemble des dépenses relatives à l'opération conventionnée entre la date de début de réalisation de l'opération et le **30/04/2026**, soit 4 mois maximum après la fin de la période de réalisation.

#### Article 2.3 – Entrée en vigueur, modification et caducité de la convention

La convention signée par les parties entre en vigueur à compter de sa notification au bénéficiaire. Tout avenant modifiant la présente convention ou ses annexes doit être justifié par le bénéficiaire. Les dépenses sont éligibles à compter de la date de démarrage de l'opération, soit le 01/01/2022.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la présente convention, toute modification substantielle de la convention jugée par l'autorité de gestion comme étant de nature à affecter l'équilibre de l'opération, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

La présente convention prend fin à la date de paiement du solde de l'aide européenne au bénéficiaire sans préjudice des obligations de conservation des pièces à la charge du bénéficiaire.

La présente convention sera caduque si l'opération n'a pas démarrée à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de sa notification, sauf autorisation donnée par l'autorité de gestion, sur demande justifiée et écrite du bénéficiaire avant expiration de ce délai.

#### ARTICLE 3 – Coût et financement de l'opération

#### Article 3.1 - Plan de financement de l'opération

Le coût total éligible prévisionnel de l'opération est de 18 669 630.78 € HT.

Le budget prévisionnel de l'opération est décrit dans l'annexe 2 de la présente convention.

La subvention FEDER attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'opération s'élève à un montant de 5 101 250.00 € € maximum, soit un taux maximum arrondi à deux décimales de 27,32% du coût total éligible de l'opération.

## Article 3.2 - Coûts éligibles de l'opération

Afin de pouvoir être considérées comme des coûts éligibles de l'opération, les dépenses doivent

répondre aux critères généraux suivants :

- Couvrir des actions réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et être acquittées à partir de cette date et pendant la période fixée à l'article 2.2;
- Être liées et nécessaires à la réalisation de l'opération et s'inscrire dans un poste de dépenses prévu dans le plan de financement annexé à la présente convention ;
- Être conformes aux règles nationales et européennes d'éligibilité des dépenses, en particulier celles fixées dans les règlements et décrets visés en référence ;
- Ne pas être déclarées dans le cadre d'une autre opération bénéficiant d'un soutien financier de l'Union européenne, notamment au titre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR);
- Être effectivement acquittées par le bénéficiaire, à l'exception des dépenses forfaitisées.

## ARTICLE 4 – Modalités de versement de l'aide européenne

La subvention FEDER est versée au bénéficiaire au titre d'une avance et au titre de demandes de paiement(s) intermédiaires(s) ou finale. L'avance consentie au bénéficiaire est déduite au plus tard lors du paiement suivant.

#### Article 4.1 - Versement d'une avance

La subvention FEDER est versée au bénéficiaire au titre d'une **avance de 1 530 375,00 €**, soit une **avance de 30% du montant FEDER conventionné**. Elle est mise en paiement dès notification de la présente convention et sous réserve de l'envoi au service gestionnaire d'une attestation de démarrage de l'opération.

Le bénéficiaire s'engage à rembourser la totalité du montant de l'avance à l'autorité de gestion si l'opération ne se réalise pas dans les conditions fixées par ladite convention, ou s'il abandonne/met fin à l'opération.

#### Article 4.2 - Versement(s) d'acompte(s) ou du solde

La subvention FEDER est versée au bénéficiaire sur production d'une demande de paiement intermédiaire (acompte) ou finale (solde) datée et signée par la personne habilitée. Cette demande de paiement prend la forme d'un bilan d'exécution intermédiaire ou final transmis par voie dématérialisée sur le Portail régional Nos aides en ligne (<a href="https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr">https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr</a>). Ce bilan précise notamment les éventuelles sur ou sous-réalisation constatées sur l'opération.

Les dépenses et ressources de l'opération sont déclarées à l'aide d'un état récapitulatif des dépenses et des ressources datée, signée et acquitté par les personnes habilitées. Un état récapitulatif vierge est transmis en amont du dépôt de la demande de paiement par le service gestionnaire afin que le bénéficiaire effectue sa déclaration.

L'état récapitulatif est certifié exact par le comptable public (pour les bénéficiaires publics), ou le commissaire aux comptes ou expert-comptable ou tout autre organisme compétent en droit français (pour les bénéficiaires privés); ou par les factures attestées acquittées par les fournisseurs, ou par la production du relevé de compte bancaire (faisant apparaître le montant débité correspondant). Les dépenses directes de personnel peuvent être acquittées par des bulletins de salaires. Les éventuels coûts forfaitisés ne font pas l'objet d'une vérification ou d'une transmission d'une preuve d'acquittement.

Les pièces justificatives à transmettre sont les suivantes :

# Pièces justifiant des dépenses effectivement supportées, effectuées et payées par le bénéficiaire et son délégataire :

- **Mise en concurrence :** les pièces permettant d'attester du respect des dispositions relatives à la mise en concurrence pour les dépenses non forfaitisées conformément à l'annexe 4 de la présente convention. Le seuil en deçà duquel aucune mise en concurrence n'est nécessaire est fixé à 5 000 € HT.
- Dépenses d'équipement: des factures ou des copies de factures ou toute autre pièce comptable de valeur probante équivalente permettant d'attester la réalité des dépenses, et le cas échéant, la réalisation effective de l'opération. Des attestations de non-acquisition par des fonds publics doivent également être produites.
- Dépenses d'investissements: Mandats correspondant aux subventions d'investissements versées au délégataire
- **Prestations externes :** des factures ou copies de factures ou toute autre pièce comptable de valeur probante équivalente permettant d'attester la réalité des dépenses, et le cas échéant, la réalisation effective de l'opération. La copie du contrat de sous-traitance doit également être produite.
- Taxe sur la valeur ajoutée : production d'une attestation de non-récupérabilité de la taxe lorsque le coût total de l'opération est supérieur à 5 000 000 € (TVA incluse).

#### Pièces justifiant de la réalisation matérielle de l'opération et relatives à la publicité :

- Livrables intermédiaires ou finaux conformément à l'annexe technique de la présente convention.
- Indicateurs de réalisation et de résultat, le cas échéant : valeurs et pièces justificatives en fonction des indicateurs retenus conformément à l'article 5 de la présente convention.
- Justificatifs de publicité : conformément au guide de publicité accessible sur le site www.europeocentre-valdeloire.eu, les justificatifs suivants doivent être produits :
  - o Copies écran de votre site Internet avec les logos adéquats
  - Copies des documents de communication (supports, plaquettes, articles, rapports...)
  - Pour les opérations d'importance stratégique (coût total éligible supérieur à 10 000 000 €): une copie des justificatifs des évènements et actions de communication spécifiques organisés

# En plus pour un bilan d'exécution final, les pièces justifiant des cofinancements versés et affectés sur l'opération :

- Si elles n'ont pas été transmises au stade de l'instruction de la demande d'aide, la délibération datée et signée et/ou le convention datée et signée correspondant a minima la période sur laquelle porte l'opération.
- Relevés bancaires permettant d'attester de l'encaissement des cofinancements.
- L'ensemble des ressources, conventionnées ou non, concourant à la réalisation de l'opération est pris en compte pour le calcul du montant de la subvention due. Si une subvention n'est pas affectée en totalité à l'opération cofinancée et que l'acte attributif de ladite subvention ne précise pas la part du financement allouée à l'opération ainsi que le mode de calcul de cette part le bénéficiaire est tenu de justifier à l'aide d'une note la part

d'affectation de cette subvention à l'opération conventionnée. Le service gestionnaire apprécie le bienfondé de la justification apportée. A défaut de justification ou si le service gestionnaire considère la justification insuffisante, la subvention est rapportée en totalitéaux ressources affectées à l'opération conventionnée.

Le service gestionnaire pourra demander des pièces justificatives complémentaires utiles à la compréhension et à l'analyse de votre dossier.

**Modalités de versement :** le versement de chaque paiement (intermédiaire ou final) est conditionné à l'acceptation du bilan d'exécution et à la réalisation du contrôle de service fait conformément aux dispositions du présent article et de l'article 5 de la présente convention.

Les fonds sont versés par virement sur le compte bancaire communiqué par le bénéficiaire.

#### ARTICLE 5 – Conditions de versement de l'aide européenne :

# Article 5.1 – Périodicité de production des bilans d'exécution et des demandes de paiement :

Pour les opérations dont la durée de réalisation est supérieure à 24 mois et inférieure ou égale à 36 mois, le bénéficiaire est tenu de produire :

- Un bilan d'exécution intermédiaire au plus tard 33 mois après la date de démarrage de l'opération indiquée à l'article 2.1 de la présente convention.
- Un **bilan d'exécution final** au plus tard 4 mois après la fin de la période de réalisation de l'opération soit le **30/04/2026** conformément à l'article 2.2 de la présente convention.

A défaut de demande de report de délai par le bénéficiaire et en l'absence de production des bilans intermédiaires exigibles et/ou du bilan final d'exécution dans les délais prescrits, le service gestionnaire se réserve le droit de procéder à la résiliation de la convention conformément aux dispositions de l'article 15 de la présente convention.

En complément des dispositions précédentes, après accord du service gestionnaire, le bénéficiaire peut établir un bilan intermédiaire dès lors que ce dernier présente un montant de dépenses éligibles supérieur ou égal à 50% du coût total éligible conventionné.

#### Article 5.2 - Modalités de contrôle de service fait :

Le service gestionnaire procède à un contrôle de service fait de l'ensemble des bilans d'exécution produits, tels que définis à l'article 4.2, en vue de déterminer le montant de la subvention FEDER due au bénéficiaire.

Les vérifications portent sur :

- La conformité de l'exécution de l'opération, au regard des stipulations des annexes technique et financière de la présente convention ;
- L'équilibre du plan de financement et les pièces justificatives en lien ;
- Le montant des subventions versées au bénéficiaire en lien avec l'opération cofinancée. Si l'aide européenne venait à être versée préalablement au versement des autres cofinancements, le bénéficiaire s'engage à tenir informé le service gestionnaire et à fournir les pièces relatives aux cofinancements perçus dès qu'elles seront disponibles. Au regard des versements effectués, s'il était constaté un surfinancement, le Conseil régional engagera une procédure de recouvrement du trop-perçu au titre des Fonds européens ;
- Le respect du taux maximum d'aide publique ;

- L'absence de surfinancement de l'opération ;
- Le respect de la réglementation relative aux aides d'État ;
- Le respect des obligations de la publicité liées au cofinancement FEDER de l'opération ;
- Le respect du public cible le cas échéant ;
- Le respect de la transmission des valeurs réalisées et des pièces justificatives des indicateurs de réalisation et de résultat, le cas échéant. Dans le cas où les données des indicateurs ne peuvent pas être produites lors de la fin d'opération (ex : un an après la date de mise en service de l'équipement subventionné), le solde pourra être payé sous réserve des autres dispositions du présent article mais le bénéficiaire s'engage à transmettre les données dès qu'elles seront disponibles. A défaut, l'autorité de gestion pourra récupérer totalement l'aide européenne versée.

Dans le cas des opérations pour lesquelles des participants sont identifiés, le service gestionnaire vérifie l'éligibilité des participants au regard des éventuelles conditions fixées dans la convention, le programme ou de l'appel à projet. L'inéligibilité de participants conduit à une réfaction de toutes les dépenses à due proportion du taux d'inéligibilité constaté.

#### Article 5.3 - Notification du contrôle de service fait et recours :

Les demandes de compléments réalisés par le service gestionnaire pour valider une demande de paiement émanant du bénéficiaire sont notifiés avec l'indication du délai dont il dispose pour présenter des observations écrites et des pièces complémentaires. Ce délai est de 15 jours calendaires à compter de la réception par le bénéficiaire de la demande de compléments. Si le bénéficiaire ne répond pas dans ce délai, une relance unique lui est adressé avec un nouveau délai de 15 jours. A défaut de réponse, la demande de paiement sera traitée en l'état.

La notification des résultats provisoires du contrôle de service fait est faite par mail par le service gestionnaire. Elle précise le motif et le montant de toute correction ainsi que, le cas échéant, le périmètre de dépenses auquel un taux extrapolé a été appliqué pour que le bénéficiaire soit en mesure de contester le montant de la correction. Le bénéficiaire dispose d'un délai de 15 jours pour éventuellement contester les conclusions provisoires et apporter des éléments complémentaires. A l'issue de ce délai et sans contestation de la part du bénéficiaire, les conclusions provisoires sont réputées définitives et l'autorité de région envoie un courrier de notification.

Les délais de recours administratifs et contentieux courent à compter de la date d'accusé réception par le bénéficiaire des conclusions finales du contrôle de service fait (cf. article 15 de la présente convention).

#### 5.4 - Modalité d'échantillonnage des pièces justificatives :

Dans le cadre des vérifications administratives relatives à une demande de paiement, l'autorité de gestion se réserve le droit de recourir à un échantillonnage des pièces justificatives par postes de dépenses (ou sous postes de dépenses) pour les dossiers qui le justifient.

Dans ce cas, le bénéficiaire fournira en amont de chaque demande de paiement la liste exhaustive des pièces (de préférence en version Excel ou un tableur équivalent, a minima les numéros de pièces et les montants associés) afin de constituer l'échantillon et de définir la méthode appliquée.

Même en cas d'échantillonnage, le bénéficiaire est tenu de conserver l'intégralité des pièces justificatives comptables et non comptables.

En cas de recours à un échantillonnage, l'extrapolation du taux d'erreur constaté sera appliquée

à l'ensemble des pièces concernées.

Les modalités de sélection de l'échantillon de pièces justificatives vérifiées sont celles définies dans l'annexe 6 de la présente convention.

#### 5.5 - Modalité de calcul de la subvention européenne :

Le montant maximum prévisionnel de l'aide européenne est établi sous réserve :

- De la réalisation de l'opération dont le détail figure dans l'annexe technique et financière.
- Du montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses éligibles effectivement supportées, effectuées et payées et des cofinancements réellement perçus et affectés sur l'opération.

**Acompte(s)**: le montant effectif de l'acompte est calculé en multipliant le coût total éligible final établi après contrôle de service fait par le taux de cofinancement européen conventionné, déduction de faite de l'avance et/ou des acomptes versés préalablement le cas échéant. Le montant des paiements ne peut excéder le montant voté de l'aide européenne.

**Solde :** le montant de l'aide européenne dû est calculé par différence entre le montant cumulé des dépenses déclarées et justifiées diminué du montant définitif des ressources externes encaissées au titre de l'opération ou des ressources qui restent à percevoir par le bénéficiaire, dans la limite du montant et du taux de cofinancement de l'aide européenne conventionnée et des versements déjà opérés au titre de la présente convention. Si la totalité des financements publics de l'opération (montant de l'aide européenne dû + total des financement publics) conduit le bénéficiaire à dépasser les plafonds d'aide autorisés par les règles d'encadrement des aides d'État, la participation européenne est réduite à due concurrence.

La part d'autofinancement déterminée le cas échéant dans l'annexe 2 de la présente convention est prévisionnelle et indicative.

Le montant de l'aide a été calculé en tenant compte de la réglementation en matière d'aides d'Etat et notamment du régime.

Le bénéficiaire s'assure que le versement de la subvention d'investissement auprès du délégataire dans le cadre de la convention de DSP respecte la réglementation en matière d'aides d'Etat et en particulier le régime précité.

#### ARTICLE 6 – Evaluation de l'opération

Les données relatives aux indicateurs, seront utilisées pour rendre compte des conditions d'exécution de l'opération et des conditions de mise en œuvre du programme en vue de son évaluation.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à la disposition du service gestionnaire et/ou des personnes dûment mandatées tout document ou information de nature à permettre cette évaluation, notamment les résultats qui s'apprécient au-delà de la période de réalisation de l'opération, tel qu'indiqué à l'article 11 de la présente convention sur la conservation des pièces.

#### ARTICLE 7 - Contrôles et audits

A partir du démarrage de l'opération et jusqu'à extinction de ces obligations, le bénéficiaire et le délégataire s'engagent à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier en lien avec l'opération sur pièce et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par l'autorité de gestion et par toute autorité commissionnée par l'Etat ou par les corps d'inspections et de contrôle nationaux (ex : Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles) ou européens (ex : Commission européenne, Office de Lutte Antifraude, Cour des comptes européenne).

Il s'engage à présenter aux contrôleurs/auditeurs tous les documents de l'opération et pièces établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses supportées, effectuées et payées par le bénéficiaire jusqu'au délai prévu à l'article 11 de la présente convention.

Le montant de l'aide européenne peut être corrigé à l'issue du contrôle et conduire l'autorité de gestion à demander au bénéficiaire un reversement total ou partiel de l'aide indûment perçue et/ou à émettre des recommandations visant à améliorer la piste d'audit du dossier audité.

#### Prévention et détection des risques de fraude :

Conformément à la réglementation européenne, l'autorité de gestion doit disposer de mesures et de procédures antifraude efficaces et proportionnées portant sur les fonds européens. Afin de prévenir, détecter et corriger les risques potentiels de fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne, l'autorité de gestion du programme peut avoir recours à un outil dénommé ARACHNE mis à disposition par la Commission européenne. Dans ce cadre, et pour donner suite à une analyse de risques menée par l'autorité de gestion, les données prévues peuvent être transmises à la Commission européenne pour analyse et traitement. L'autorité de gestion pourra consulter les résultats de ce traitement et prendra les mesures nécessaires pour protéger les intérêts financiers de l'Union européenne au vu des résultats de la consultation de l'outil ARACHNE.

#### ARTICLE 8 – Obligations comptables

Le bénéficiaire et le délégataire suivent de façon distincte dans leur comptabilité les dépenses et les ressources liées à l'opération. A cet effet, ils mettent en place une comptabilité analytique pour assurer le suivi des dépenses et ressources liées à l'opération. A défaut, la comptabilité du bénéficiaire et du délégataire doit permettre par une codification adéquate une réconciliation des dépenses, ressources et recettes déclarées au titre de l'opération avec les états comptables et les pièces justificatives afférentes.

#### ARTICLE 9 – Modification ou abandon de l'opération

#### Article 9.1 - Modification de l'opération :

Le bénéficiaire et le délégataire s'engagent à informer le service gestionnaire de toute modification qui pourrait intervenir en cours d'exécution de l'opération, portant sur ses objectifs ou ses caractéristiques techniques et financières telles que définies dans la présente convention et ses annexes.

Il n'est pas possible d'introduire des modifications à la convention ayant pour effet de remettre en cause :

L'objet et la finalité de l'opération

- Le taux de forfaitisation des dépenses directes et indirectes.

Si les modifications introduites affectent l'équilibre ou les conditions d'exécution de l'opération, un avenant doit être établi sur demande formelle du bénéficiaire avant la date de fin de réalisation de l'opération mentionnée à l'article 2.1 de la présente convention ou à l'initiative du service gestionnaire au plus tard avant le paiement du solde de l'opération.

Cet avenant ne peut être valablement conclu que s'il remplit les conditions ci-après :

- Il donne lieu à un avis favorable du Comité de programmation et un arrêté du Président du Conseil régional ;
- Il prend la forme d'un accord écrit et doit être signé des deux parties avant la date fixée à l'article 2.3 de la présente convention.

Il est entendu par modifications affectant l'équilibre et les conditions d'exécution de l'opération :

- L'introduction d'une ou plusieurs nouvelle(s) action(s);
- Un changement de bénéficiaire ;
- L'introduction de nouveaux postes de dépenses ;
- L'augmentation du montant de la subvention ou du taux de cofinancement européen prévisionnels pour l'ensemble de l'opération ;
- L'augmentation du coût total éligible de l'opération constatée sur un bilan intermédiaire,
- Le changement du mode de calcul de postes de dépenses conventionnés non couverts par un taux forfaitaire stipulé dans la présente convention;
- La modification des valeurs prévisionnelles des indicateurs le cas échéant.
- En cas d'opération collaborative, un changement de partenaire

La prolongation de la période de réalisation de l'opération fait l'objet d'un avenant, mais cet avenant n'est soumis ni à l'avis du comité de programmation, ni à un arrêté du Président du Conseil régional.

Peut également donner lieu à la conclusion d'un avenant une variation positive ou négative de plus de 30% sur un ou plusieurs postes de dépenses conventionnés, dans la limite du coût total éligible conventionné.

Une variation du coût total éligible prévisionnel d'un ou plusieurs postes de dépenses conventionnés de moins de 30% ne donne pas lieu à la conclusion d'un avenant.

La modification des coordonnées bancaires fait l'objet d'une information écrite du bénéficiaire au service gestionnaire, sans qu'il y ait lieu d'établir un avenant.

Conformément au principe de pérennité applicable, le bénéficiaire s'engage à ne pas modifier l'opération de façon importante 5 ans (ou 3 ans dans les cas concernant le maintien d'investissements ou d'emplois créés par des PME) après le paiement du solde de l'aide européenne. Une opération est modifiée de façon importante dans les cas suivants :

- La cessation ou le transfert d'une activité productive en dehors de la région de niveau NUTS 2 au sein de laquelle elle a reçu une aide ;
- Un changement de propriété d'une infrastructure qui procure à une entreprise ou un organisme public un avantage indu;
- Un changement substantiel de nature, d'objectifs ou de conditions de mise en œuvre qui porterait atteinte à ses objectifs initiaux.

En cas de non-respect de cette règle de pérennité des investissements, les montants indûment

perçus seront reversés au prorata de la période pour laquelle les exigences ne sont pas remplies.

#### Article 9.2 - Abandon de l'opération :

Si le bénéficiaire souhaite abandonner son opération, il s'engage à demander, par écrit au Conseil régional du Centre-Val de Loire, la résiliation de la convention, afin de permettre la clôture de l'opération. L'opération sera alors déprogrammée, la convention résiliée et toute aide perçue au préalable fera l'objet d'un recouvrement.

#### ARTICLE 10 - Publicité et respect des politiques européennes et nationales

#### Article 10.1 - Respect de la publicité européenne :

Le bénéficiaire et le délégataire sont soumis à l'obligation légale de contribuer à la transparence de la mise en œuvre des fonds en communiquant sur le financement européen obtenu. Il s'agit de rendre visible au plus grand nombre la contribution de l'Union européenne sur le territoire régional.

Le bénéficiaire s'engage à indiquer la participation financière européenne aux cofinanceurs nationaux de l'opération, à tous les organismes associés à sa mise en œuvre et aux participants à l'opération, y compris les éventuels salariés valorisés en dépense directe de personnel.

Le bénéficiaire et le délégataire s'engagent alors à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021.

Le bénéficiaire doit fournir la preuve de cet engagement dès la première demande du paiement et la garder en cas de contrôle (sites internet, photos, supports, coupures de presse mentionnant le soutien de l'Union européenne ...). Il fera systématiquement l'objet d'une vérification technique de service fait. Le non-respect des obligations de publicité peut entraîner la mise en place d'actions correctives et/ou la réduction de 3% de l'aide européenne conventionnée.

Un kit de communication, ainsi qu'un guide des obligations de publicité, récapitulant l'ensemble des obligations de publicité sera transmis au bénéficiaire par le service gestionnaire et est accessible sur le lien suivant : www.europeocentre-valdeloire.eu

#### Article 10.2 – Respect des politiques européennes :

Le bénéficiaire et le délégataire s'engagent à respecter les politiques européennes (qui lui sont opposables) et notamment les :

- Règles sectorielles : règles de concurrence, d'aide d'Etat, relatives aux SIEG, de l'environnement et de la commande publique.
- Principes horizontaux : Charte européenne des droits fondamentaux, principes d'égalité femmes-hommes, d'égalité de chances et de non-discrimination, de développement durable.

En cas d'achat de biens, fournitures et de services les dépenses sont prises en compte dans le respect des règles en vigueur en matière de commande publique et, si le bénéficiaire n'y est pas soumis, dans le respect des règles relatives au bon usage des deniers publics.

En cas d'irrégularité constatée en matière de commande publique, l'autorité de gestion se réserve le droit d'appliquer la décision de la Commission européenne du 14 mai 2019 établissant les lignes directrices pour la détermination des corrections financières à appliquer aux dépenses financées

par l'Union en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics au moment où l'irrégularité est constatée.

### ARTICLE 11 - Archivage et durée de conservation des documents

Le bénéficiaire et le délégataire s'engagent à fournir toutes les pièces justificatives et données détaillées demandées par le service gestionnaire, ou tout autre organisme externe mandaté par le service gestionnaire, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de l'opération et des dispositions de la convention.

Le bénéficiaire et le délégataire s'engagent à conserver l'ensemble des pièces justificatives pendant une période de cinq ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'autorité de gestion verse le dernier paiement au bénéficiaire, sans préjudice des règles plus restrictives en matière d'aide d'Etat (délai de 10 ans à compter de la date d'octroi de l'aide).

L'autorité de gestion informera par courrier le bénéficiaire de la période d'archivage des documents relatifs à l'opération après le paiement du solde de celle-ci.

Durant toute la période comprise entre la date de début de réalisation et la date de fin de conservation des pièces, le bénéficiaire se soumet à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service gestionnaire ou toute autre instance nationale ou européenne habilitée.

Le montant de l'aide européenne peut être corrigé à l'issue de ces contrôles et amener le service gestionnaire à exiger du bénéficiaire le reversement des sommes indûment perçues.

# ARTICLE 12 – Confidentialité, protection des données personnelles, droit de propriété et d'utilisation des résultats de l'opération

#### Confidentialité :

L'autorité de gestion et le bénéficiaire s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'autre partie.

La confidentialité est appliquée sans préjudice des règles de publication applicables au niveau de la publicité européenne. Le bénéficiaire autorise le service gestionnaire à publier les informations suivantes

- Les nom et adresse du bénéficiaire ;
- L'objet et le contenu de l'opération cofinancée au titre de la présente convention ;
- Le montant de l'aide octroyé et le taux de cofinancement européen.

#### Protection des données personnelles :

La Région Centre-Val de Loire accorde une grande importance à la protection des Données Personnelles des bénéficiaires.

En sa qualité de Responsable de Traitement, la Région Centre-Val de Loire collecte et traite les Données personnelles dans le respect de la règlementation en matière de protection des Données personnelles, en particulier du Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679) et de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2022-52 du 24 janvier 2022.

Les Données personnelles collectées dans le cadre de la présente convention de subvention sont destinées à :

- L'instruction de la demande de subvention
- L'analyse du dossier
- L'octroi et la gestion de l'aide
- Le contrôle de la bonne utilisation des fonds publics attribués
- La réalisation d'études et de statistiques individuelles

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la Région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre de cette convention, la Région Centre-Val de Loire est conduite à traiter les catégories de Données personnelles suivantes :

- Données d'état civil (Par exemple : nom, prénom, sexe, nationalité (Française ou UE ou Hors UE))
- > Coordonnées postales et téléphoniques (adresse mail, nº téléphone, adresse postale)
- Vie personnelle (par exemple : âge, situation familiale, capacité juridique)
- Vie professionnelle (par exemple : statut professionnel, type de contrat)
- Ressources et RIB (par exemple : exonération fiscale, crédit d'impôts)
- > Autres données économiques et financières (par exemple : liasse fiscale)
- Données relatives à la demande de subvention (annexe technique de la convention)

La Région Centre-Val de Loire veille à ce que la collecte des Données soit strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies.

Il est précisé que les adresses postales / et adresses mail pourront être utilisés à des fins de communication institutionnelle.

Les Données personnelles recueillies par la Région Centre-Val de Loire résultent de la communication de ces informations par le bénéficiaire (ou son prestataire le cas échéant) lors du dépôt de la demande de subvention et tout au long de l'instruction du dossier et par les échanges avec La Région Centre-Val de Loire.

Les destinataires internes des Données sont :

- Les agents habilités de la Direction en charge de l'exécution et du suivi de la subvention
- > Les agents habilités de la Direction en charge du versement de la subvention
- Les agents habilités de la Direction en charge du contrôle interne
- > Les agents habilités des direction opérationnelles sollicitées pour avis

Les destinataires externes, pour les seules Données nécessaires à la compréhension du dossier, sont :

- Les partenaires régionaux sollicités pour avis
- Les instances locales et départementales sollicitées pour avis
- Les membres participant aux comités de programmation et aux comités de suivi

Il peut arriver ponctuellement à La Région Centre-Val de Loire d'avoir à transmettre certaines Données personnelles à des tiers :

- Lorsqu'une obligation règlementaire l'impose,
- A des fins de contrôle (Commission européenne, CICC...),
- Lorsque La Région Centre-Val de Loire peut s'appuyer sur son intérêt légitime ou celui d'un tiers dans les conditions prévues par la législation après information préalable spécifique et possibilité de refus du bénéficiaire.

Les Données collectées par la Région Centre-Val de Loire sont hébergées en France.

Toutefois, la Région Centre-Val de Loire recourt à des prestataires qui hébergent les Données sur le sol de l'Union Européenne mais qui peuvent être soumis à une législation étrangère, notamment la société Microsoft. Pour en savoir plus sur les pratiques de Microsoft en matière de protection des Données, vous pouvez consulter le lien suivant : <a href="https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement">https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement</a>

Les Données personnelles des bénéficiaires ne sont conservées que le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ou celui prévu par la règlementation applicable.

Les Données relatives à l'instruction et au suivi de la demande de subvention sont conservées :

- 2 ans à compter de la notification du rejet si la demande de subvention est refusée;
- > 10 ans à compter du dernier acte de gestion clôturant le dossier pour toute aide attribuée (en cas de contrôle au cours des 10 ans, le délai de conservation sera allongé de 10 ans à compter de la date du contrôle);
- > Pendant la durée prévue par le programme européen s'il s'agit d'une aide européenne.

A l'issue de ces durées, les Données peuvent faire l'objet d'un archivage pour répondre aux obligations légales ou réglementaires ou à des fins probatoires. Sinon, les Données sont détruites et/ou supprimées ou font l'objet d'une procédure d'anonymisation.

Conformément à la Règlementation en vigueur, le bénéficiaire et le délégataire disposent d'un droit d'accès et de rectification de ses Données Personnelles ainsi que de celui d'en demander l'effacement (droit à l'oubli). Il dispose également du droit de s'opposer au Traitement de ses Données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier la Région Centre-Val de Loire pour conserver ses Données.

Ces droits peuvent être exercés directement en justifiant de votre identité, par courrier au DPO de La Région Centre-Val de Loire, 9 Rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, ou par mail : <a href="mailto:contact.rgpd@centrevaldeloire.fr">contact.rgpd@centrevaldeloire.fr</a>

Le bénéficiaire dispose par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont La Région Centre-Val de Loire collecte et traite ses Données.

Les données collectées sont indiquées en annexe 8 de la présente convention.

#### Propriété et utilisation des résultats :

Les droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats de l'opération, des rapports et autres documents concernant celle-ci, sont dévolus au bénéficiaire.

Sans préjudice des dispositions du précédent paragraphe, le bénéficiaire octroie à l'autorité de gestion le droit d'utiliser librement et comme elle juge opportun les résultats de l'opération, sauf les obligations de confidentialité et dans le respect des droits de propriété industrielle et intellectuelle préexistants.

Toute cession de droits devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite de la part de

l'autorité de gestion.

## ARTICLE 13 - Conflit d'intérêt

Le bénéficiaire et le délégataire s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la convention. Il y a conflit d'intérêt lorsque la réalisation impartiale, objective et indépendante de l'opération est compromise pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique, ou pour tout autre motif qui serait de nature à influencer ou paraître influencer le déroulement de l'opération.

Ils s'engagent à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à toute situation constitutive d'un conflit d'intérêt ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêt en cours d'exécution de la convention et d'en informer le service instructeur.

Dans le cas contraire, l'autorité de gestion pourra appliquer les procédures indiquées à l'article 16 de la présente convention.

Une déclaration d'absence de conflit d'intérêt est complétée et signée par le bénéficiaire et par le délégataire à la signature de ladite convention ou au plus tard au moment de la première demande de paiement (annexes 7 et 8 de la présente convention).

#### ARTICLE 14 - Résiliation de la convention et reversement de l'aide

#### Article 14.1 - A l'initiative du bénéficiaire :

Conformément à l'article 9.2 de la présente convention, si le bénéficiaire souhaite abandonner son opération, il s'engage à demander, par écrit au Conseil régional Centre-Val de Loire, la résiliation de la convention, afin de permettre la clôture de l'opération. L'opération sera alors déprogrammée, la convention résiliée et toute aide perçue au préalable fera l'objet d'un recouvrement.

#### Article 14.2 - A l'initiative du service gestionnaire :

Le service gestionnaire peut décider de mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au bénéficiaire, sans indemnité quelconque de sa part, dans les circonstances suivantes

- Lorsqu'un changement juridique, financier, technique, d'organisation ou de contrôle du bénéficiaire est susceptible d'affecter les modalités de réalisation de l'opération de manière substantielle ou de remettre en cause la décision d'octroi de la subvention;
- Lorsque le bénéficiaire n'exécute pas l'une des obligations qui lui incombent, conformément aux dispositions prévues par la convention et ses annexes ;
- En cas de fraude avérée ;
- Lorsque le bénéficiaire refuse de se soumettre aux contrôles et audits menés par les services nationaux et européens habilités.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date d'accusé réception du courrier du service gestionnaire pour présenter à ce dernier ses observations par lettre recommandée avec accusé de réception. Il utilise, le cas échéant, ce délai pour répondre à ses obligations conventionnelles.

A compter de la date d'accusé de réception de la lettre du bénéficiaire, le service gestionnaire dispose à son tour de 30 jours ouvrés pour statuer définitivement. Il notifie sa décision au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé réception.

#### Article 14.3 - Reversement de l'aide :

En cas d'abandon de l'opération ou de sommes indûment perçues au regard du non-respect des dispositions de la convention et de ses annexes, un ordre de reversement sera adressé au bénéficiaire par le comptable public.

Le bénéficiaire s'engage à reverser celles-ci dans les plus brefs délais et dans leur intégralité, au plus tard dans les deux mois qui suit la réception du titre de perception.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recettes ou mandat d'annulation le cas échéant, dont le recouvrement est à la charge du payeur régional.

#### ARTICLE 15 - Contentieux et recours

Les décisions de l'autorité de gestion prises pour l'application de la convention peuvent être contestées par le bénéficiaire et faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de litige, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, saisi dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification de la décision de l'autorité de gestion. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr dans ce même délai.

Si le bénéficiaire et/ou le délégataire souhaite(nt) contester une décision prise par l'autorité de gestion pour des motifs réglementaires, il est possible de déposer, justification à l'appui :

- Un recours administratif auprès de l'autorité administrative compétente, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision administrative.
- Un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution, ou en cas de recours administratif préalable, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité administrative compétente.

#### ARTICLE 16 - Pièces contractuelles

Les pièces constitutives de la convention sont :

- Le présent document
- L'annexe 1 : Fiche technique descriptive de l'opération
- L'annexe 2 : Plan de financement
- L'annexe 3 : Calendrier prévisionnel
- L'annexe 4 : Pièces justificatives liées à la mise en concurrence
- L'annexe 5 : Indicateurs de réalisation, de résultat et pièces justificatives
- L'annexe 6 : Modalités d'échantillonnage des pièces justificatives
- L'annexe 7 : Déclaration d'absence de conflit d'intérêt complétée et signée par la personne habilitée (pour le bénéficiaire)
- L'annexe 8 : Déclaration d'absence de conflit d'intérêt complétée et signée par la personne habilitée (pour le délégataire)
- L'annexe 9 : Description des traitements de données à caractère personnel

En 3 exemplai	res originaux	:		
Fait à	, le	Fait à	, le	Fait à Orléans, le

Le bénéficiaire	Le Délégataire	Le Président du Conseil régional
Le Président du Syndicat Mixte RIP 36	Le Président de Berry THD	François BONNEAU
Marc FLEURET		
	Eric JAMMARON	

## ANNEXE 1 : FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION

#### **DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'OPERATION:**

Objectifs de l'opération (résumé de l'opération pour les publications officielles

Le projet présenté consiste à déployer un réseau de fibre optique « FttH permettant de rendre éligible 22 900 locaux supplémentaires sur le territoire de l'Indre. Les infrastructures nécessaires correspondent à une tranche fonctionnelle indépendante mais s'insèrent dans le réseau public de fibre optique qui se construit progressivement sur tout le département de l'Indre, à l'exclusion des zones d'initiative privée. La mise en œuvre du projet est réalisée via une délégation de service public concessive.

Le SMO RIP36 a engagé fin 2016 les opérations de déploiement du Très Haut Débit fibre optique conformément au SDTAN approuvé par le Département sur un périmètre phase 1 concernant environ 55.000 prises sur 41 communes. Ces déploiements ont été accompagnés par le FEDER sur la période 2016-2020. Une seconde phase a ensuite été engagée pour la conduite des jalons 1 et 2, avec une sollicitation de subvention FEDER réalisée par le RIP36 dans le cadre du plan de relance REACT EU. Ce projet déployé sur la programmation 2014/2020 sur les années 2021, 2022 et 2023 visait à couvrir à l'horizon 2025, la totalité du département en cumulant les déploiements publics et privés (soit 51 000 prises dans le secteur du RIP36 sur la totalité de la seconde phase, dont 27 400 prises sur 2021, 2022 et 2023).

L'opération financée sur la programmation 2021/2027 s'inscrit donc dans la continuité du précédent dossier de demande d'aide effectué. La présente demande d'aide concerne les jalons 3 et 4 permettant l'achèvement de la couverture de l'Indre sur les tranches annuelles 2022, 2023, 2024 et 2025, soit environ 22 900 prises raccordables correspondant à une participation publique estimée à 18 669 630,78 euros.

#### Analyse des actions de l'opération

#### Contexte général du projet :

Le projet présenté porte sur un ensemble de travaux techniquement, temporellement et financièrement bornés aux jalons 3 et 4 de la **période 2022-2025 au titre de la mission n°1 de la tranche ferme de la DSP phase 2**. Il est conforme aux critères de sélection définis dans le nouvel objectif spécifique 1.5 de l'objectif stratégique n°1 visant à « renforcer la connectivité numérique ». Il s'inscrit dans l'axe d'intervention 2 (« connectivité numérique ») et relève de la fiche action 13 (« TIC : réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement ») du Programme Opérationnel interrégional FEDER-FSE+ 2021-2027. Il répond à l'objectif visant à « achever la couverture du réseau THD dans les territoires du Cher et de l'Indre, et ainsi réduire la fracture territoriale numérique en Région Centre Val de Loire ».

Le périmètre des investissements correspond aux coûts de déploiement FttH (études et travaux) pour poursuivre la couverture en très haut débit du département de l'Indre en desservant 22 900 locaux supplémentaires, hors zone d'initiative privée, au titre du présent projet.

#### La mobilisation du FEDER va permettre :

- D'engager sur un planning très ambitieux mais réaliste des déploiements des zones restants à couvrir après les déploiements engagés entre 2017 et 2023.
- D'éviter la fracture numérique sur les zones de faible densité de population, élément incontournable d'un développement équilibré du territoire.

#### Montage juridique :

Délégation de service public ayant pour objet la conception, l'établissement, l'exploitation et la maintenance du réseau très haut débit de l'Indre et du Cher déployée dans le cadre de la phase 2 des actions d'aménagement numérique initiées par le syndicat mixte ouvert Berry Numérique et le syndicat mixte ouvert RIP 36.

La procédure d'attribution de cette concession a été menée conformément aux articles L.410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants, L.1411.4 et L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Contrat conclue le 23 février 2021 entre, d'une part, le SMO Berry Numérique et le SMO RIP 36 (ensemble, le « Délégant ») et, d'autre part, le groupement momentané d'entreprises composé de la société Axione et du fonds d'investissement BTP Impact Local, représenté par sa société de gestion Vauban Infrastructure Partners (le « Groupement »).

Conformément à l'article 4.1 de la Convention de DSP, le Groupement a constitué une société ad hoc dédiée à l'exécution de la Convention de DSP, sous la forme d'une société par actions simplifiée, dénommée « BERRY THD » et dont le siège social est situé à Vierzon.

Le délégataire retenu (le choix du groupement composé de l'entreprise AXIONE et du fonds d'investissement professionnel spécialisé BTP Impact Local représenté par sa société de gestion, Vauban Infrastructure Partners) a été approuvé par délibération du comité syndical n° CS 05/2021 en date du 10 février 2021) est opérateur d'opérateurs, et n'est pas un fournisseur d'accès à internet, ni un fournisseur de services avec lequel les particuliers et les professionnels vont être en contact direct et conclure un contrat.

Le service public consistera à mettre le réseau construit à disposition des opérateurs de communications électroniques et des utilisateurs de réseaux indépendants dans des conditions d'ouverture, de neutralité et de non-discrimination. Les services permis par ce réseau de communications électroniques à très haut débit seront ainsi commercialisés sur le marché de gros de la desserte optique.

L'objectif pour les SMO comme pour le délégataire est d'assurer le déploiement du réseaux fibre sur les communes concernées permettant ainsi aux FAI de proposer leurs services sur un réseau neutre et suivant un catalogue de service défini.

Dans ce cadre, le délégataire prend à sa charge les dépenses de conception, construction, d'exploitation technique et commerciale de l'infrastructure départementale. Il supporte l'intégralité des charges d'exploitation et perçoit l'intégralité des recettes d'exploitation. Il supporte les différents postes d'investissements, notamment les investissements FTTH intégrant :

- Les armoires techniques et le déploiement optique horizontal (du point de mutualisation vers un point de branchement optique à proximité de l'utilisateur final)
- Le raccordement optique des points de mutualisation à un nœud de raccordement optique (NRO) et la réalisation des routes optiques NRO-prises optiques terminales.
- Le raccordement optique terminal des usagers
- Les frais de déploiement du réseau optique, d'enfouissement ou de renouvellement des câbles optiques sur la durée.
- Le délégataire engage les investissements et perçoit les subventions d'investissements du RIP36 dans le cadre du contrat de concession. Les conditions de déclenchement de la subvention d'investissement du délégant à son délégataire sont spécifiées à l'article 29 du contrat de DSP.
- Les caractéristiques techniques et commerciales du réseau FttH déployé sont conformes au cadre de réglementation nationale et européenne. Il respecte :
- Le cadre réglementaire défini par l'ARCEP s'agissant notamment du respect des obligations de l'opérateur d'immeuble, la taille minimale des nœuds de raccordements optiques (NRO) et des points de mutualisation (PM), la complétude des zones arrière de PM et le positionnement des points de branchement optique (PBO) ;

 Le point 78(h) « tarification de l'accès en gros » des lignes directrices de l'Union européenne pour l'application des règles relatives aux aides d'Etat dans le cadre du déploiement des réseaux de communication à haut débit (2013/C 25/01) et les lignes directrices de l'ARCEP relatives à la tarification de l'accès aux réseaux mutualisés en fibre optique déployés par l'initiative publique.

#### Analyse des objectifs visés, résultats attendus de l'opération

L'opération porte sur un ensemble de travaux techniquement, temporellement et financièrement bornés à la phase 2022-2025. Elle est conforme aux critères de sélection définis dans le nouvel objectif spécifique 1.5 de l'objectif stratégique n°1 visant à « renforcer la connectivité numérique ». Elle s'inscrit dans l'axe d'intervention 2 (« connectivité numérique ») et relève de la fiche action 13 (« TIC : réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement ») du Programme Opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027. Elle répond à l'objectif visant à « achever la couverture du réseau THD dans les territoires du Cher et de l'Indre, et ainsi réduire la fracture territoriale numérique en région Centre Val de Loire ».

L'opération répond à l'objectif visant à « achever la couverture du réseau THD dans les territoires du Cher et de l'Indre, et ainsi réduire la fracture territoriale numérique en région Centre Val de Loire ». Le résultat attendu à l'issue de ce projet est donc la couverture en très haut débit fibre optique sur la totalité des territoires de l'Indre permettant ainsi d'éviter une nouvelle fracture numérique en concentrant les financements sur des zones d'initiatives publiques non encore couvertes et de rendre ce territoire marqué par une forte ruralité plus connecté et donc plus attractif. En effet, la construction et l'entretien d'infrastructures numériques à haute qualité de services doit permettre de créer, de maintenir et de faire revenir des activités.

#### Durée du projet :

La tranche opérationnelle cofinancée couvre la période 2022-2025 (4 ans) et répond aux critères d'éligibilité définis dans le PO et le DOMO FEDER-FSE+ 2021-2027.

### **LOCALISATION DE L'OPERATION:**

Région Centre-Val de Loire – Département de l'Indre (dans les zones d'initiative publique).

#### **RESULTATS ATTENDUS/LIVRABLES:**

#### <u>Résultats attendus</u> :

La couverture en très haut débit permettant de desservir 22 900 locaux supplémentaires, hors zone conventionnée, sur le département de l'Indre.

Le périmètre des investissements correspond au coût de déploiement FttH (études et travaux) pour poursuivre la couverture en très haut débit du département de l'Indre.

#### Les livrables:

Les livrables de l'opération sont constitués d'une part par les fichiers de suivi de prises éligibles au très haut débit (appelés « fichiers d'informations préalables enrichies ou « fichiers IPE) ainsi que les procès-verbaux de réception pour chaque zone technique considérée éligible.

Les fichiers IPE seront transmis à l'appui des demandes de versement des acomptes et du solde.

#### Enfin, les livrables sont constitués également :

- Des rapports annuels de contrôles (technique et financier) prévus dans le contrat de DSP
- Des justificatifs comptables et non comptables afférents aux réalisations
- Des bilans d'opération
- D'un tableau retraçant les dépenses effectuées, et certifiées acquittées par le CAC du délégataire, au titre de la présente opération, au plus tard, lors du bilan final
- Des justificatifs de publicité

## **ANNEXE 2: PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

## Tableau des dépenses éligibles : HT ⋈ TTC □

Catégorie de dépense	Libellé	Direct/Indirect	Fonctionnement/ Investissement	Montant	%
Dépenses d'investisse- ment matériel et imma- tériel	Investissement ma- tériel et immatériel	Direct	Investissement	18 669 630,78 €	100 %
			Total des dépenses :	18 669 630,78 €	<b>100</b> %

## Précisions apportées sur les dépenses présentées en coûts réels et/ou sur la base d'un financement à taux forfaitaire :

1/ Financements des coûts réels : Oui ⊠ ; Non □

**2/Financement à taux forfaitaires :** Oui □ ; Non ⊠ ;

## Tableau des ressources éligibles

Financement	Financeur	Montant af- fecté sur l'opé- ration	Taux (%)	Date d'engage- ment	Méthode de prorati- sation éventuelle
Union euro-	Fond Européen De	5 101 250,00 €	27,32 %		
péenne	Développement Régional				
Etat	FSN	9 350 000,00 €	50,08 %		
Total cofinanceur		14 451 250,00 €	77,40 %		
Bénéficiaire		4 218 380,78 €	22,60 %		
Coût total éligible		18 669 630,78 €	100 %		

## Calcul des coûts de personnel

## Frais de personnel

## **NON CONCERNE**

Fonction du personnel	Salaire chargé	Activité liée à l'opération	Activité totale	Part de l'activité liée à l'opération	Dépenses liées à l'opération
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) / (3)	(5) = (4) * (1)
Montant total des dépenses					

## **ANNEXE 3: CALENDRIER PREVISIONNEL**

## **CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'OPERATION:**

Ventilation des dépenses prévisionnelles de l'opération				
Année	Montant (€)	% de réalisation		
2022				
2023	379 721,28 €	2 %		
2024	14 896 150,34 €	80 %		
2025	3 393 759,16 €	18 %		
Total	18 669 630,78 €	100%		

## **CALENDRIER PREVISIONNEL DE REMONTEES DES DEPENSES :**

Le bénéficiaire transmettra des demandes de paiement au Conseil régional conformément au calendrier prévisionnel suivant :

	Data	Coût total éli	FEDER		
	Date	Montant	%	Montant	%
Avance	Selon article 4			1 530 375.00 €	30%
Acompte nº1	Au plus tard le 30/09/2024			2 .550.625 €	<u>50 %</u>
Solde	Au plus tard le 30/04/2026			1.020.250 €	<u>20 %</u>
TOTAL HT		18 669 630.78 €	100%	5 101 250.00 €	100%

## **ANNEXE 4: PIECES JUSTIFICATIVES LIEES A LA MISE EN CONCURRENCE**

(liste non exhaustive)

## Pièces justificatives liées à la passation des marchés publics

PROCEDURE ADAPTEE	PROCEDURE FORMALISEE
Les pièces relatives à l'engagement de la procédure et à sa publicité :   Formalisation d'une procédure d'achat interne   Description de la prestation attendue   Copie des avis de publicité sur les sites adaptés à la procédure retenue   Le cas échéant et en fonction du fonctionnement interne de votre structure, les documents suivants :   C.C.A.P, C.C.T.P, C.C.P.   Règlement de consultation   Les pièces relatives à l'analyse des candidatures, des offres et au choix du soumissionnaire :   Preuves de mise en concurrence   Note d'analyse des offres et explication du prestataire retenu   Courriers de rejet des candidatures ou des offres non retenues   Les pièces relatives à l'exécution du marché :   Acte d'engagement ou de notification du marché au prestataire retenu   Tous les actes d'exécution du marché   Les devis avec mention bon pour accord pour les petits marchés sans acte d'engagement   Toutes les pièces attestant de la clôture du marché	Les pièces relatives à l'engagement de la procédure et à sa publicité :    C.C.A.P, C.C.T.P, C.C.P.   Règlement de consultation   Le cas échéant, acte autorisant le lancement de la procédure (délibération)   Copies des avis de publicité sur les sites de référence (JOUE, BOAMP etc.)    Les pièces relatives à l'analyse des candidatures, des offres et au choix du soumissionnaire :   En cas de procédures restreinte, rapport d'analyse des candidatures / grille d'analyse des candidatures   grille d'analyse des candidatures   grille d'analyse des candidatures   grille d'analyse des offres / grille d'évaluation des offres   Procès-verbal de la commission d'appel d'offres   Courriers de rejet des candidatures ou des offres non retenues   Le cas échéant, élément attestant de la transmission au contrôle de légalité     Les pièces relatives à l'exécution du marché :   Acte d'engagement / bons de commande / lettre de notification du prestataire retenu   Tous les actes de sous-traitance   Ordres de service   Avenants éventuels et ensemble des pièces relatives à ces avenants (délibération l'autorisant etc.)   Bons de livraison, situations de travaux   Procès-verbaux de réception   Toutes les pièces attestant de la clôture du marché
Marchés inférieurs au seuil de 40 k€ HT	Bénéficiaires privés non soumis à la commande publique
note ou une référence à la politique d'achat de votre structure précisant la procédure de publicité et de sélection du prestataire.	Si vous n'êtes pas un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice, vous n'êtes pas soumis à la réglementation européenne et nationale relative à la commande publique.
□ fournir toute preuve montrant que cet achat respecte les 3 grands principes de la commande publique (application des 3 règles	En revanche, vous devez <b>respecter l'article 186 du règlement UE n°2018/1046</b> relatif aux règles financières applicables au

de bonne gestion) :

- Choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin
- Faire une bonne utilisation des deniers publics
- Ne pas contractualiser systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin

Si chaque acheteur est libre d'organiser sa procédure, le principe de traçabilité doit être respecté. Il est conseillé de garder une copie de l'ensemble des pièces relatives au choix de vos prestataires pour vos achats d'un montant inférieur à 25 000 € HT (échanges de mails, tableaux comparatifs, guide d'achat utilisé etc.)

budget général de l'Union, et plus particulièrement les points c) et f) du point 3 de cet article qui précisent que les coûts réellement exposés par le bénéficiaire sont éligibles

- S'ils sont nécessaires à la mise en œuvre de son opération (...)
- S'ils sont raisonnables,
- S'ils sont justifiés et
- et s'ils respectent le principe de bonne gestion financière

Pour les dépenses inférieures à 5 000 €: aucune pièce.

Pour les dépenses entre 5 000,01 € et 20 000 € : un devis.

Pour les dépenses supérieures à 20 000 € : justificatifs de procédure négociée avec 3 candidats.

Au-dessus de 1 000 €, l'absence de mise en concurrence doit rester exceptionnelle et ne peut être justifiée que si ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet de la commande ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré. Les corrections imposées suite au constat d'irrégularités ayant trait aux achats de biens, fournitures ou services sont déterminées selon les barèmes fixés dans la décision de la Commission C(2019) 93452 du 14 mai 2019 établissant les lignes directrices pour la détermination des corrections financières à appliquer aux dépenses financées par l'Union an cas de non-respect des règles en matière de marchés publics, du guide d'orientation de la Communauté européenne de 2014 et du guide OLAF sur les erreurs dans les marchés publics.

Les seuils des procédures en vigueur sont disponibles sur le site www.economie.gouv.fr.

L'autorité de gestion pourra demander des pièces justificatives complémentaires utiles à la compréhension et à l'analyse de votre dossier.

## ANNEXE 5: INDICATEURS DE REALISATION, DE RESULTAT ET PIECES JUSTIFICATIVES

Fonds	Type de	Code de		Unité de	Vale	urs convent	tionnées	
Européen	l'indicateur	l'indicate ur	Dénomination de l'indicateur	mesure	Homme	Femme	Totale	Pièces justificatives
FEDER	Réalisation	RCO41	Nombre supplémentaire de logements ayant accès au très haut débit	Logements	N/C	N/C	22 100	Donnée vérifiée par le gestionnaire lors de la remise du bilan par le porteur sur la base des pièces justificatives permettant de justifier le nombre de prises raccordables : fichier d'informations préalables enrichies (fichier IPE)
FEDER	Réalisation	RCO42	Nombre supplémentaire d'entreprises ayant accès au très haut débit	Entreprises	N/C	N/C	800	Documents permettant de justifier du nombre de prises raccordables : fichier d'informations préalables enrichies (fichier IPE)
FEDER	Résultat	SR03	Population nouvellement couverte avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur les territoires soutenus	Nombres de personnes	N/C	N/C	45 000	Document permettant de justifier du nombre de prises raccordables construites, PV de réception et fichier IPE,

#### - Sous-composante desserte FttH :

- l'information sur le nombre de lignes FttH rendues raccordables est fournie sur la base d'un fichier compatible « Informations Préalables Enrichies » (IPE).
- le Bénéficiaire mettra à disposition les PV de recette des éléments constitutifs du réseau de desserte FttH (points de mutualisation, point de branchement optique) ;

#### Sous-composante raccordement FttH

- l'information sur les raccordements FttH est fournie sur la base d'un récapitulatif des raccordements réalisés et des justificatifs correspondants (présentation d'un tableau reprenant les principaux items de ces factures (nom et adresse de l'usager, coût affecté).

Le Président du SYNDICAT MIXTE RIP 36, Marc FLEURET (Nom prénom, cachet, signature)

# ANNEXE 6 : MODALITES D'ECHANTILLONNAGE DES PIECES JUSTIFICATIVES

Le principe général du contrôle de service fait est celui d'un contrôle exhaustif des pièces justificatives comptables et non comptables listées dans le bilan d'exécution.

Cependant, le gestionnaire peut recourir à l'échantillonnage tant pour l'analyse des dépenses déclarées que pour le contrôle de l'éligibilité des participants.

Le service gestionnaire doit alors être en mesure de justifier le recours à l'échantillonnage par le nombre élevé de pièces justificatives à contrôler.

En cas de recours à l'échantillonnage, les suites données au contrôle de l'échantillon dépendent des conclusions du service gestionnaire.

Ainsi, en l'absence de constat d'irrégularité dans l'échantillon contrôlé (défini selon les modalités fixées dans la présente fiche technique), le service gestionnaire valide les dépenses ou les participants déclarés à partir de ce seul échantillon.

A contrario, si le gestionnaire identifie une ou plusieurs irrégularité(s) à partir de l'échantillon contrôlé, le service gestionnaire extrapole te taux d'irrégularité constaté conformément aux dispositions de l'article 5 de la présente convention.

Même en cas d'extrapolation du taux d'irrégularité constaté, le bénéficiaire conserve la possibilité de justifier pendant la période contradictoire du contrôle de service fait que le taux d'irrégularité réel des dépenses ou des participants échantillonnés est inférieur au taux d'irrégularité extrapolé.

Les méthodes exposées dans la présente fiche technique constituent le droit commun. Tout bénéficiaire souhaitant utiliser d'autres méthodes doit au préalable obtenir l'approbation de l'autorité de gestion du programme.

#### 1 - Echantillonnage pour l'analyse des dépenses

#### a) Modalités de constitution de l'échantillon

L'échantillonnage est réalisé au niveau d'un poste de dépenses pour garantir l'homogénéité de la population statistique qui fera l'objet d'une extrapolation.

En règle générale, l'unité de sélection au sein d'un poste de dépenses est la pièce comptable. Cependant, le service gestionnaire a la possibilité de prendre en compte une autre unité de sélection (action, salarié, pièce comptable...), si l'unité retenue est plus pertinente au regard de la nature de l'opération ou du poste de dépenses examiné.

Si l'unité de sélection retenue pour un poste de dépenses est la pièce comptable (facture, bulletin de salaire...), le service gestionnaire examine l'ensemble des pièces non comptables (devis, feuilles d'émargement...) et des justificatifs d'acquittement (facture acquittée, visa du comptable public...) correspondant à chaque pièce comptable échantillonnée.

Pour toute autre unité de sélection, le service gestionnaire examine l'ensemble des pièces comptables, des pièces non comptables et des justificatifs d'acquittement correspondants à chaque unité sélectionnée.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. Avec la Région et l'Europe, ça bouge en Centre-Val de Loire avec le Fonds européen de développement régional

#### **Exemples:**

Poste de dépenses contrôlé	Unité sélectionnée	Pièces comptables examinée	Pièces non comptables examinées	Justificatif de l'acquittement des dépenses
Dépenses directes de prestations de service	Pièce comptable (facture)		Demande de devis correspondant à la facture pour vérification de la mise en concurrence Compte-rendu d'exécution de la prestation de service	Visa du bilan d'exécution par le commissaire aux comptes
Dépenses directes de personnel	Salarié	Bulletins de salaire du salarié	Feuille d'émargement signées par le salarié	Bulletins de salaire du salarié

N.B. Pour les dépenses calculées en appliquant un régime de forfaitisation, le gestionnaire n'a pas à contrôler de pièces comptables et de preuves d'acquittement pour justifier le forfait. En revanche, pour les dépenses déclarées dans le cadre d'un régime de coûts standards unitaires ou d'un régime de coûts forfaitaires, le contrôle de service fait donne lieu à une vérification de tout ou partie des pièces non comptables justifiant ces dépenses ; Les pièces justificatives non comptables peuvent alors être échantillonnées selon les modalités fixées dans la présente fiche technique<sup>1</sup>.

Un échantillon doit être constitué aléatoirement, par exemple à partir de la fonction aléa d'Excel<sup>2</sup>.

Puisqu'un échantillon est réalisé aléatoirement, au sein d'un poste de dépenses, l'échantillon ne couvre pas nécessairement l'ensemble des catégories de dépenses de ce poste.

La taille de l'échantillon dépend du nombre total d'unités du poste de dépenses contrôlé :

- Si le poste de dépenses comprend moins de 500 unités, le contrôle porte sur 1/7<sup>ème</sup> des unités du poste et au minimum 30 unités<sup>3</sup>.
- Si le poste de dépenses comprend 500 unités ou plus, la taille de l'échantillon est calculée en utilisant l'outil statistique ci-dessous.

Effectif de la population (double cliquer sur la cellule bleue et renseigner la	500
Niveau de confiance (non modifiable)	80,0%
Taux d'irrégularité attendu (non modifiable)	2,0%
Marge de précision (non modifiable)	2,0%
Intervalle de confiance (non modifiable)	1,28
Taille de l'échantillon	69

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les dépenses indirectes forfaitisées ne donnent pas lieu à un contrôle de pièces justificatives non-comptables par le service gestionnaire.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. Avec la Région et l'Europe, ça bouge en Centre-Val de Loire avec le Fonds européen de développement régional

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir méthode de sélection aléatoire présentée en annexe.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dans le cas où le poste de dépenses comprend de une à trente unités, le contrôle est exhaustif.

#### b) Règles d'extrapolation

Les règles d'extrapolation diffèrent selon la méthode applicable pour le calcul de la taille de l'échantillon. Ainsi, en cas d'application de la première méthode (sélection d'1/7ème du nombre total d'unités et d'au moins 30 unités), le service gestionnaire extrapole le taux d'irrégularité constaté à l'ensemble des dépenses du poste considéré.

En cas d'application de la seconde méthode (utilisation de t'outil statistique), le taux d'irrégularité constaté à partir de l'échantillon contrôlé doit être appliqué à l'ensemble des dépenses du poste. La correction extrapolée finale est égale à la somme du montant ainsi calculé et de la marge de précision (cf. tableau).

#### Exemples:

Nombre d'unités échantillonnées	Méthode de calcul de la taille de l'échantillon	Taille de l'échantili on	Calcul du taux extrapolé	Calcul de la correction
100	1/7 <sup>ème</sup> minimum 30	30	Taux d'irrégularité des dépenses de l'échantillon : 5,0%	Dépenses totales du poste (10 000 euros) x taux extrapolé (5,0%) 500 euros
300	1/7 <sup>eme</sup> minimum 30	43 (arrondi à l'unité)	Taux d'irrégularité des dépenses de l'échantillon : 6,0%	Dépenses totales du poste (80 000 euros) x taux extrapolé (6,0%) 4 800 euros
1 000	Outil statistique	74	Taux d'irrégularité des dépenses de l'échantillon (8,0%) = 8,0%	A = Dépenses totales retenues après CSF (500 000 euros) x taux extrapolé (8,0%) = 40 000 euros
				B = A x marge de précision (2,0%) = 800 euros
				Correction = A+B = 40 800 euros

# 2 - Formalisation dans le rapport de contrôle de service fait de la méthode d'échantillonnage et d'extrapolation

Le service gestionnaire aura soin d'expliciter dans le rapport de contrôle de service fait la méthode d'échantillonnage et d'extrapolation appliquée :

- Pour la vérification de l'éligibilité des dépensés ;
- Pour la vérification de l'éligibilité des participants.

L'ensemble des pièces justificatives examinées dans le cadre du contrôle de service fait doivent être conservées par le service gestionnaire dans le dossier de l'opération cofinancée sous forme dématérialisée.

### a) Vérification de l'éligibilité des dépenses

Le service gestionnaire apporte, pour chaque poste de dépenses échantillonné, tout renseignement utile sur les points suivants :

- Intitulé du poste de dépenses échantillonné ;

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. Avec la Région et l'Europe, ça bouge en Centre-Val de Loire avec le Fonds européen de développement régional

- Unité de sélection retenue (pièce comptable, action, salarié...)
- Méthode d'échantillonnage appliquée au regard de la taille de la population contrôlée ;
- Méthode de sélection aléatoire ;
- Liste des unités échantillonnées ;
- Constats d'irrégularité éventuels ;
- En cas de constats d'irrégularité, méthode de calcul du taux extrapolé.

## ANNEXE 7 : DECLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Définitions et rappels préalables :

Un conflit d'intérêts naît lorsque l'exercice impartial, indépendant et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre intérêt personnel direct ou indirect (cf. article 61 du règlement financier de l'UE n°2018/1046 du parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018).

Par conséquent, il y a conflit d'intérêt lorsqu'une situation est de nature à porter préjudice à l'exercice impartial, indépendant et objectif des fonctions d'une personne, d'un acteur vis-à-vis de l'autorité de gestion, du service gestionnaire, d'un prestataire ou d'un autre organisme tiers.

Je, soussigné, Monsieur FLEURET Marc, Président représentant la personne morale SYNDICAT MIXTE RIP 36, sis au BP 639 Place de la victoire et des alliés 36020 CHATEAUROUX et portant le n° SIRET 20002238200028 au titre de l'opération « Déploiement du Très Haut Débit fibre optique sur le département de l'Indre-phase 2 : période 2023-2025 », déclare sur l'honneur que ladite personne morale et/ou ses représentants :

- a) Ne sont affectés par aucun conflit d'intérêts dans le cadre de la présente opération faisant l'objet de la convention ;
- b) Feront connaître à la Région Centre-Val de Loire, sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;
- c) N'ont pas consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté, d'avantage, financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à la présente opération.

Je suis informé(e) que les informations fournies ci-dessus sont susceptibles d'une vérification et des conséquences générées par cette situation de conflit d'intérêt en termes de reversement de l'aide, et de résiliation de la convention attributive d'aide européenne.

Fait à le

Le Bénéficiaire, Syndicat Mixte RIP 36, représenté par son Président M. Marc FLEURET (cachet, signature) (Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

#### ANNEXE 8: DECLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERET

Définitions et rappels préalables :

Un conflit d'intérêts naît lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne, est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre intérêt personnel direct ou indirect (cf. article 61 du règlement financier de l'UE n°2018/1046 du parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018).

Par conséquent, il y a conflit d'intérêt lorsqu'une situation est de nature à porter préjudice à l'exercice impartial et objectif des fonctions d'une personne, d'un acteur vis-à-vis de l'autorité de gestion, du service instructeur/gestionnaire, d'un prestataire ou d'un autre organisme tiers.

Je, soussigné, M. Eric JAMMARON, Président, représentant la Société « BERRY THD », sise au 39-41 Avenue Jean Jaurès, 18100 VIERZON, et portant le n° SIRET 89327352400015 au titre du projet « Déploiement du Très Haut Débit fibre optique sur le département de l'Indre-phase 2 : période 2023-2025 » déclare sur l'honneur que ladite personne morale et/ou ses représentants :

- a) Ne sont affectés par aucun conflit d'intérêts dans le cadre du présent projet faisant l'objet de la convention ;
- b) Feront connaître à la Région Centre-Val de Loire, sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;
- c) N'ont pas consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage, financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée au présent projet.

Je suis informé(e) que les informations fournies ci-dessus sont susceptibles d'une vérification et des conséquences générées par cette situation de conflit d'intérêt en termes de reversement de l'aide, et de résiliation de la convention attributive d'aide européenne.

Fait	`	
L DIT	_	او

Le délégataire, SAS BERRY THD, représenté par son Président, M. Eric JAMMARON (cachet, signature) (Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

# ANNEXE 9 : DESCRIPTION DES TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

## Informations générales

## Identification du responsable de traitement :

Région Centre-Val de Loire 9 rue Saint-Pierre Lentin 45000 ORLEANS

#### Coordonnées du DPO

Courriel: contact.rgpd@centrevaldeloire.fr

## Description du traitement mis en œuvre

Base légale du traitement : mission d'intérêt public

#### Finalités du traitement

Finalité principale	Attribution de l'aide européenne FEDER
Sous-finalité 1	Contrôle de la réalisation matérielle et financière de l'opération subventionnée
Sous-finalité 2	Vérification des dépenses réalisées sur l'opération
Sous-finalité 3	Vérification des ressources perçues sur l'opération
Sous-finalité 4	Vérification des indicateurs de réalisation voire de résultat
Sous-finalité 5	Sollicitation pour des actions de communication et/ou d'évaluation

Catégories de données de traitées

Catégories de données	Cochez si traitée	Précisions
Données d'identification : état-civil, identité, photos	×	Nom, prénom, civilité du réfé- rent légal et du référent de l'opération et des éventuels participants de l'opération
Coordonnées de contact : télé- phone, adresse postale, adresse de courrier électronique		Adresse de courrier électro- nique professionnelle numéro de téléphone, adresse postale, courrier électronique du représentant légal et du référent de l'opération
Vie personnelle : situation familiale, habitudes, etc.		
Vie professionnelle : fonctions, CV, formation, etc.	$\boxtimes$	Fonctions, lieu d'affectation, matricule si non anonymisé par le bénéficiaire de l'aide lors de la transmission au stade du paiement
Données de connexion : IP, logs		

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. Avec la Région et l'Europe, ça bouge en Centre-Val de Loire avec le Fonds européen de développement régional

Informations financières : revenus, situation financière, situation fis- cale	$\boxtimes$	Liasse fiscale, bilans et compte de résultat des 3 der- niers exercices comptable le cas échant Bulletins de salaire le cas échéant
Données bancaires : RIB, CB, etc.		RIB pour permettre le paie- ment de l'opération, unique- ment pour la Région et la paierie régionale
Données relatives à la localisation (coordonnées géographiques, rele- vés GNSS, réseau mobile etc.)		
Données sensibles (art. 9 du RGPD + NIR)		

# Opérations réalisées sur les données

Type d'opération	Cochez si réalisée	Précisions
Collecte	$\boxtimes$	Données obligatoires liées à l'opération
Enregistrement	$\boxtimes$	Obligation d'enregistrer dans le système d'in- formation un certain nombre de données sur les opérations conventionnées
Organisation		
Structuration		
Adaptation / Modification		
Extraction		
Consultation / Utilisation	$\boxtimes$	Obligation de rendre compte aux corps de contrôle et à la Commission européenne de certaines données
Interconnexion	$\boxtimes$	Obligation de transmettre certaines données de manière électronique à la Commission eu- ropéenne
Communication/diffusion/mise à disposition	$\boxtimes$	Obligations de communication et d'évaluation sur les fonds européens ; seules les données d'indentification du référent légal de l'opéra- tion pourront être communiquées à des tiers
Autres (à préciser)		

## Personnes concernées par le traitement :

Personnes concernées	Cochez si concernée
Salariés / agents du responsable de traitement	
Salariés / agents du sous-traitant	
Autres (précisez):	

**Durée de conservation des données :** entre 5 ans à compter du 31 décembre suivant la perception du solde de l'opération et 10 ans à compter de l'octroi de l'aide (en cas d'application d'un régime d'aide d'Etat).

## Mesures de sécurité:

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. Avec la Région et l'Europe, ça bouge en Centre-Val de Loire avec le Fonds européen de développement régional

- **Physiques:** sans objet.
- **Informatiques:** espace de stockage sécurisé dans un système de gestion électronique des documents (GED).
- Organisationnelles: sensibilisation des personnes concernées au RGPD.

# Transfert des données hors de l'Espace Économique européen

OUI □ ⋈ NON	
Si oui:	
Pays concerné :	
Mécanisme de garantie appliqué :	

est exécutoire depuis cette date.

# COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

موسي

Réunion du 12 février 2024

موسي

#### Délibération n° CS 20240212 008

#### DELEGATIONS DONNEES au PRESIDENT - INFORMATION du COMITE SYNDICAL

Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEÀU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix) -

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

#### DECIDE:

Article 1<sup>er</sup>. - Il est donné acte au Président du syndicat mixte RIP 36 de son information relative aux décisions qui ont été prises par délégation et qui concernent la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de travaux, de fournitures et de services qui ont été passés du 2 novembre 2023 au 26 janvier 2024 :

Titulaire	Objet	Montant HT
ACHAT PUBLIC	Annonces marchés publics	1.200,00 €
ORANGE	Pénalités GC BLO	2.000,00 €
ORANGE	Abonnement GCBLO	6.940,48 €
FM PROJET	Contrôles de mesures optiques	4.300,00 €
TRUC CHOUETTE	Université THD BOURGES - Stand	3.500,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,

Marc FLEURET

est exécutoire depuis cette date.

# COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

ಂದಿನಿಂ

Réunion du 12 février 2024

ംലയം

#### Délibération n° CS 20240212 009

#### CONVENTION relative au PRE-FIBRAGE du LOTISSEMENT RUE DES POMMIERS A THENAY

#### Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote: 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu le projet de convention à passer avec la Commune de THENAY, relatif au pré-fibrage du lotissement de 7 lots rue des Pommiers à THENAY, ci-annexé,

#### DECIDE:

Article Unique. - La convention ci-annexée, relative au pré-fibrage du lotissement de 7 lots rue des Pommiers à THENAY, à passer avec la Commune de THENAY est adoptée. Le Président du Syndicat Mixte est autorisé à la signer.

Pour Extrait Conforme,

Le Président

du Syndicat Mixte RIP 36.

Marc FLEURET

#### SYNDICAT MIXTE RIP36

#### CONVENTION RELATIVE AU PRE-FIBRAGE DU LOTISSEMENT RUE DES POMMIERS A THENAY

#### COMMUNE DE THENAY

ENTRE les soussignés,

Le Syndicat Mixte RIP36,

Hôtel du département, Place de la Victoire et des Alliés, 36000 CHATEAUROUX Représenté par Monsieur Marc FLEURET, Président du Syndicat Mixte, dûment habilité à cet effet, par délibération du Comité Syndical du 12 février 2024.

D'une part,

Εt

La Commune de THENAY,

12 Bis Rue de la Paix, 36800 THENAY	
Représentée par Madame Lydie LACOU, Maire de THENAY, en vertu de la délibération du Conseil Municip	oal en
date du	
D'autre part,	

#### Il est convenu ce qui suit :

La Commune de THENAY a procédé à la viabilisation d'un lotissement Clos du Verger sis **rue des Pommiers** sur la commune de THENAY. Dans le cadre de cette opération, la Commune de THENAY a fait procéder au fibrage optique des logements entre l'intérieur des logements et un boîtier de raccordement en attente en extrémité de voirie (cf. plan).

Le réseau souterrain fibre optique établi dans le cadre des travaux de construction du lotissement est donc actuellement propriété de la **Commune de THENAY**. Cependant il ne présente aucun intérêt pour son exploitation par la **Commune de THENAY** puisque l'ensemble du réseau Très Haut Débit Fibre Optique sur la commune de THENAY est la propriété du Syndicat Mixte RIP36, qui en assure l'exploitation sur un périmètre départemental. Il paraît donc efficient de céder ce réseau desservant 7 logements au RIP36, qui pourra ainsi raccorder ces logements et permettre l'exploitation de ce réseau.

La présente convention a donc pour objet de préciser les conditions techniques et financières de transfert du réseau fibre optique dudit lotissement au syndicat mixte RIP36.

#### Article 1- OBJET DU TRANSFERT

Le Syndicat Mixte RIP36 accepte le transfert du réseau du lotissement **Clos du Verger – rue des pommiers sur la commune de THENAY** constitué des éléments suivants et tels que précisés en annexe 2 et désignés dans la présente sous le terme « Les biens » :

#### BOITIER FIBRE OPTIQUE:

- PBO N° 1 (PR) dans L2T N °65 pour desservir les logements sis au N° 1; 2; 3; 4; 6 rue des Pommiers
- PB Satellite N° 1.1 dans L2T N° 67 pour desservir les logements sis au N° 8 et 10 rue des Pommiers
- PTO à l'intérieur des 7 logements desservis

#### CABLE FIBRE OPTIQUE:

- Cable fibre optique de 12 FO sur 80ml depuis La A1 N° 25 et La L2T N° 65. Love en ATT dans A1 N° 25
- Cable fibre optique de 12 FO sur 100ml depuis La L2T N° 65 et La L2T N° 67
- Cable fibre optique de 1 FO entre PB et les logements

En application de l'article L 3112-1 du code général de la Propriété des Personnes Publiques, les Biens sont cédés sans déclassement préalable, étant destinés à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte RIP36 au titre du service public de télécommunications.

#### Article 2- MODALITES TECHNIQUES

Le Syndicat Mixte RIP36 s'est assuré de la conformité des travaux réalisés et accepte en l'état la reprise du réseau décrit ci avant.

Le Syndicat Mixte RIP36 souffrira les servitudes passives, conventionnelles ou légales qui peuvent grever les biens cédés et profitera de celles actives. La **Commune de THENAY** déclare à ce titre, qu'à sa connaissance, les Biens ne sont grevés d'aucune servitude.

#### **Article 3- MODALITES FINANCIERES**

S'agissant d'un transfert de compétences qui permettra ainsi de déployer rapidement la fibre sur une partie du territoire communal, la cession interviendra pour un euro.

Il est précisé à titre comptable que la valeur des Biens est de ........

#### Article 4- GARANTIES

La Commune de THENAY déclare que toutes les réserves liées à la garantie de parfait achévement ont été levées et que tous les travaux éventuels relatifs à cette garantie ont été exécutés.

La **Commune de THENAY** déclare qu'aucune assurance de garantie décennale est en cours sur les Biens et que les procès-verbaux de réception des travaux n'ont pas donné lieu à des réserves ou que les réserves éventuelles ont toutes été levées à ce jour.

#### Article 5- DELAIS DE REALISATION

Le Syndicat Mixte RIP36 est propriétaire du réseau dès signature de la présente convention et s'engage à rendre commercialisable les prises concernées dans un délai de 3 mois sous réserve de dysfonctionnement non identifié lors de la remise des ouvrages au RIP36.

#### Article 6- ENREGISTREMENT

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de la partie qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

## Article 7- EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, sera exécutoire à la plus tardive de ces dates, après son approbation par les deux signataires, sa transmission au contrôle de légalité et sa signature.

A Châteauroux, le	
Pour le Syndicat Mixte RIP36, Le Président,	Pour la Commune de THENAY, Le Maire,
M. Marc FLEURET	Mme Lydie LACOU





# Pré-câblage fibre optique

# Dossier technique

Document édité le 18/10/2019

Adresse de l'opération Rue des Pommiers, 36800 Thenay

Promoteur OPAC 36 Dossier n° CHX800918

Nombre de lots sur l'opération

Suivi par Vincent Descloux - UI Centre

Au retour des travaux rayer l'un des deux choix ci-dessous:

Conforme aux travaux

Non Conforme aux travaux (dans ce cas bien notifier dans le dossier les modifications apportées)

**Orange - Opérations France** Société anonyme su capital de 1.0 595 541 532 euros ; RCS Paris 360 129 866 Siège social : 78 rue Olivier de Series - 75015 Paris

# Sommaire

Étude Rue des Pommiers 36800 Thenay	
introduction	
Liste des matériels	
Zone pavillonnaire OPAC 36	3
local technique	3
Synoptiques	3
zone pavillonnaire OPAC 36	3
fiches de correspondance	4
Zone pavillonnaireOPAC 36	4
Liste des prestations	4
Annexes	4
Code couleur des fibres et micromodules dans le câble en mono fibre	

# Présentation générale

Pré Câblage Fibre Optique PBO jusqu'à DTIO pour 7 Logements OPAC36

# Étude Rue des Pommiers 36800 Thenay

# introduction

Pré Câblage Fibre Optique PBO Jusqu'à DTIO pour 7 Logements OPAC 36

# Liste des matériels

## Zone pavillonnaire OPAC 36

matériel	ean	sap	quantité
Kit DTIO 1FO pour pavillon 50m	3561296642789	664278	4
KIT DTIO 1FO pour pavillon 100m	3561296642796	664279	2
Câble 1 FO pavillon L1084	35611296907543	690754	100
DTIO monofibre pour KIT	3444362030454	623301	1

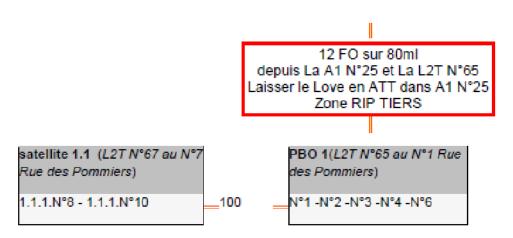
# local technique

matériel	ean	sap	quantité
Point Branchement Optique en chambre	3444362311287	662187	1

# Synoptiques

## zone pavillonnaire OPAC 36

1 PB principal dans la zone



	m(12FO)	
1 μmodule de 6 fibres		1 µmodule de 6 fibres

# fiches de correspondance

# Zone pavillonnaireOPAC 36

1 Pbo principaux, 7 lots

Câble 1 : Câble 1 FO pavillon L1084

	РВО			LOT	Mesuré au DTIO	TEST LASER
µmodule	fibre dans µmodule	marquage PBO	N° lot ou DTIO	longueur branchement	perte totale < 1,5 longueur mesurée dB	
	1 -	PBO 1	N°1	36 m		
	2 -	PBO 1	N°2	41 m		
	3 -	PBO 1	N°3	76 m		
	4 -	PBO 1	N°4	41 m		
	5 -	PBO 1	N°6	86 m		
	6 -	satellite 1.1	N°8	100 m		
	7 -	satellite 1.1	N°10	40 m		

# Liste des prestations

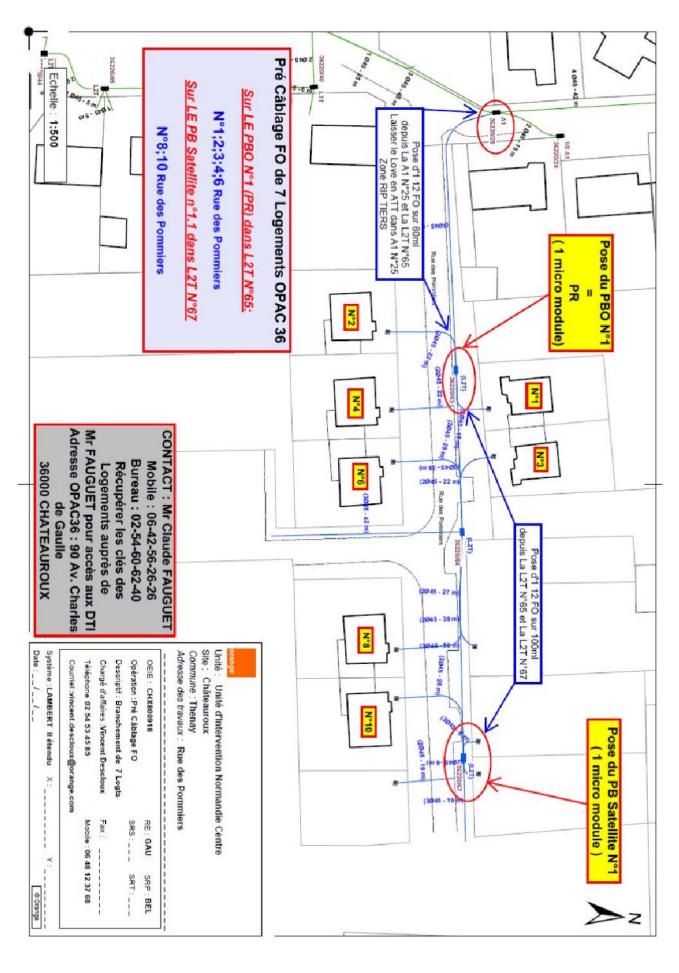
codification	prestations	quantité
PK50	Pose kit DTIO ZAC ou lot L 50m	4
PK100	Pose kit DTIO ZAC ou lot L 100m	2
PK101	Pose kit DTIO ZAC ou lot L +100m	1
PBZAL	Pose d'un Boîtier Pied de colonne rampante	

# **Annexes**

# Code couleur des fibres et micromodules dans le câble en mono fibre

	câble 6 µmodules soit 48FO
111	Rouge
ija P	Blou
88	Vert
eBnou nu film	Jaune
=	Violet
8	Blanc
ileur produle biou coufeir produle:	Rouge
np.	Bleu
r pimo	Vert
- 3	Jaune
을	Violet
103	Blane
±	Rouge
_ <b>≥</b>	Bleu
coulour odule: v	Vert
교	Jaune
ျိန္မ	Violet
=	Blane
8	Rouge
np.	Bleu
aune	Vert
i ne	Jaune
of the	Violet
00	Blane
couleur produle: couleur produle: couleur impodule: jaune	Rouge
8	Bleu
首 5 三 5 5 7	Vert
5.5	Jaune
É	Violet
ō	Blane
<u>iii</u>	Rouge
큠	Bleu
P. P	Vert
5. <u>6</u> ,	Jaune
i i	Violet
D	Blanc

cáble 24 µmodules soit 144F0					
Pana des					
µmodules	couleur µmodules				
1	Ripuge				
Z	Bleu				
3	Vert				
4	Jaune				
5	Yiolet				
6	Blanc				
7	Orange				
8	Gris				
9	Marron				
10	Verticlair				
11	Turquoise				
12	Rose				
13	Rouge 1 tiret				
14	Bleu 1 tiret				
15	Verl 1 tire!				
16	Jaune 1 tiret				
17	Yiolat 1 tiret				
18	Blanc 1 tiret				
19	Orange 1 tire1				
20	Gris: 1 tirlet				
21	Marron 1 tiret				
22	Yert clair 1 firet				
23	Turquaise 1 tirst				
24	Rose 1 tiret				



est exécutoire depuis cette date

COMITÉ SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE « RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

aCP (So

Réunion du 12 février 2024

ಎಲ್ಲಾ

## Délibération n° CS 20240212 010

#### **DEPLOIEMENT FttH - CONVENTION de SERVITUDE à THENAY**

#### Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT. Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote: 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

#### **DECIDE**:

**Article 1er.** - La convention de servitude, concernant la pose d'une installation technique composée d'un (ou deux) ancrage(s) support d'un câble optique fixé sur la façade du bâtiment, d'un câble optique fixé sur la façade ainsi que d'un boîtier de raccordement des abonnés et les futurs câbles abonnés, sur les parcelles cadastrées :

- M 1034, située rue René D'Helbingue à THENAY et appartenant à Mme Delphine BOSC,
- M 605, située rue René D'Helbingue à THENAY et appartenant à M. et Mme Louis MOREAU,
- M 460, située rue Joliot Curie à THENAY et appartenant à la SCI OLGA, ci-annexée est approuvée.

Article 2. -Le Président est autorisé à signer la convention à intervenir et le cas échéant de donner pouvoir à tout clerc de l'étude SELARL Guillaume CAUËT, Justine MORIN-GOETGHELUCK, Céline CHARPENTIER.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT

du SYNDICAT MIXTE RIP 36,

**Marc FLEURET** 

réf: A 2023 00572 / GC/CD

#### L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE Le ---

Maître Guillaume CAUËT notaire soussigné, associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "Guillaume CAUËT, Justine MORIN-GOETGHELUCK, Céline CHARPENTIER, notaires", titulaire d'offices notariaux, dont le siège est à SAINT-GAULTIER (36800), 3 avenue de Verdun, La Gare, exerçant au sein de l'Office sis à SAINT-GAULTIER (36800), 3 Avenue de Verdun, dont est titulaire ladite société

A reçu le présent acte authentique entre les personnes ci-après identifiées :

#### **CONSTITUTION DE SERVITUDE A TITRE GRATUIT**

#### **IDENTIFICATION DES PARTIES**

#### 1) Bénéficiaire

"SYNDICAT MIXTE RESEAU d'INITIATIVE PUBLIQUE 36", Syndicat Mixte ouvert créé en application des articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales dont le siège social est à CHATEAUROUX (36000), Hôtel du département place de la Victoire et des Alliés.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX et identifiée sous le numéro 200 022 382.

Dont la dénomination sera ci-après "LE BENEFICIAIRE" <u>D'UNE PART</u>

#### 2) Propriétaires des fonds servant

**Madame Delphine Madeleine, José BOSC**, secrétaire administrative, demeurant à THENAY (36800), 7 rue René d'Helbingue.

Née à CHATEAUROUX (36000), le 29 septembre 1975.

Divorcée de **Monsieur Sylvain Charles Yves BARBOT**, suivant convention de divorce déposée au rang des minutes de Maître Guillaume CAUËT,notaire à SAINT GAULTIER (36800), le 28 avril 2018.

N'étant pas engagée dans les liens d'un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente française au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Louis François MOREAU, Retraité, et Madame Danièle Andrée RIQUET, sans profession, demeurant ensemble à LA CHATRE (36400), 28 rue Nationale.

Nés. savoir :

Monsieur à LA CHATRE (36400), le 21 mars 1942.

Madame à THENAY (36800), le 23 février 1943.

Monsieur et Madame MOREAU mariés à la Mairie de THENAY (36800), le 10 octobre 1964, sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Tous deux de nationalité française.

Résidents français au sens de la réglementation fiscale.

La société dénommée "OLGA",

Société civile immobilière au capital de TROIS CENTS EUROS (300,00 €), dont le siège social est à LE PECHEREAU (36200), Les Thibauds.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX et identifiée sous le numéro unique d'identification 819 312 406.

Ci-après dénommés, ensemble, "LE PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT"

Et soumis solidairement entre eux à toutes les obligations leur incombant en vertu du présent acte.

D'AUTRE PART

#### **PRESENCE - REPRESENTATION**

En ce qui concerne le propriétaire du fonds dominant :

- La société "SYNDICAT MIXTE RESEAU d'INITIATIVE PUBLIQUE 36", est représentée par M---, ---PROFESSION, demeurant à ---, ici présent et acceptant, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Marc FLEURET, aux termes d'une procuration sous seing privé en date à ---, du --- dont une copie est demeurée ciannexée ; ledit Marc FLEURET agissant lui-même en qualité de Président du Comité Mixte syndical et en vertu d'une délibération en date du 12 février 2024, et dont un extrait certifié conforme est demeuré ci-annexé.

## En ce qui concerne le propriétaire du fonds servant :

- Madame Delphine BOSC est présente.
- Monsieur Louis MOREAU et Madame Danièle RIQUET sont présents.
- La société "**OLGA**", est représentée par M---, ---PROFESSION, demeurant à ---, ici présent, agissant en qualité de ---, et en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date à ---, du ---, dont un extrait certifié conforme est demeuré ci-annexé.

#### CAPACITE

Les contractants confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Ils déclarent en outre qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

#### **EXPOSE PREALABLE**

Il résulte d'un arrêté municipal n°11-16102023 en date du 16 octobre 2023, et dont une copie est ci-annexé, la nécessité de créer une servitude pour passage de réseaux de communications électroniques.

Considérant que le RIP36 assure sous sa maîtrise d'ouvrage publique, l'établissement d'un réseau d'initiative publique de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique en application de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que ce projet de réseau de communications électroniques vise à proposer aux particuliers et aux entreprises un accès à de nombreux services tels que notamment l'Internet, la téléphonie, la vidéo, l'échange de données, via un réseau à Très Haut Débit en fibre optique sur les zones délaissées par les grands opérateurs.

Considérant que le RIP36 a confié à la Société Publique Locale « Berry THD » et à

son prestataire « Axione » l'exploitation technique et commerciale de ce réseau, dans le cadre d'un contrat de concession de service public.

Considérant que le périmètre et le calendrier de déploiement de ce réseau de communications électroniques prévoient de desservir la commune de Thenay en début d'année 2024.

Considérant que la desserte des propriétés privées (appartements, maisons, bureaux, commerces...) nécessite le passage du réseau et la pose d'équipements de ce réseau en façade des immeubles pour les motifs suivants :

- RIP36 réutilise au maximum les cheminements existants du réseau cuivre.
- La pénétration dans les logements et locaux professionnels se fera par le même chemin que le réseau existant en cuivre ;
  - En conséquence de quoi :
- RIP36 est amené à passer ses câbles en fibre optique en façade lorsque les câbles en cuivre empruntent déjà ce chemin.
- RIP36 est amené à poser ponctuellement des boîtiers de raccordement optiques (PBO : point de branchement optique) en façade pour permettre aux câbles de raccordement de pénétrer les logements et locaux professionnels depuis ces PBO.

Considérant qu'il est donc nécessaire d'instituer une <u>servitude au profit du RIP36</u> pour permettre le passage des équipements de son réseau de communications <u>électroniques</u> sur les propriétés concernées sur le territoire de la Commune de Thenay et ci-après désignés fonds servant, afin de permettre l'installation, l'exploitation et l'entretien desdits équipements de ce réseau y compris le cas échéant les opérations d'entretien des abords des réseaux déployés et projetés.

Cela exposé, il est passé à la convention objet des présentes.

#### **OBJET DU CONTRAT**

LE PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT concède au bénéficiaire, à savoir le syndicat RIP36, qui accepte une servitude réelle et perpétuelle de <u>passage des</u> <u>équipements de son réseau de communications électroniques</u>, qui grèvera son fonds et bénéficiera au bénéficiaire dans les conditions d'exercice qui seront déterminées ci-après.

#### **DESIGNATION DU OU DES FONDS SERVANTS**

## \* Propriété de Madame Delphine BOSC :

THENAY (Indre)

Une maison individuelle située à THENAY (36800), 7 rue René D'Helbingue.

Ledit immeuble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section et N°		Adresse ou lieudit	Contenance	Nature
	М	1034	rue René D'Helbingue	01 a 69 ca	sol
			Contenance totale	01 a 69 ca	_

<u>Effet relatif du fonds servant</u> - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître Guillaume CAUËT, notaire à SAINT-GAULTIER, le 28 avril 2018, publié au service de la publicité foncière de CHATEAUROUX I, le 25 mai 2018 volume 3604P31 2018P numéro 768.

#### \* Propriété de Monsieur et Madame Louis MOREAU :

THENAY (Indre)

Une maison individuelle située à THENAY (36800), 14 rue René d'Helbingue.

Ledit immeuble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	éfixe Section et N°		Adresse ou lieudit	Contena	ince	Nature	
	M	605	RUE RENE D'HELBINGUE	02 a	99 ca		sol
			Contenance totale	02 a	a 99 ca		

<u>Effet relatif du fonds servant</u> - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques BARBIER, notaire à SAINT-GAULTIER, le 1er février 1988, publié au service de la publicité foncière de CHATEAUROUX 1, le 24 mars 1988 volume 3604P31 2263 numéro 10.

#### \* Propriété de la SCI OLGA :

THENAY (Indre)

Une maison individuelle située à THENAY (36800), rue Joliot Curie.

Ledit immeuble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	n et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature
	M	460	rue Joliot Curie	01 a 90 ca	sol
			Contenance totale	01 a 90 ca	

<u>Effet relatif du fonds servant</u> - Jugement d'adjudication suite à liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de Grande Instance de CHATEAUROUX, le 15 mars 2016, publié au service de la publicité foncière de CHATEAUROUX 1, le 22 juin 2018 volume 3604P31 2018P numéro 939.

## **CARACTERE GRATUIT**

La présente constitution de servitude a lieu à titre purement gratuit.

Toutefois, pour la perception de la contribution de sécurité immobilière prévue à l'article 879 du Code général des impôts et de la taxe de publicité foncière au taux de 0,70 %, la présente constitution de servitude est évaluée à la somme de TROIS CENTS EUROS (300,00 €).

#### **FRAIS**

Le BENEFICIAIRE paiera tous les frais, droits et émoluments du présent acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence.

# PUBLICITE FONCIERE FORMALITES

Le présent acte sera soumis, par les soins du notaire soussigné, et aux frais du bénéficiaire, à la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent dans les conditions et délais prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

# PUBLICITE FONCIERE POUVOIRS

Tous pouvoirs nécessaires pour produire au service de la publicité foncière compétent, les justifications qu'il pourrait réclamer et pour signer les actes complémentaires ou rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir sont consentis à tout clerc ou collaborateur de l'étude.

# **DECLARATIONS FISCALES**

Pour la perception des droits de mutation, les parties déclarent que la présente mutation n'entre pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

La taxe de publicité foncière sera perçue au taux prévu à l'article 678 du Code général des impôts.

Projet de liquidation des droits

Taxe de publicité foncière : 300,00 € x 0,70 % = 25,00 €

Contribution de sécurité immobilière concernant la constitution de servitude - Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière prévue à l'article 879 du Code général des impôts au taux de 0,10 %, la base d'imposition s'élève à la somme de TROIS CENTS EUROS (300,00 €).

Montant de la CSI : 300,00 € x 0,10 % = 15,00 €

#### **CHARGES ET CONDITIONS**

La présente constitution de servitude a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et particulièrement sous les conditions et modalités d'exercice suivantes, savoir :

En application des articles L 45-9 à L 48 du code des Postes et des Communications Électroniques, les propriétaires des fonds servants ci-dessus dénommés concèdent au Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 une servitude afin d'établir une installation technique pour le réseau de fibre optique sur leurs parcelles ci-dessus désignées.

Plus précisément, cette servitude donnera droit au Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 et à toute personne physique ou morale mandatée par lui d'établir à demeure sur les parcelles ci-dessus désignées en fonds servant :

- une installation technique composée d'un (ou deux) ancrage support d'un câble optique fixé sur la façade du bâtiment, d'un câble optique fixé sur la façade ainsi que d'un boitier de raccordement des abonnes et les futurs câbles abonnés

- et par voie de conséquence, à réaliser ces travaux sur ladite parcelle dans le but d'y effectuer la mise en place de l'installation et pour réaliser tous travaux de surveillance, d'entretien, de rénovation ou de remplacement de ladite installation.

Un plan est annexé aux présentes.

Le RIP36, ses prestataires agréées ou toute personne mandatée par lui n'effectuera dans le cadre de la pose des câbles et des PBO aucune intervention à l'intérieur des logements, lesquels ne seront raccordés qu'à la demande du résidant et après souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet.

Quel que soit le motif de la mise en souterrain de tout ou partie des réseaux électriques et de télécommunications historiques existants s'accompagnant d'une pénétration en souterrain dans les logements et locaux professionnels concernés, dans le cadre d'une telle opération, le RIP36 s'engage à emprunter le nouveau réseau et à déposer, son réseau passé en façade une fois la migration réalisée.

#### **CONDITIONS PARTICULIERES**

#### Etat des lieux

Il sera procédé contradictoirement entre le Propriétaire et le Syndicat Mixte ou son Représentant, à la constatation de l'état des lieux avant le commencement des travaux puis à l'achèvement de ceux-ci. Un procès-verbal contradictoire sera établi dans les deux cas.

Le RIP36 assurera à ses frais la remise en état des lieux dans le cas où la pose des équipements de son réseau entraînerait une dégradation par rapport à la situation de chaque propriété avant les travaux.

En cas de modification de son réseau et de mise hors service de certains équipements qui le constituent, le RIP36 s'engage à démonter les équipements qui ne seraient plus utilisés et à supporter les frais de dépose et de remise en état.

#### **Entretien**

En application de l'article 701 du code civil, le Propriétaire s'engage pendant toute la durée de la convention à veiller à ne pas réaliser de travaux ou de plantations qui pourraient nuire à la conservation de l'installation technique décrite plus haut et installée par le Syndicat Mixte.

L'installation des équipements de réseau prévus ne peut faire obstacle au droit des propriétaires des fonds servant, de démolir, réparer, modifier ou clore sa propriété.

Toutefois, les propriétaires s'interdisent de modifier et de déplacer les installations et les équipements objet de la servitude.

Au moins trois mois avant d'entreprendre des travaux de nature à affecter les installations et équipements de réseau, les propriétaires doivent prévenir le RIP36 ou l'interlocuteur qu'il lui désignera, des modifications et travaux qu'ils envisagent d'effectuer et qui pourraient affecter la localisation ou le fonctionnement des installations et équipements de son réseau.

#### I - Le PROPRIETAIRE de chaque fonds servant déclare :

1 - qu'à sa connaissance, et à l'exception de celles qui sont instituées par la présente convention, l'immeuble objet des présentes n'est grevé, du chef des précédents propriétaires, d'aucune servitude, autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, des lois ou règlements d'urbanisme ou des titres de propriété antérieurs et qu'il n'a personnellement créé, ni laissé acquérir aucune servitude nouvelle sur l'immeuble.

Le PROPRIETAIRE reste seul chargé des éventuelles indemnités à verser à tout prétendant à des droits tels qu'ils sont visés à l'alinéa précédent du présent article, pour le cas où il aurait omis de les associer à la présente convention.

- 2 que l'immeuble est libre de toute hypothèque et de tout privilège. Le PROPRIETAIRE s'oblige expressément par les présentes à garantir le SYNDICAT MIXTE contre tous les recours dont celui-ci pourrait éventuellement être l'objet, soit de créanciers privilégiés ou hypothécaires, soit des titulaires de tous droits réels susceptibles de grever la parcelle sur laquelle est concédée la servitude.
- 3 Il s'engage à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation de l'installation du SYNDICAT MIXTE et à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager cet ouvrage ou de nuire à son fonctionnement.
- 4 Il informera tout nouvel ayant-droit, tout futur propriétaire ou futur exploitant de l'existence de cette servitude et des dispositions prévues par la présente convention, en les obligeant expressément à les respecter, sans recours possible contre le SYNDICAT MIXTE.
- II Le SYNDICAT MIXTE s'engage à financer les travaux visés plus haut, à remettre en état le terrain suite aux travaux et à prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas gêner l'utilisation de la parcelle traversée.

#### **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur demeure ou siège respectif.

#### **ATTESTATION**

Le notaire soussigné atteste que la partie normalisée du présent acte contient toutes les énonciations de l'acte nécessaires à la publication au fichier immobilier des droits réels et à l'assiette de tous impôts, droits et taxes.

#### TRANSMISSION PAR COURRIER ELECTRONIQUE

A titre d'information préalable sont ici reproduites les dispositions de l'article 1126 du Code civil tel qu'issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 aux termes desquelles : "Les informations qui sont demandées en vue de la conclusion d'un contrat ou celles qui sont adressées au cours de son exécution peuvent être transmises par courrier électronique si leur destinataire a accepté l'usage de ce moyen."

Les parties déclarent en conséquence accepter expressément que les informations et documents relatifs à la conclusion du contrat, en ce compris, le cas échéant, le consentement à la comparution par visioconférence, leur soient communiqués par courrier électronique (e-mail) aux adresses suivantes :

#### "SYNDICAT MIXTE RESEAU d'INITIATIVE PUBLIQUE 36" : ---

Madame Delphine BOSC: delphine.bosc@laposte.net

Monsieur Louis MOREAU : --Madame Danièle RIQUET : --La société dénommée "**OLGA**" : ---

Chaque partie affirme que cette adresse mail lui est personnelle, qu'elle en gère l'accès et l'utilisation et assure la confidentialité de ses identifiants d'accès.

En conséquence, elle sera tenue pour auteur et seule responsable de toute action provenant de cette adresse mail et de ses suites, sauf notification préalable de toute perte, usage abusif ou dysfonctionnement de ladite adresse.

#### **OBLIGATION D'INFORMATION**

Les parties déclarent être parfaitement informées des dispositions de l'article 1112-1 du Code civil issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations aux termes duquel :

"Celle des parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement de l'autre doit l'en informer dès lors que, légitimement, cette dernière ignore cette information ou fait confiance à son cocontractant.

Néanmoins, ce devoir d'information ne porte pas sur l'estimation de la valeur de la prestation.

Ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et nécessaire avec le contenu du contrat ou la qualité des parties.

Il incombe à celui qui prétend qu'une information lui était due de prouver que l'autre partie la lui devait, à charge pour cette autre partie de prouver qu'elle l'a fournie.

Les parties ne peuvent ni limiter, ni exclure ce devoir.

Outre la responsabilité de celui qui en était tenu, le manquement à ce devoir d'information peut entraîner l'annulation du contrat dans les conditions prévues aux articles 1130 et suivants."

Elles déclarent avoir parfaitement conscience de la portée de ces dispositions et ne pas y avoir contrevenu.

#### **PROJET D'ACTE**

Les parties reconnaissent avoir reçu un projet du présent acte, dès avant ce jour, et en conséquence, avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance avant d'apposer leur signature sur ledit acte.

#### **FORCE PROBANTE**

Le notaire a informé les parties des dispositions de l'article 1379 du Code civil issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, duquel il résulte que la copie exécutoire ou authentique d'un acte authentique a la même force probante que l'original.

#### MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les parties pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le Livre Foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.).
  - les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
  - · les établissements financiers concernés.
  - les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013.
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme

équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les parties peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un délégué à la protection des données que les parties peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Si les parties estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

#### AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix. Elles reconnaissent avoir été informées des sanctions fiscales et des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation ainsi que des conséquences civiles édictées par l'article 1202 du Code civil.

En outre, le notaire soussigné affirme, qu'à sa connaissance, le présent acte n'est contredit ni modifié par aucune contre-lettre contenant une augmentation du prix.

#### **CERTIFICATION D'IDENTITE**

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties telle qu'elle figure en tête des présentes lui a été régulièrement justifiée.

DONT ACTE, rédigé sur NEUF pages.

Fait et passé à SAINT-GAULTIER, En l'étude du notaire soussigné. Les jour, mois et an susdits, Et, après lecture faite, les parties ont signé avec le notaire. La présente décision publiée le :

1 4 FEV. 2024

et transmise au représentant de l'Etat le ;

1 4 FEV. 2024

est exécutoire depuis cette date

COMITÉ SYNDICAL

du SYNDICAT MIXTE

« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

ocus.

Réunion du 12 février 2024

e co

## Délibération n° CS 20240212 011

#### PROJET TERRITOIRE CONNECTE - DEMANDE de SUBVENTION FEDER

## Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT, Lionnel PERROT, Christian ROBERT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s): 7

Gérard BLONDEAU donne mandat à Yves CRON, François DAUGERON donne mandat à Thierry BERNARD, Marie-Laure FRISCH donne mandat à Thierry BERNARD, Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc ROUFFY, Dominique ROULLET donne mandat à Michel BOUGAULT, Chantal MONJOINT donne mandat à Gérard SAUGET

Pour: 18 (439 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Christian ROBERT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Chantal MONJOINT (10 voix)

Contre: 0 (0 voix)

Abstention(s): 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote: 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

#### DECIDE :

Article Unique. - Le Président est autorisé à solliciter le FEDER dans le cadre du PO 2021-2027 et à signer tous documents afférents.

Pour Extrait Conforme, Le Président du Syndicat Mixte RIP 36,

Marc FLEURET